

Contrat de relance et de transition écologique

ENTRE

La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux

Représenté par Mme SIMIAN Fabienne, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération n°04/2022 en date du 27 janvier,

Ci-après désigné par « Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux »,

ET

Le Département de la Drôme,

Représenté par Mme MOUTON Marie-Pierre, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération n°8622 en date du 20 septembre 2021,

Ci-après désigné par « Département »,

ET

L'État,

Représenté par Mme DEGIOVANNI Elodie, Préfète de la Drôme,

Ci-après désigné par « l'État » ;

I. Objectifs poursuivis par le CRTE – Suivi et mise en oeuvre

Préambule

Le 15 juillet dernier, à l'occasion de la déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, le Premier ministre a annoncé que « d'ici la fin de 2021, tous les territoires – les Intercommunalités en milieu rural ou périurbain – les communes ou les agglomérations dans les zones urbaines – devront être dotées de contrats de relance et de développement écologiques avec des plans d'action concrets, chiffrés, mesurables ».

Alors que l'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée, les « France des territoires » doit faire de 2021 une année de relance et de transition écologique, « car c'est elle qui détient en large part les leviers du sursaut collectif ».

En effet, la Covid-19 a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération et donc de mettre en œuvre des mesures de restrictions importantes de l'activité économique.

Si l'impact de cette crise est majeur pour l'économie française, l'État et les collectivités ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets. Ainsi, un plan d'urgence de 470 milliards d'euros a été déployé en mars 2020 afin de préserver le pouvoir d'achat et l'emploi des Français. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence a constitué une première réponse.

Après l'indispensable sauvegarde de notre tissu économique, le gouvernement a décidé d'engager un plan de relance d'une ampleur historique. Avec ses 100 milliards d'euros, le plan France Relance est quatre fois plus important que celui qui avait été mis en place à la suite de la crise de 2008. Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise. Ce plan constitue une deuxième réponse, complétée par la territorialisation de ce plan, gage d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion. La territorialisation, troisième réponse à la crise que nous connaissons, permettra d'accompagner les dynamiques territoriales et rendra possible la consommation efficace des crédits.

Dans cette perspective, les collectivités sont invitées à conclure un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) avec l'État, lequel poursuit trois finalités :

- Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.
- Accompagner, sur la durée du mandat communautaire (2020-2026), la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...). Le CRTE s'inscrit en parfaite cohérence avec la stratégie régionale « Eau – Air - Sol » et avec l'ensemble des schémas de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme.
- Traduire un nouveau cadre de dialogue entre l'État et les collectivités illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

La vision de long-terme de ces contrats repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

A ce jour, la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux est engagée dans les dispositifs suivants :

Contrat	Objet / Parties	Date de signature	Echéance
Contrat petites villes de demain	Dieulefit/Etat	En cours	2021 - 2026
PLH	CCDB/Etat	Juillet 2018	2018 - 2024
Programme LEADER	CCDB/Région	Décembre 2016	2017 - 2022
PAEC	CCDB/Etat, région, AE RMC	Août 2015	2016 - 2021
PPT	CCDB/Région	21 février 2017	2017 - 2022
Contrat Enfance Jeunesse	CCDB/CAF	Depuis 1994	2019 - 2022
Contrat territorial global	CCDB/CAF	En cours étude	
CTEAC	CCDB/DRAC, Région, Département /CAF /Education nationale	Depuis 2014	2021/2022
PCAET simplifié	CCDB/Etat	A venir	
Démarche Cit'ergie	CCDB / ADEME	A venir	
PAT	CCDB / Etat	En attente de sélection	2021 - 2023
Programme LEADER	CCDB / Région	A venir	2022 - 2027
TZCLD	CCDB / Etat	A venir	Fin 2022 - 2026

Le présent CRTE permettra d'assurer la simplification et la convergence de l'ensemble de ces dispositifs de contractualisation. Afin d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE, les représentants de l'État et de la CCDB mettent en place une gouvernance conjointe précisée à l'article 2 du présent accord.

Le présent contrat de relance et de transition écologique est conclu entre l'État, représenté par Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme, et la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux, représentée par Mme SIMIAN Fabienne, Présidente de la CCDB.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – OBJET DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse puissante aux conséquences de la crise à court, moyen et long-terme, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi et en plaçant au cœur de leurs actions l'objectif de transition écologique. Les parties s'engagent à ce que la CCDB soit accompagnée pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un contrat de relance et de transition écologique construit à partir des besoins du territoire.

Sur ces principes, les parties conviennent de mesures qu'elles comptent mettre en œuvre de manière rapide et efficiente et ainsi démultiplier l'effet de levier des financements publics, au travers notamment de cofinancements sur des projets majeurs de la CCDB.

Ces cofinancements pourront être portés par des crédits issus d'une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) renforcée, de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), et/ou de toute autre ligne de financement dédiée du plan de relance. Ils pourront également être abondés par des crédits du volet territorial des fonds européens et des CPER.

Enfin, les parties s'engagent également à participer au déploiement du plan de relance en accompagnant des projets de relance mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales, dans un principe de solidarité territoriale.

Il est rappelé que la signature de ce CRTE n'induit pas nécessairement un financement de la part de l'Etat sur l'ensemble des actions recensées dans le contrat, les fonds étant attribués en fonction des crédits disponibles et de la maturité des projets.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans le CRTE pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance.

Article 2 – GOUVERNANCE DU PRESENT CONTRAT

2.1 Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par la Préfète du département de la Drôme ou son représentant et par la Présidente de la CCDB ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CCDB, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la CDC, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants de la Région, du Département et des PNR et toute autre partenaire utile.

Il siègera au moins 1 fois par an pour : valider l'évaluation annuelle du CRTE sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;

Il se réunira formellement au moins 2 fois par an pour :

- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage afin de proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Par ailleurs, il sera fréquemment sollicité pour entendre, enrichir, animer, coordonner la dynamique du CRTE.

2.2 Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...) (ANNEXE 1). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de l'intercommunalité concernée et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

2.3 Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'au renouvellement des conseils communautaires en 2026.

2.4 Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif.

Le corps du CRTE peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre géographique visant à intégrer de nouvelles collectivités territoriales.

2.5 Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

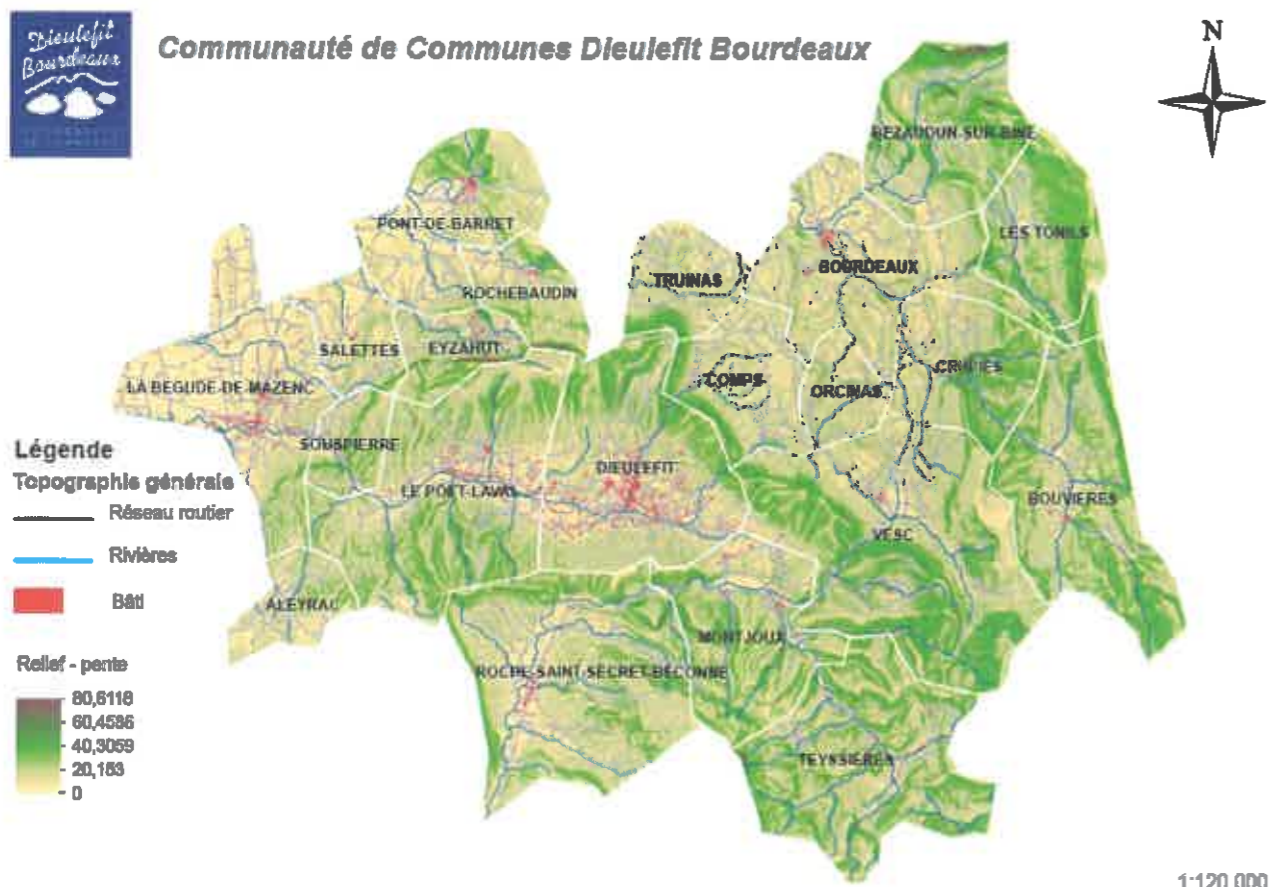
2.6 Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

Article 3 - COMMUNICATION

L'Etat et la Collectivité s'engagent à mettre en œuvre une communication coordonnée afin de mettre en lumière le déploiement du CRTE au plus près du territoire.

II. Diagnostic du territoire



THEMATIQUE	CHIFFRES CLES	
TERRITOIRE	Superficie du territoire (en ha)	37 046
	Taux de couverture forestier	66%
	Nombre de communes du territoire	21
	Nombre de communes de + 3 000 habitants du territoire	1
	Nombre de communes en ZRR	21
	Nombre de communes en zone de montagne	20
POPULATION	Nombre d'habitants du territoire (population totale INSEE 2018)	9 412
	Densité de la population (nb d'habitant au km ²)	25,4
	Taux moyen de variation annuelle (INSEE 2012 – 2017)	0,69%
	Variation de la population sur 10 ans (INSEE)	6,2%
	Taux d'évolution annuel de la population	0,69%
	Nombre de ménages (INSEE 2017)	4 336
	Taille moyenne des ménages	2.1
	Poids des 60 ans et plus parmi la population	36,3%
	Poids des moins de 30 ans et plus parmi la population	26%
Part des résidences secondaires (INSEE 2017)	34%	
REVENUS	Revenu imposé net moyen (taxation revenus 2018)	36 479 €
	Part des foyers fiscaux Imposés sur l'ensemble des foyers fiscaux (2018)	47,10%
	Population active des 15-64 ans (INSEE 2017)	4 056
EMPLOI	Nombres d'actifs ayant un emploi résidents sur le territoire	3 387
	Emploi total INSEE 2017 (salarisé + non salaridé, lieu de travail CCDB)	2 873
	Taux de chômage des 15 à 64 ans (INSEE 2017)	12,6%
	Taux de couverture d'emplois	74%

(Pôle emploi fév. 2021)	Nb de demandeurs d'emploi toutes catégories ABC	908
	Evolution sur 1 an	+13,8%
	Nb de demandeurs d'emploi, aucune activité (cat A)	548
	Evolution sur 1 an	+18,4%
	Nb de demandeurs d'emploi, inscrits depuis plus d'un an	464
	Evolution sur 1 an	+12,9%
	Nb de demandeurs d'emploi, durablement éloigné de l'emploi	182
	Evolution sur 1 an	+22,1%
	Nb de demandeurs d'emploi, Bénéficiaires RSA	163
	Evolution sur 1 an	+20,7%
	Nb de demandeurs d'emploi, bénéficiaires de l'ASS	60
Evolution sur 1 an	+17,6%	
Nb de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans	76	
Evolution sur 1 an	+10,1%	
ECONOMIE	Nombre d'entreprises actives	910
	Nombre d'entreprises agricoles	200
INSEE (SIRENE)	Nombre d'établissements actifs du territoire (tous types d'activités)	1 404
	Etablissements actifs avec 0 salariés	1 105 (78,7%)
	Etablissements actifs de 1 à 9 salariés	262 (18,7%)
	Etablissements actifs de 10 à 19 salariés	22 (1,6%)
	Etablissements actifs de 20 à 49 salariés	11 (0,8%)
	Etablissements actifs de 50 salariés ou plus	4 (0,3%)
Secteurs d'activité	Agriculture	10%
	Industrie	8,2%
	Construction	12,3%
	Commerce et services	54,1%
	Administration	15,4%
	Nombre de commerces de détail (hors automobile et motocycles) en 2019	162
	Part des entreprises artisanales (champs marchand non agricole)	47,1%
Répartition territoriale	Part des entreprises artisanales situées sur Dieulefit	35%
	Part des entreprises artisanales situées sur La Bégude de Mazenc	19,1%
MOBILITES	Nombre d'actifs qui travaillent dans leur commune de résidence	43,4%
	Nombre des ménages qui ont au moins une voiture	91%
	Nombre des ménages qui ont au moins deux voitures	43%
	Trajets quotidiens, en moyenne / an sur l'axe Dieulefit – La Bégude de Mazenc	Entre 5000 et 6000
	Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	3
INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES	Production solaire photovoltaïque en 2019	1 773 MWh
	Production hydro-électricité en 2019	502 MWh
	Production de chaleur Issue du bois énergie	environ 25 000 MWh en 2015
	Nombre de réseaux de chaleur communaux ou intercommunal	4 (3 alimentés par du bois et un au gaz propane)
HABITAT ET URBANISME	Nombre de communes avec PLU	4
	Nombre de communes avec carte communale	2
	Nombre de résidences du parc de logement (67% résidences principales, 23% résidences secondaires et 11% de logements vacants)	6 350
	Pourcentage de logements construits avant 1970	46%
	Caractéristiques des résidences principales	80% maison et 20% appartement
	Nombre de logements du parc locatif conventionné	355

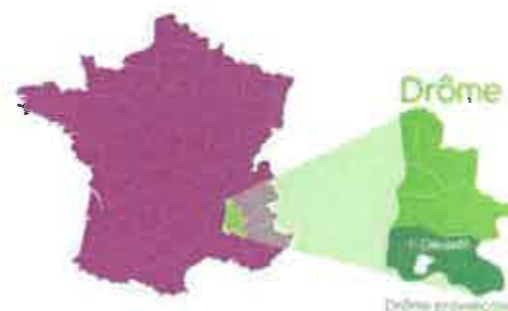
CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES		
Espaces Naturels Sensibles		2
Zones Natura 2000		2
ZNIEFF de type 1		9
ZNIEFF de type 2		3
Site d'importance communautaire (SIC)		1
Zone de Protection Spéciale (oiseau)		2
Tonnage de déchets produits par le territoire		5 667 tonnes en 2020
Taux de tri - Ordures ménagères		19%
Taux de tri – Encombrants (déchèteries)		16%
Taux de tri – Gravats (déchèteries)		14%
Taux de tri – Déchets dangereux (déchèteries)		3%
Taux de tri – Matériaux recyclables		38%
Taux de tri – Déchets verts		10%
Nombre de composteurs collectifs/partagés		45 sites
Nombre de composteurs individuels		950 depuis 2015

11 - GÉOGRAPHIE, POPULATION, PÉRIMÈTRE

La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux est située à environ 30 km de Montélimar.

Le territoire est tourné à l'ouest vers la plaine et l'axe rhodanien et à l'est vers les préalpes drômoises.

Le territoire parvient à maintenir un équilibre entre un arrière-pays très rural et agricole et un avant pays situé aux franges des influences périurbaines de Montélimar.



En matière d'urbanisme, le syndicat mixte Rhône Provence Baronnies, portant élaboration du SCoT a été créé le 27 décembre 2018. Lors du comité syndical du 27 avril 2021 a été approuvée la prescription d'élaboration et les modalités de la concertation.

La CCDB a approuvé son Programme Local de l'Habitat (PLH) en juillet 2018, suite à une concertation entre élus et partenaires.

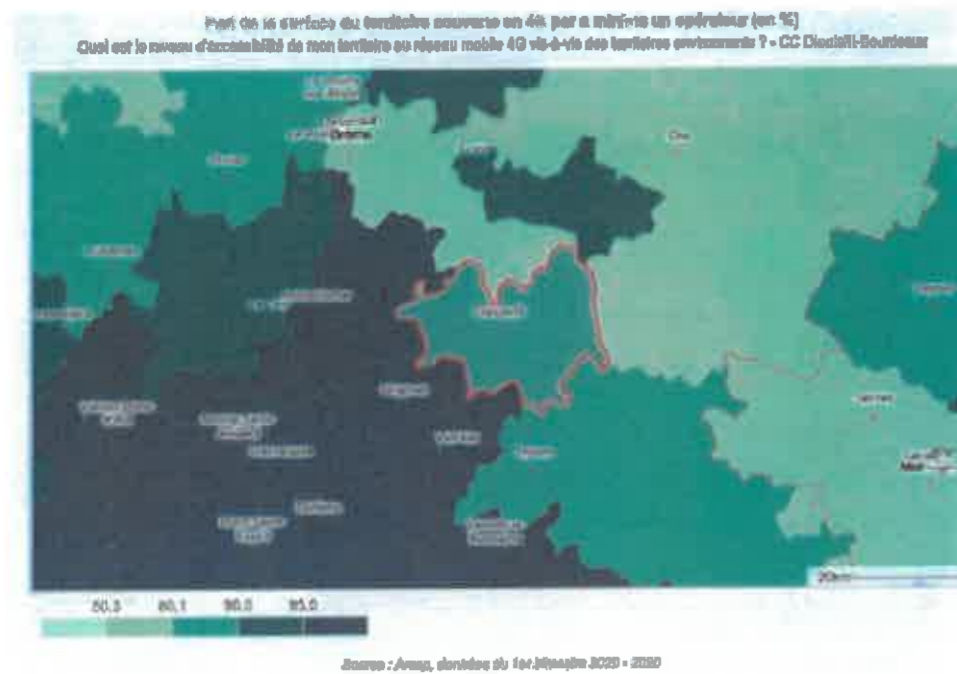
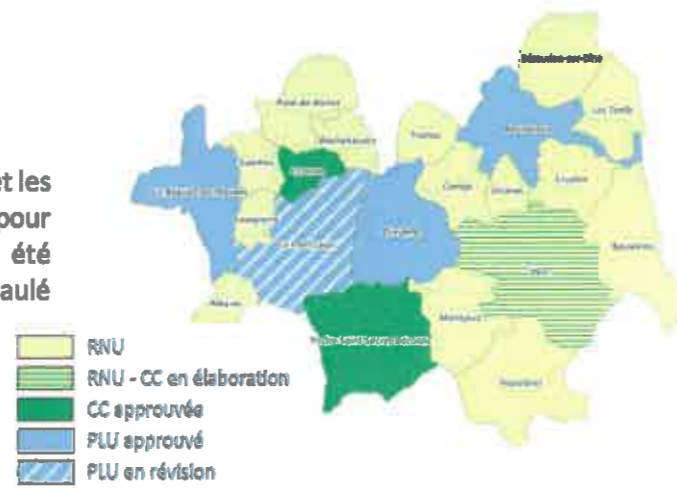
Cinq orientations ont été déclinées en 17 fiches-actions :

- Orientation 1 : Mettre en oeuvre le scénario de développement démographique permettant de conforter les centralités du territoire
- Orientation 2 : Favoriser les parcours résidentiels par une production de logements adaptée à la demande du territoire
- Orientation 3 : S'appuyer sur les atouts du parc existant pour répondre aux besoins futurs en logements
- Orientation 4 : Prendre en compte les besoins spécifiques
- Orientation 5 : Animer et accompagner pour mieux maîtriser

Le territoire compte :

- un PLH approuvé en juillet 2018
- 4 PLU, dont un en révision
- 2 cartes communales et 1 en élaboration.

Concernant le PLUI, la CCDB n'a pas la compétence et les conditions de minorité de blocage ont été atteintes pour le 01/01/2022. Néanmoins un groupe de travail a été constitué pour engager la réflexion. Ce travail est épaulé par le CAUE.

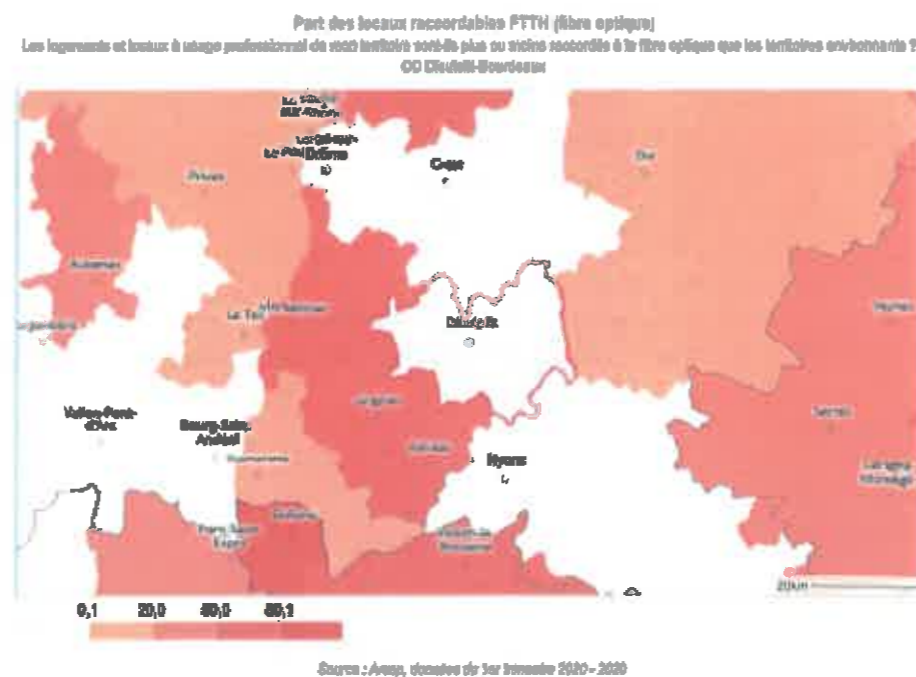


En matière de couverture 4G le territoire est moyennement couvert avec des disparités très fortes entre les communes situées à l'ouest et celle à l'est où le relief s'élève et où la densité décroît.

La CCDB compétente en matière de « Communications électroniques » adhère au Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN) chargé du déploiement de la fibre pour tous.

Les travaux devraient s'étaler jusqu'en 2026.

A ce jour une partie des communes au nord-ouest du territoire ont accès à la fibre, les travaux doivent commencer pour Dieulefit et les études sont en cours pour la partie sud-est.

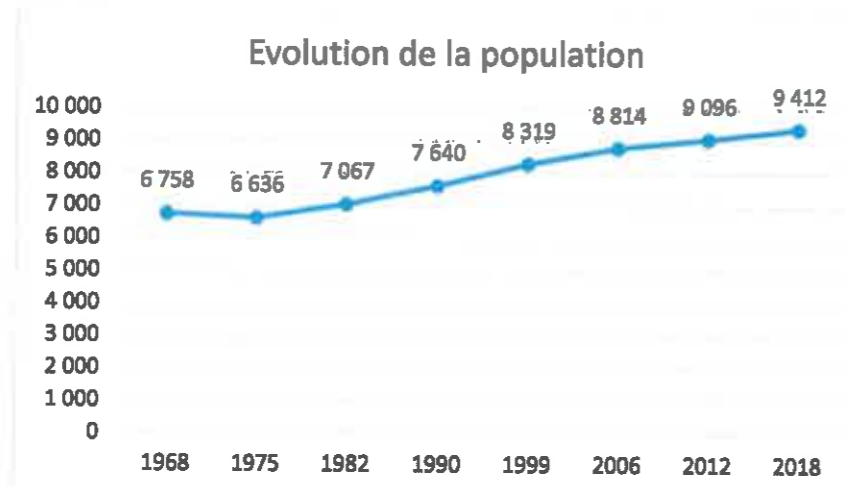


- **Caractéristiques sociales de la population : pauvreté, emploi, etc.**

Après une légère chute du nombre d'habitants sur la CCDB de 1968 à 1975, la période 1982-2012 est marquée par une forte évolution du nombre d'habitants.

Dans l'ensemble la croissance de la CCDB depuis 1975 a été équivalente à la communauté d'agglomération de Montélimar-Agglomération jusqu'en 1999 mais décroche sur la période 1999-2012.

Il existe fort contraste entre la ville centre - Dieulefit où la population se stabilise - et le reste du territoire qui croît (surtout la partie Ouest plus tournée vers Montélimar).

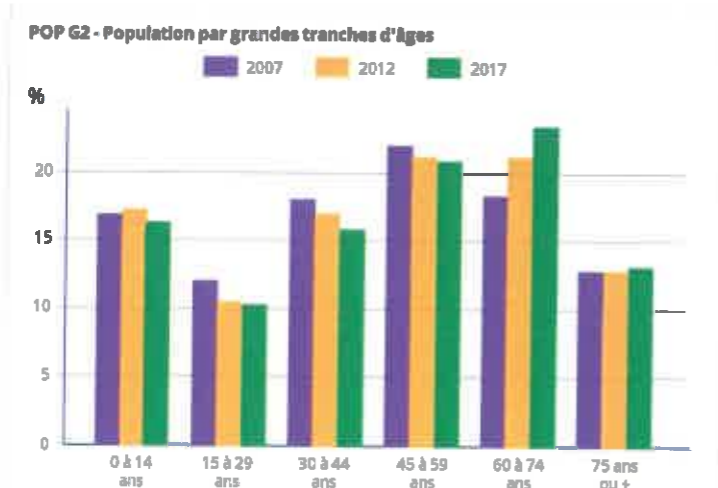


Les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 36,3 % de la population de la CCDB, soit sensiblement plus que la moyenne drômoise. C'est surtout le secteur de Dieulefit qui est concerné avec 42% de personnes de plus de 60 ans, puis le secteur Est (28%) et enfin le secteur Ouest (25%). Les personnes très âgées (plus de 75 ans) sont particulièrement représentées (17%) sur le secteur de Dieulefit.

Les jeunes ménages (20-30 ans) sont faiblement représentés (16% pour 22% dans la Drôme, particulièrement sur le secteur de Dieulefit (14% seulement).

Les ménages constitués (40-59 ans) sont en hausse de 26 à 28%, représentant une composante endogène du vieillissement à venir de la population

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



La taille moyenne des ménages sur la CCDB est plus faible que sur l'ensemble de la Drôme et le bassin montilien et, continue de diminuer au même rythme (-0.5%/an).

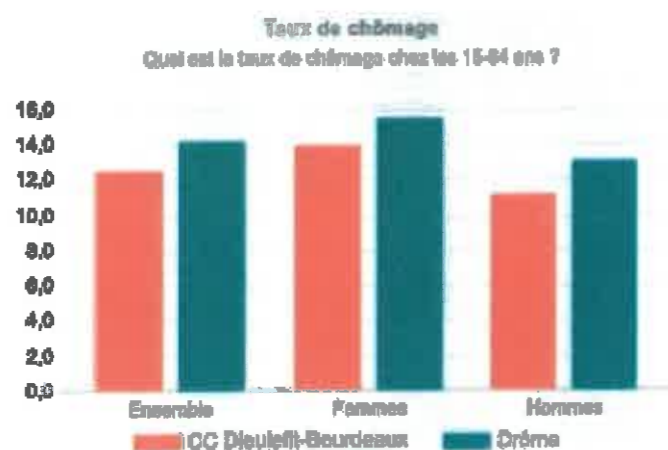
La CCDB compte plus de ménages composés d'une seule personne (34% pour 33% dans la Drôme) et de ménages composés de deux inactifs (21% pour 18% en Drôme), ces deux catégories correspondant aux personnes âgées. Inversement, les couples actifs et biactifs et les familles monoparentales sont moins représentés.

Le revenu médian par UC (Unité de Consommation) est de 22 939 €, quasi identique à celui de la Drôme (22935 €). Dans l'ensemble il y a un gradient d'évolution des revenus médian des communes du plus élevé à l'Ouest au plus faible vers l'Est. Le rapport est de 1.4 entre le revenu médian par UC de Bouvières et celui de La Bégude de Mazenc.

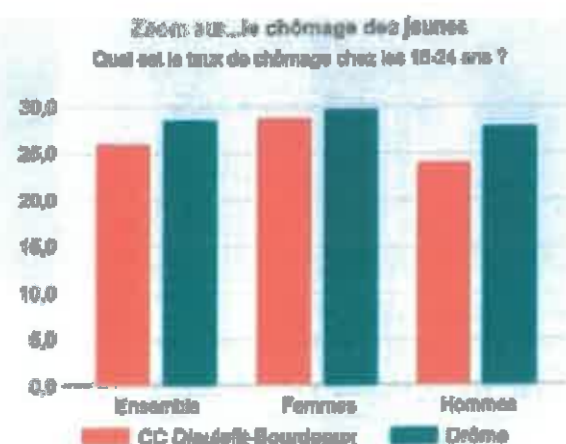
64.7% des ménages sont non Imposés, contre 62.4% sur le département.

Les pensions, retraites et rentes représentent 40,8 % des revenus disponibles sur le territoire, contre 55,9% pour les revenus d'activité et 4,8% pour l'ensemble des prestations sociales (INSEE 2017).

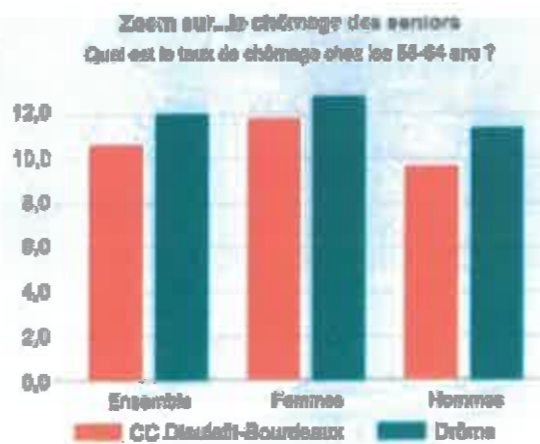
Le taux de chômage des 15 – 64 ans est de 12.6%.



Source : Insee, RP - 2017



Source : Insee, RP - 2017



Source : Insee, RP - 2017

- **Tissu économique (secteurs primaire, secondaire et tertiaire)**

La Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux présente des particularités fortes telles que la persistance d'une économie de services notamment liés à la santé et à l'accueil des personnes âgées, au tourisme, un véritable attrait pour l'accueil des professions indépendantes.

Le territoire a tendance à accentuer progressivement sa fonction résidentielle, même si le nombre d'emploi augmente régulièrement. L'indice de concentration de l'emploi est passé de 90% en 1990 à 80,7% en 2017, alors que le nombre d'emploi a connu une augmentation de 27% passant de 2260 à 2873 sur ces mêmes périodes.

Le tissu économique est constitué essentiellement de TPE et d'entrepreneurs travaillant seul. 87% des entreprises enregistrées au Registre du Commerce et des Sociétés ont moins de 10 salariés (57,8% d'entre-elles n'en ont aucun). C'est encore plus marqué du côté des entreprises artisanales, dont 78,7% n'ont aucun salarié. Plus de 50% des entreprises artisanales sont des microentreprises.

Les plus gros employeurs sont dans le domaine de la santé, des entreprises de fabrication mécaniques et quelques entreprises de la construction.

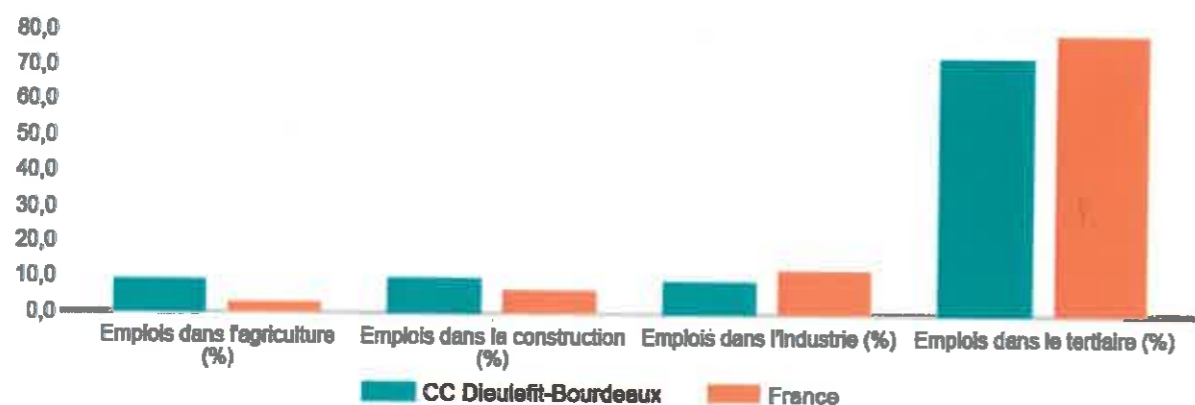
Le dynamisme du territoire se vérifie par le nombre d'entreprises créées chaque année. Le taux de création est de 11,3% en 2019 (contre 16,3 à l'échelle de la France). Les secteurs les plus dynamiques sont : l'information et la communication (avec un taux de création de 33,3%, contre 21,3 en France) et des activités financières et d'assurance (14,3% contre 11,2% en France).

Deux secteurs d'activité sont notablement en dessous de la moyenne nationale en terme de création d'entreprises : le secteur de la construction (5,8% contre 12,1% en France) et le secteur des services administratifs et techniques (11,4% contre 21,2%)

L'activité économique poursuit son développement et maintient le rapport entre actifs résidents et emplois (7.5 emploi pour 10 actifs). 50% des emplois de la CCDB sont sur Dieulefit, et sinon sont assez bien répartis sur tout le territoire entre l'Est et l'Ouest. 60% des actifs résidents de la CCDB travaillent sur le territoire avec 32% à Dieulefit, 17% sur le territoire de Montélimar-Agglomération, le reste étant éclaté entre la vallée de la Drôme le Grand Valentinois et le Tricastin.

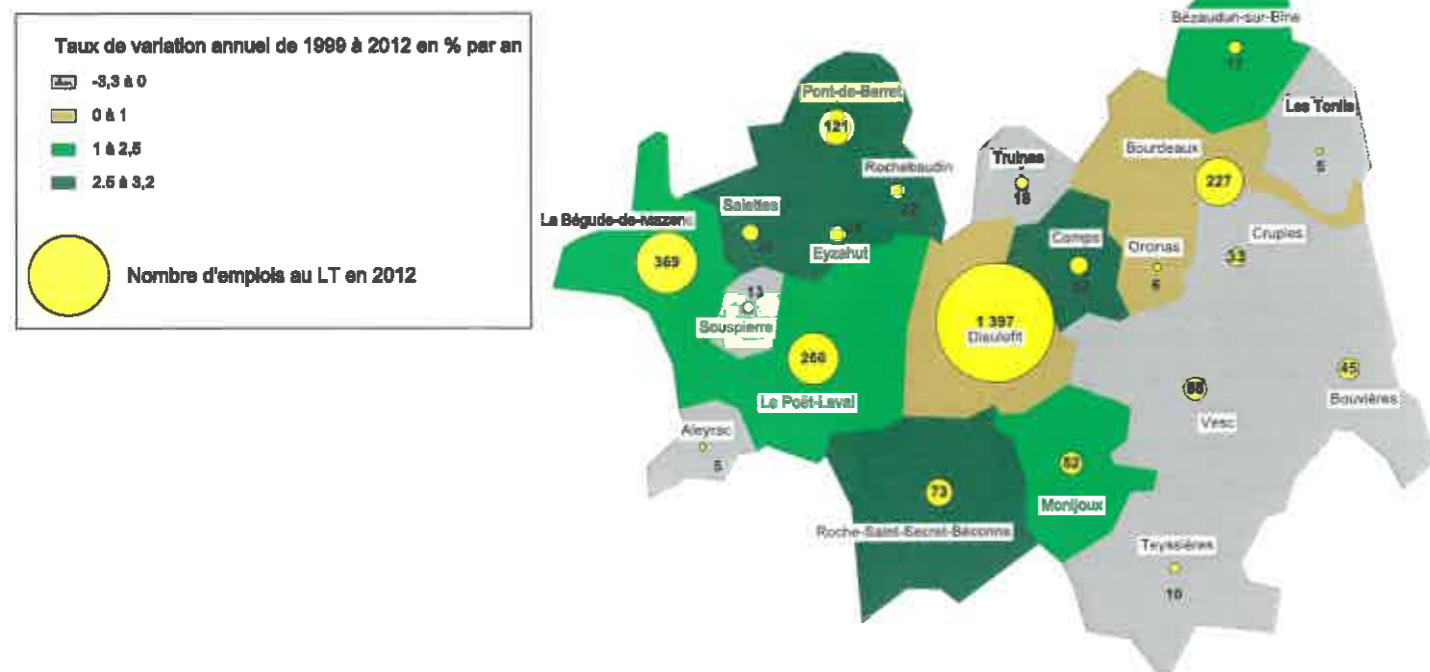
Le secteur tertiaire est largement prédominant sur le territoire. Il représente 69,5% des établissements (74,4% en Drôme) et 72,3% des emplois. Le secteur secondaire représente 20% des établissements (ce qui est équivalent dans la Drôme) et le secteur primaire reste très présent avec 10% des établissements (contre 5,3% en Drôme) et 9% des emplois.

Les emplois locaux
Dans quels secteurs d'activité les emplois locaux sont-ils spécialisés ?



Source : Insee, RP - 2017

Répartition de l'emploi et évolution sur le territoire



50% des emplois sont localisés à Dieulefit la ville centre, puis ils sont assez bien répartis sur tout le territoire entre l'Est et l'Ouest.

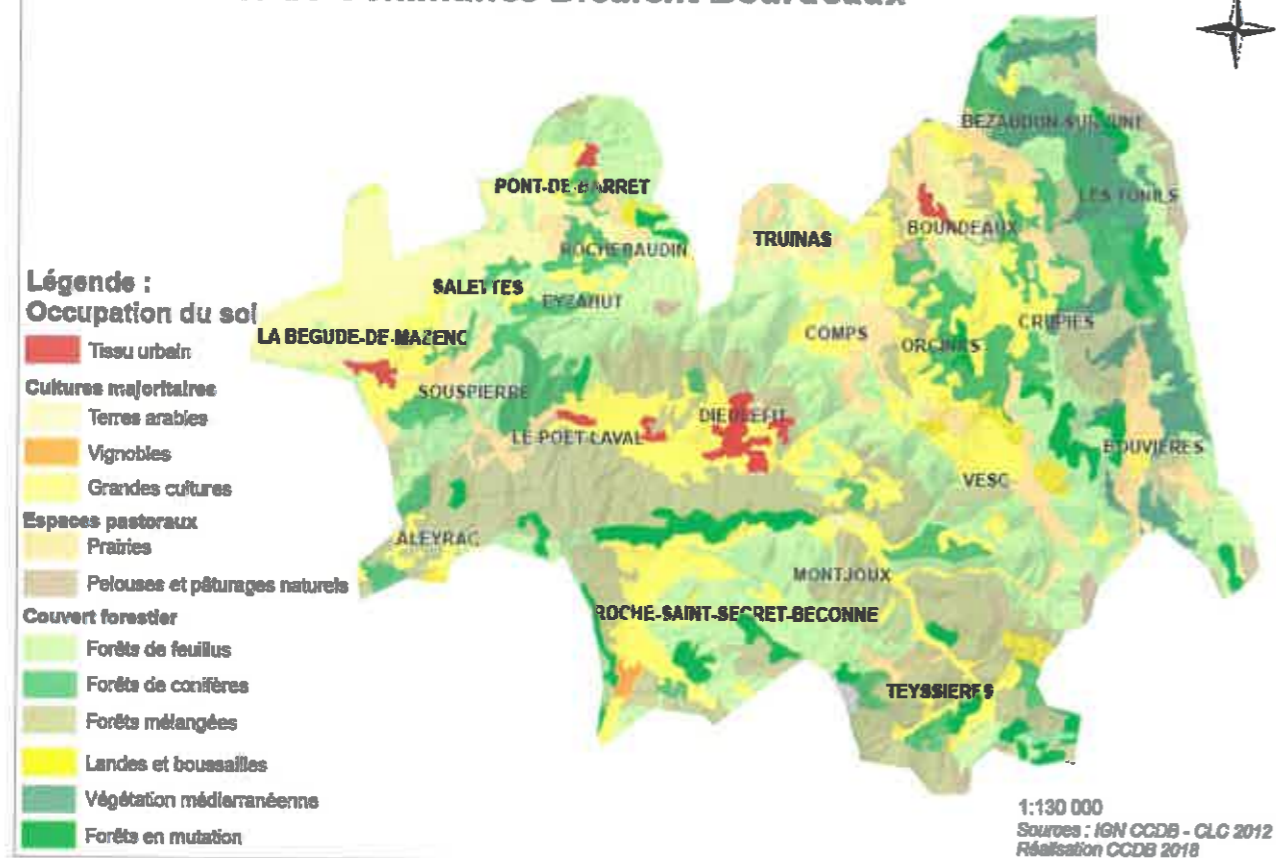
• Secteur primaire : une prédominance des espaces agricoles et forestiers

Les espaces agricoles et forestiers marquent l'identité paysagère locale. Le territoire comprend environ 200 exploitations agricoles et 9 800 ha de Surface Agricole Utile (33%). Les forêts, de type méditerranéen, couvrent 66% de sa surface (26 000 ha).

La Communauté de Communes a réalisé un diagnostic foncier entre 2012 et 2014.

Le renouvellement des générations en agriculture est un enjeu prédominant pour le territoire. La pression foncière sur les terrains agricoles entraîne une concurrence foncière importante et des difficultés d'accès au foncier, notamment pour les repreneurs hors cadre familial. Un Comité Local Installation Transmission a été créé en 2012 pour faciliter la transmission, l'installation et la reprise des exploitations agricoles. Il est actuellement en cours de remobilisation pour favoriser la transmission / l'installation et la reprise des exploitations agricoles avec l'ensemble des partenaires agricoles locaux.

Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux



Les filières agricoles locales et l'alimentation :

Le territoire est caractérisé par une diversité de productions agricoles de qualité et adaptées à la topographie contraignante :

- La partie Est du territoire est caractérisée par une altitude marquée (200 m à 1500 m) : les enjeux de maintien de l'activité pastorale et d'ouverture des milieux sont prégnants. Le territoire compte plus de 5300 ovins, 1000 caprins et 600 bovins et des filières AOP Picodon (méthode Dieulefit), Agneau de l'Adret...
- A l'Ouest du territoire, la plaine de la Valdaine, proche de l'agglomération de Montélimar et irriguée, concentre davantage les cultures à forte valeur ajoutée : grandes cultures, semences, maraîchage, volailles... La volaille fermière dispose d'une labellisation Label Rouge et l'ail de la Drôme d'une Indication Géographique Protégée.

Le relief et le manque d'eau participent également au développement de nombreux ateliers en plantes aromatiques et médicinales (Appellation d'Origine l'huile essentielle de lavande), viticulture (Appellation Grignan-les-Adhémar et label Vignobles & Découverte), truffes, huile d'olive, miel, fruits...

Plusieurs communes proposent des marchés de producteurs attractifs (Dieulefit, Bourdeaux, Pont-de-Barret, La Béguide-de-Mazenc, Poët-Laval), ainsi qu'un point de vente collectif (Poët-Laval). Plus de 30 % des fermes du territoire commercialisent en vente directe et circuits-courts. Quelques exploitations proposent de l'hébergement ou de l'accueil pédagogique (label Accueil Paysan, Bienvenue à la Ferme, Gîtes de France...).

La candidature de la CCDB à un Projet Alimentaire Territorial permettra notamment de coordonner les initiatives locales en cours :

- Démarche POPSU « résilience alimentaire » portée par la commune de Dieulefit, pour l'élaboration d'un diagnostic sur les besoins alimentaires du territoire

- Accompagnement des éleveurs vers un outil d'abattage mobile à la ferme et la création d'une unité fixe de mise en carcasse sur le Bassin de Montélimar (partenariat avec Montélimar Agglomération)
- Accompagnement des éleveurs vers la création d'une filière « veau rosé » (Chambre d'Agriculture de la Drôme)
- Accompagnement des restaurants scolaires de Bourdeaux et Pont-de-Barret par Agribiodrôme et le Département
- Mise à jour de la stratégie touristique de la Communauté de Communes basée sur le tourisme durable et le renforcement du volet « agritourisme et valorisation des productions alimentaires »

Une gestion forestière en lien avec le changement climatique :

Le territoire intercommunal est couvert à 66% par des espaces forestiers (26 000 ha) dont 95% appartiennent à des propriétaires privés et 5% font partie du domaine public. Les forêts sont morcelées puisque l'on dénombre environ 4000 propriétaires sur la CCDB.

Suite à un travail partenarial avec le CRPF, depuis 2012, plusieurs communes de la CCDB se sont lancées dans une action de regroupement des propriétaires forestiers pour améliorer la gestion de leurs parcelles. Plus de 30 propriétaires se sont regroupés au sein de l'ASLGF du Haut Pays de Dieulefit et travaillent ensemble à l'avenir de la forêt, en partenariat avec des organismes compétents (CRPF, ONF, experts forestiers ...). L'ASLGF est désormais labellisée GIEEF et est accompagnée par un gestionnaire forestier dans la mise en œuvre de chantiers groupés.

La CCDB souhaite sensibiliser davantage les élus à la gestion de leur patrimoine forestier et à développer de nouveaux outils de gestion complémentaires entre les forêts privées et publiques.

L'UR COFOR AURA et la CCDB s'engagent dans un partenariat technique pour la mise en œuvre d'opérations et d'actions foncières s'inscrivant dans la stratégie du territoire : recherche des biens vacants et sans maître, cartographie de la desserte forestière, accompagnement des communes dans la gestion du patrimoine forestier...

Les forêts locales sont de type méditerranéen (86% des forêts sont composées de feuillus et 14% de résineux) et leur production est très faible (moyenne régionale : 2,4m³/ha/an). La récolte est inférieure à 5% de l'accroissement et le volume sur pied est inférieur à la moyenne régionale, soit 80m³ / ha).

Le changement climatique implique une remontée d'essences méditerranéennes, mais aussi de pathogènes, provoquant le dépérissement de certaines essences (pin noir). Compte tenu des sécheresses de plus en plus marquées et de l'évolution des peuplements méditerranéens, une attention particulière doit être portée sur la DFCI et la prise en compte des anciens peuplements « Restauration Terrain Montagne ».

Une piste DFCI est actuellement en cours sur la montagne de Saint Maurice, qui est un Espace Naturel Sensible ouvert au public. D'autres sites seront éventuellement concernés par l'instauration d'équipements ou la mise aux normes de points DFCI.

La Communauté de Communes est actuellement engagée auprès de l'Association régionale Sylv'actes pour la réalisation de chantiers forestiers en vue de l'amélioration des peuplements et l'adaptation des forêts au changement climatique. La mobilisation des bois et l'accès aux massifs sont rendus complexes par manque de desserte et de voirie. L'augmentation de la demande en bois énergie (170 000T consommés / an) suppose une amélioration de l'accès aux massifs et un meilleur maillage des entreprises sur le territoire. La répartition des volumes de bois mobilisés sur la CCDB se fait de la manière suivante : 85% bois de trituration, 10% bois énergie et 5% bois d'œuvre.

Une filière bois locale peu structurée :

Une étude a été menée par la CCDB en partenariat avec l'interprofession du bois FIBOIS 26/07 sur la valorisation du bois local entre 2018 et 2019 à l'échelle du Bassin de Montélimar. Elle a permis de mettre en lumière la difficulté des entreprises à travailler en réseau et avec les organismes de formation présents. 17 entreprises sont présentes sur le territoire (1 scierie, 11 entreprises de construction bois et ameublement, 4 entreprises de transport et négoce...). Un travail doit se poursuivre avec l'ensemble des partenaires pour créer du lien entre les acteurs de l'amont et de l'aval de la filière.

- **Secteur secondaire : un territoire qui entreprend**

Le secteur secondaire est notamment représenté par l'industrie de la mécanique et une bonne représentation de la construction.

Le tissu de petites entreprises artisanales du bâtiment est dense et représente une part non négligeable des employeurs (9,8% des emplois, contre 6,5% dans la Drôme).

L'industrie est assez peu représentée employe 8,9% de personnes salariées (contre 20,1% dans le département). Les entreprises industrielles sont peu nombreuses (29 établissements inscrits) mais elles embauchent tout de même 97 personnes.

Les métiers d'art sont très présents sur le territoire (travail du bois, métal, textile / cuir, pierre et de la terre).

Le secteur de la céramique, très présent historiquement, a beaucoup évolué depuis 20 ans. Les entreprises qui embauchaient du personnel dans la production de pièces utilitaires ont fermé les unes après les autres, fin des années 1990 et début 2000. Néanmoins cette activité a conservé son dynamisme et s'est transformée, ce sont maintenant des ateliers individuels ou avec 1 ou 2 salariés et des productions plus artistiques (près de 45 ateliers sur la CCDB).

Cette production artisanale potière fait partie du patrimoine et est un des atouts majeurs du pays de Dieulefit-Bourdeaux, mais aussi son patrimoine architectural et bâti, ses savoir-faire.

La Communauté de Communes a créée en 1996 un pôle structurant autour de la céramique : la Maison de la Céramique afin de soutenir, faire connaître la filière et convertir les visiteurs en consommateurs avertis. Elle dispense depuis 1997, une formation professionnelle certifiante BAC+2 aux métiers de la céramique, pour une douzaine de stagiaires.

- **Secteur tertiaire :**

Le secteur tertiaire est largement représenté avec 72,3% des emplois (contre 71,7% dans la Drôme). Cela s'explique par la place prédominante des activités liées aux administrations publiques, l'enseignement, la santé et l'action sociale. Ce secteur embauche 42,4% des salariés du territoire (la part des salariés de ce secteur n'étant que de 29,3% dans la Drôme).

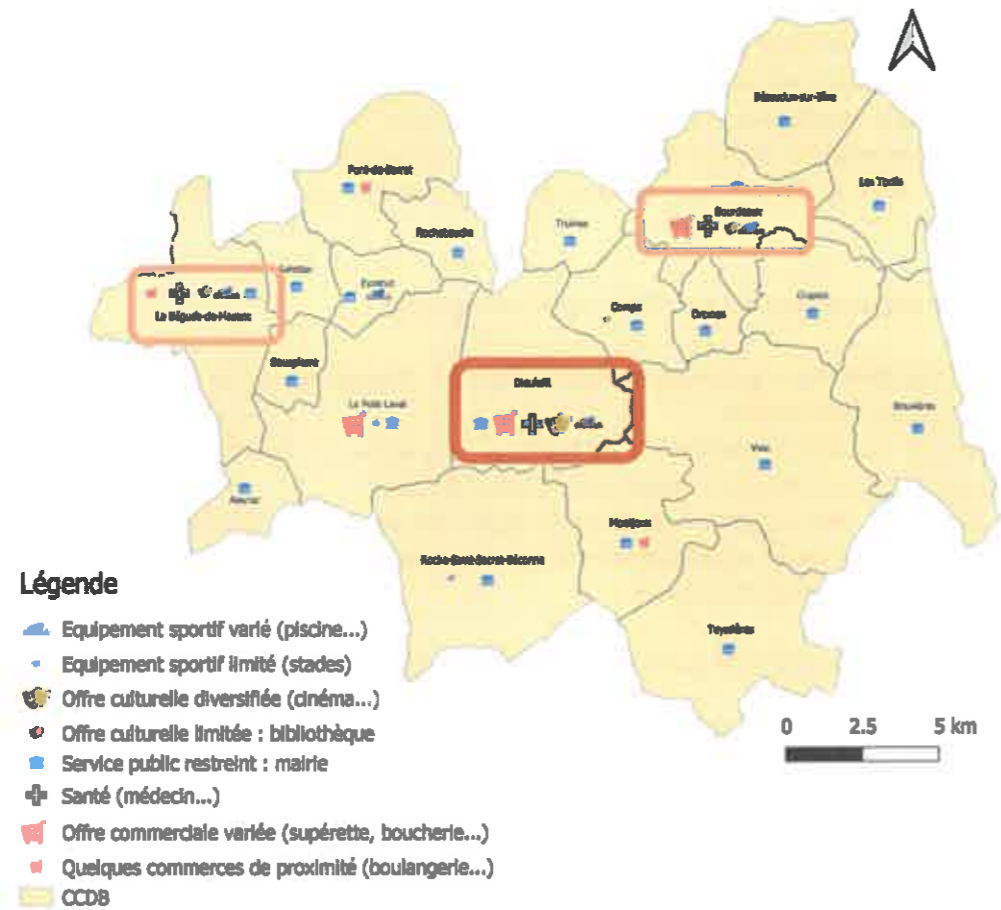
La présence de gros établissements de santé s'explique par des raisons climatiques et historiques. Ces services répondent également à une demande venant de la population la plus âgée.

Le secteur du commerce et des services est bien représenté sur le territoire et s'explique par l'éloignement de l'agglomération de Montélimar.

146 commerces sont enregistrés au 31/12/2019 sur la CCDB, qui embauchent 182 salariés (en augmentation de 7,7% par rapport à l'année précédente).

Le pays de Dieulefit-Bourdeaux s'articule autour 3 pôles générateurs de flux, équipés en commerces et services au public : 1 pôle structurant (Dieulefit) et deux pôles intermédiaires (La Bégude de Mazenc et Bourdeaux).

Quelques communes disposent également de commerces de proximité qui viennent compléter le maillage du territoire et renforcer la cohésion territoriale : Le Poët Laval, Pont de Barret, Roche Saint Secret Béconne, Montjoux, ou encore Bouvières.



Focus sur le programme Petites villes de demain de la commune de Dieulefit

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires.

La commune de Dieulefit a été labellisée au titre du programme par la préfecture de la Drôme, la convention d'adhésion a été signée en 2021 (voir en annexe).

Les principaux axes repérés à ce stade du programme par la commune et la CCDB porte sur :

- Recruter un chef de projet « PVD » afin de construire le programme de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)
- Redynamiser le centre-ville
- Accompagner la structuration des professionnels des métiers d'art
- Mettre en place une étude opération OPAH-RU
- Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments privés
- Engager une étude de gisement foncier
- Créer un Espace France Service sur le secteur de Dieulefit
- Créer une maison des associations dans l'ancien collège de Dieulefit
- Créer un réseau de chaleur bois entre le groupe scolaire, l'ancien collège et le gymnase
- Préserver et restaurer les milieux naturels

Des patrimoines qui fondent une identité et rendent le territoire attractif.

La Communauté de Communes est inscrite depuis 7 ans dans une démarche d'éducation artistique et culturelle, avec déjà deux résidences artistiques de trois ans qui se sont déroulées et une nouvelle résidence d'un an en préparation pour 2021/2022. Cette démarche est inscrite dans la cadre d'une Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (C.T.E.A.C.) en partenariat avec la DRAC, La Région, le Département de la Drôme, La Caisse d'allocation Familiale, et l'éducation nationale.

En parallèle de ce projet porté par la CCDB, le territoire est très dynamique culturellement. Il existe une école de musique (le CAEM) intercommunale.

Il y a une cinquantaine d'associations ou structures culturelles dont, 3 médiathèques, une radio locale associative, 4 associations programmant de la musique classique, 4 galeries d'arts, 4 festivals d'envergure national et international (Nouvelles du conte, Festival Eclats de voix, l'Oasis Bizz'art, Nuée du Jazz), une quinzaine de compagnies de spectacle vivants, un centre international d'art et d'animation, plusieurs espaces collectifs d'artistes et d'artisans, une salle de spectacle associative, un cinéma associatif, plusieurs associations autour du patrimoine et de l'histoire locale, sans parler des nombreux petits lieux proposant une programmation culturelle et de nombreuses associations de pratiques amateurs.

Un territoire propice au tourisme

Le tourisme est diversifié et à taille humaine : culturel, de nature, lié aux savoir-faire et aux produits du terroir. Il est aussi un vecteur fort du maintien des activités agricoles et des structures paysagères de l'arrière-pays.

Le territoire est reconnu « spot nature » pour la pratique des activités de pleine nature, les milieux naturels agricoles et forestiers sont particulièrement prisés pour la pratique de ces activités. Des conflits d'usage peuvent survenir. La multifonctionnalité des forêts est un enjeu grandissant sur le territoire.

Le territoire comptabilise 300 hébergements marchands pour environ 290 000 nuitées touristiques par an. Il s'agit également d'un lieu de villégiature avec une part importante de résidences secondaires (23% des logements du territoire). Ainsi au plus haut de la saison touristique, la fréquentation du territoire augmente d'environ 70% par rapport au plus bas de la saison.

Depuis 2017, le pays de Dieulefit-Bourdeaux est doté d'une stratégie touristique qui vise un développement maîtrisé autour des points forts du territoire. En 2018 c'est un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information touristique qui est mis en place. La promotion touristique du territoire s'inscrit dans un périmètre plus large, au sein d'une destination porteuse, celle de la Drôme Provençale.

- **Caractéristiques environnementales : sensibilité aux sujets environnementaux.**

Evolution du service de gestion des déchets : des changements de pratiques sur le long terme

Pour répondre au mieux aux enjeux environnementaux et réglementaires, la CCDB a su faire évoluer le service gestion des déchets, depuis la prise de compétence collecte et traitement en 2000.

Quelques dates repères :

⇒ 2003-2004 : Modification de la grille tarifaire de la Redevance ordures ménagères (ReOM) Particuliers/Professionnels pour une meilleure répartition du coût du service entre les usagers. Un des intérêts de ce mode de facturation est qu'ils prennent conscience du coût car la facture est dissociée des impôts locaux.

⇒ 2010-2011 : Création de deux plateformes de déchets vert pour les professionnels du territoire (paysagistes) et mairies (agents communaux) dans le but de désengorger les déchèteries et d'avoir une gestion local et vertueuse de ces matières. Les végétaux stockés sont traités par compostage en andain. Le compost issu de ces plateformes est ensuite analysé et distribué gratuitement aux usagers.

⇒ 2012-2013 : Projet de conteneurisation avec la mise en place des Points d'Apport Volontaire (suppression points de regroupements). Chaque point est équipé de conteneurs d'ordures ménagères et de tri sélectif (papier, emballages, verre, ...) pour favoriser au maximum le recyclage.

⇒ 2016 : Mise en place d'un partenariat avec des agriculteurs locaux pour traiter par compostage les déchets verts issus des déchèteries.

⇒ 2019 : Passage à l'extension des consignes de Tri (« Tous les emballages se trient »), qui a eu pour incidence +40% d'apport comparé à 2018

Livraison et mise en place des nouveaux conteneurs OM avec contrôles d'accès pour le passage à la redevance incitative (RI).

⇒ 2020 : Lancement de l'année « à blanc » pour la RI.

⇒ 2021 : Ajustement des équipements et préparation de la facturation.

La collectivité est fortement engagée dans une démarche de tri à la source des bio-déchets, que ce soit dans les structures de restauration collective, que pour les logements collectifs et individuels. Depuis le démarrage du programme de valorisation des biodéchets (2015), environ 950 composteurs individuels ont été distribués (composteurs subventionnés par le SYPP). Parallèlement, environ 45 sites de compostages collectifs et partagés ont été installés.

La CCDB devrait certainement mener une étude sur une potentielle collecte de biodéchets (pour les centres bourgs). Le but étant de pouvoir proposer une solution adaptée à tous et de répondre aux obligations réglementaires actuelles et futures (obligation du Tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024).

La simplification du geste de tri des emballages a permis de réduire fortement les OM. L'outil fiscal, qu'est la redevance incitative, est un levier efficace pour continuer dans cette dynamique de réduction des déchets ultimes et veiller à la maîtrise des coûts et donc de la facturation aux usagers.

Des indicateurs très positifs : nous avons pu observer une diminution de 46% des ordures ménagères entre 2019 et 2020 et une augmentation de 11.5% du tri sélectif (emballages, papiers, verre et cartons)

Les conteneurs de Tri sélectif (principalement ceux pour les emballages) étant de plus en plus sollicités avec l'intensification du geste de tri, se dégradent. Il semble plus que pertinent de prévoir des investissements, mais le budget du service ne permet que très peu d'investissement actuellement.

Préservation environnementale et gestion de l'ENS de Miélandre :

De nombreux massifs de la CCDB sont concernés par un zonage de préservation environnementale. La montagne de Saint Maurice est un Espace Naturel Sensible local, géré par la commune de Dieulefit. La montagne de Couspeau se situe dans le prolongement de l'ENS du Massif de Saoû. L'ensemble du massif est classé en ZNIEFF. Il en est de même pour les montagnes de Miélandre et de La Lance, premier massif des Préalpes provençales.

L'acquisition d'une partie du site de la montagne de Miélandre, par la commune de Vesc, a été soutenue en 2020 par le Conseil départemental de la Drôme grâce à sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles.

La CCDB travaille étroitement avec la commune de Vesc pour l'élaboration d'un Plan de Gestion dans le cadre d'une reconnaissance au réseau des ENS locaux du Département. **Des études naturalistes et patrimoniales seront nécessaires pour approfondir les connaissances du site et proposer des actions de gestion ciblées.**

Les pratiques pastorales garantes du patrimoine naturel et environnemental

La présence d'éleveurs et de bergers ainsi que des activités pastorales sont à l'origine des formations paysagères.

Le maintien des surfaces pastorales est un enjeu environnemental majeur pour le territoire, du fait du maintien de la biodiversité inféodée aux massifs des Préalpes du territoire (Couspeau, Miélandre, La Lance, Les plaines du Poët et la montagne de Saint Maurice), mais aussi en zone de plaine, qui ont un rôle de corridors écologiques majeur.

Une attention particulière est portée notamment sur l'ouverture et l'entretien des milieux (dans le cadre du PPT et du PAEC). Des travaux réguliers de broyage et débroussaillage sont nécessaires et deviennent de plus en plus contraignants en raison de l'augmentation de la prédation (l'obligation de parcs de contention électrifiés suppose un entretien quotidien des clôtures).

Changements de pratiques en agriculture :

La Communauté de Communes est engagée dans un Plan Agro Environnemental et Climatique afin de soutenir les actions liées aux changements de pratiques en agriculture pour maintenir les milieux ouverts, améliorer la qualité de l'eau et favoriser le maintien de la biodiversité. Elle envisage de renforcer son intervention auprès des agriculteurs dans l'évolution des changements de pratiques agroenvironnementales et de travailler en lien avec les acteurs associatifs du territoire dans le développement de projets transversaux, notamment via le Projet Alimentaire Territorial (L'hirondelle aux champs, Association Drômoise d'Agroforesterie, Association Archimède...).

Préservation de la qualité de l'eau et agriculture :

Le territoire bénéficie d'un état des lieux complet de la qualité des eaux superficielles des bassins du Roubion, Jabron et Riaille réalisé en 2013 par le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion Jabron (SMBRJ), dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Rivière. Cette étude comprend un diagnostic général des pressions polluantes (domestique, industrielle et agricole) ainsi qu'une caractérisation des types de transfert des polluants dans les sols vers les eaux superficielles et souterraines.

La CCDB a notamment travaillé en lien avec Montélimar Agglomération et le Syndicat de Rivière du Roubion Jabron à l'élaboration du PAEC, afin de préserver les captages prioritaires présents sur deux communes de l'Agglomération de Montélimar. Plusieurs communes de la CCDB sont comprises dans les aires d'alimentation de captage (La Bégude de Mazenc, Souspierre, Salettes). Le SIEBRC anime également un programme de préservation des captages financé par l'Agence de l'Eau.

• Le territoire vers sa transition énergétique

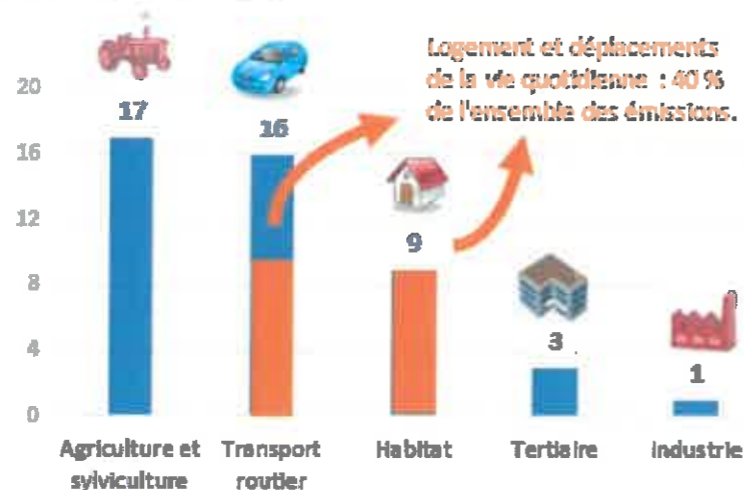
La Communauté de Communes est engagée dans un projet de territoire « Défi Climat », s'appuyant sur un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) simplifié (EPCI non obligé), ainsi qu'une labellisation européenne Cit'ergie. Le PCAET, accompagné d'un plan d'actions, est en cours de rédaction.

Consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre

Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant) : 46.78 tonnes équivalent CO2 soit 4.97 tonnes équivalent CO2 par habitant (2017)

L'agriculture est le secteur le plus émetteur de GES, car il émet l'ensemble des GES d'origine non-énergétique (méthane lié au cheptel, engrais et transformation des surplus de fertilisation azotée dans les sols sous forme de protoxyde d'azote).

Vient ensuite le secteur des transports, puis le résidentiel principalement à cause de la consommation de fioul et de propane.



Les produits pétroliers issus des déplacements motorisés et de l'habitat représentent près des 2/3 des émissions de GES. 16 000 tonnes équivalent pétrole sont consommées chaque année sur le territoire.

La CCDB consomme moins d'énergie finale par habitant (en 2014 la consommation représente 19,73 MWh) que le département de la Drôme (28,5 MWh), et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (31,5 MWh) ; cela est dû essentiellement à l'absence d'industrie sur le territoire.

Infrastructures énergétiques (ENR, nucléaire, etc.)

Le territoire produit des énergies renouvelables, en grande majorité issues du bois énergie dont la consommation a tendance à diminuer (estimée à 24 547 MWh en 2015). La quantité d'énergie produite est relativement stable, voire en légère diminution. En 2015, la production totale d'énergie s'élevait à 32 056 MWh.

La production annuelle d'énergie solaire, très faible, s'élève à 1 773 MWh et hydro-électrique (2 privés : Roche Saint Secret – Béconne et Pont de Barret) à 502 MWh.

Le territoire dispose de trois réseaux de chaleur communaux ou intercommunaux au bois énergie.

Concernant la production d'électricité, le photovoltaïque connaît une forte croissance, en 2015 cette production a dépassé la production hydraulique, qui elle connaît une stabilité. En 2019, la production photovoltaïque a atteint 1773MWh en 2019. La production éolienne n'évolue pas, elle est négligeable sur le territoire (pas de site grand éolien).

Quant à la production hydraulique, deux turbines sont présentes sur le territoire. Le niveau diminuant ces dernières années, elles n'ont pu produire que 502MWh en 2019.

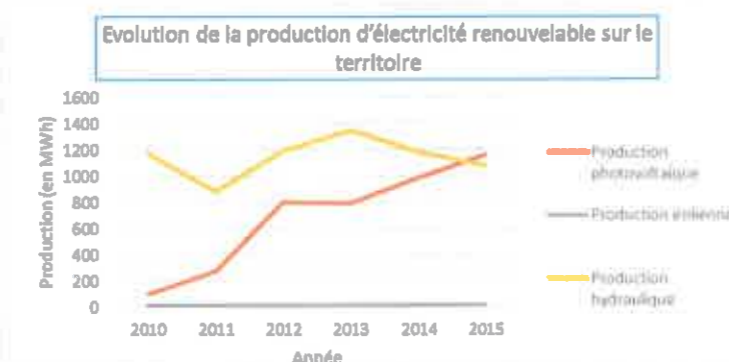
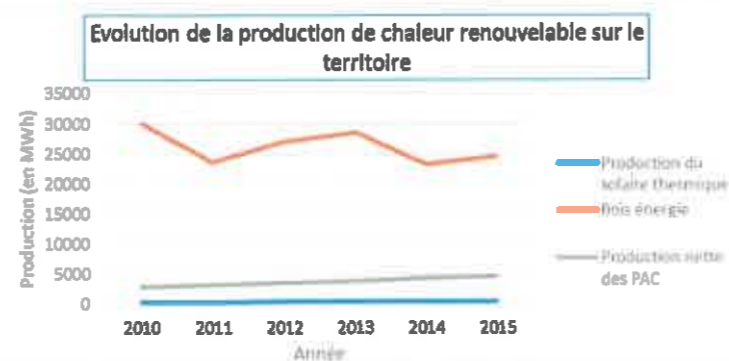
Une SCIC citoyenne et locale, les centrales villageoises de la Lance, est également présente sur le territoire (basée à Montjoux). Son but est de développer des projets d'énergie renouvelable en associant citoyens, collectivités et entreprises locales. Pour ce faire, elle loue des toitures, installe des panneaux solaires photovoltaïques et vend l'électricité ainsi produite. Actuellement, près de 180 associés ont rejoint la coopérative, investis 420 000€, et financés 18 projets photovoltaïques. Au total, 221kWc ont pu être installés.

La Communauté de Communes ainsi que d'autres communes du territoire font parties des investisseurs.

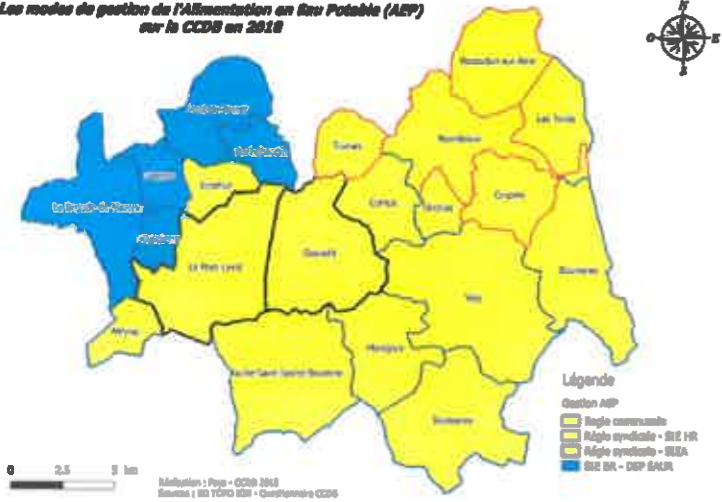
• Eau et assainissement

La CCDB n'a à ce jour pas la compétence Eau et Assainissement, les compétences et modes de gestion sur le territoire sont les suivants :

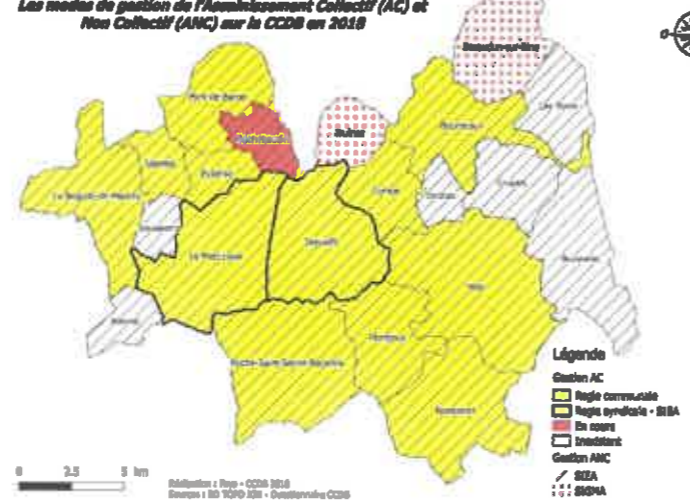
- 10 communes ont la compétence eau potable dont 6 ont la compétence assainissement collectif, les 4 autres ne disposant pas d'ouvrage épuratoire
- 4 communes ont transféré leur compétence eau potable au SIE du Haut Roubion (qui concerne également 3 communes du périmètre de la Communauté de Communes du Val de Drôme) ; 3 de ces communes ne disposent pas d'ouvrage épuratoire
- 5 communes ont transféré leur compétence eau potable au SIE du Bas Roubion (qui concerne également un grand nombre de communes de la Communauté de Montélimar Agglomération et 1 commune de la Communauté de Communes du Val de Drôme), 4 sur 5 disposant de la compétence assainissement collectif (1 commune ne dispose pas d'ouvrage épuratoire)
- 2 communes ont transféré leurs compétences eau potable et assainissement collectif au SIEA du Pays de Dieulefit-Bourdeaux
- 19 communes ont transféré leur compétence assainissement non collectif au SIEA du Pays de Dieulefit Bourdeaux et 2 au SIGMA, syndicat exerçant également la compétence SPANC sur les territoires des Communautés de Communes du Val de Drôme (23 communes) et du Crestois - Pays de Saillans (1 commune).



Les modes de gestion de l'Alimentation en Eau Potable (AEP) sur le CCDB en 2018



Les modes de gestion de l'Assainissement Collectif (AC) et Non Collectif (ANC) sur le CCDB en 2018



Mode de traitement des eaux usées sur les communes :

Commune	Ouvrage épuratoire	Nombre
La Bégude de Mazenc	Boues activées	1
Bourdeaux	Lagunage	1
Comps	Filtres plantés de roseaux	1
Dieulefit	Lagunage	1
Eyzahut	Filtres plantés de roseaux	1
Montjoux	Fosse toutes eaux	1
Montjoux	Filtres plantés de roseaux	1
Montjoux	Filtres / Fosses	1
Le Poët Laval	Lagunage avec Dieulefit	
Pont de Barret	Lagunage	1
La Roche Saint Secret Béconne	Filtres plantés de roseaux	1
Rochebaudin	Filtres plantés en cours de création	
Salettes	Filtres plantés de roseaux	1
Teyssières	Filtres à coco	2
Teyssières	Filtres à sable	1
Vesc	Filtres plantés de roseaux	1
TOTAL		15

12- ATOUTS ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Présentation globale	ATOUS	FAIBLESSES
1. Mobilités	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire relativement bien irrigué par les voies routières. - Des démarches engagées en faveur des modes doux de déplacements : 3 aires de covoiturage, une Véloroute Voie Verte (VVV) de Montélimar à Dieulefit en cours de réalisation. - Mise en place du dispositif Rézo pouce (auto stop organisé). - Mise en place d'une aide à l'achat de VAE. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prédominance de la voiture individuelle et peu d'alternatives. - Mauvaise organisation des transports collectifs (horaires inadaptés notamment). - Les transports routiers journaliers émetteurs importants de GES. - Infrastructures et sensibilisation autour des mobilités encore peu développées. - Difficultés pour développer les transports collectifs en raison de la faible densité locale. - Aménagements difficiles des routes existantes en voies cyclables.
2. Transition écologique <ul style="list-style-type: none"> • Energie et climat • Traitement des déchets / économie circulaire • Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Une filière bois-énergie initiée dans le cadre du Pôle d'Excellence Rural (2009). - De nouveaux réseaux de chaleur bois énergie en réflexion. - Le bois énergie et le solaire développés sur certains bâtiments publics. - Lancement de rénovations énergétiques de bâtiments publics. - Développement de projets partagés de production d'énergie photovoltaïque (centrale villageoise), - Développement de projets hangars agricoles photovoltaïques. - Des travaux sylvicoles en cours pour l'adaptation des forêts aux changements climatiques. - Mise en place de la redevance incitative. - Travail sur la grille tarifaire des professionnels en redevance incitative - Développement du compostage collectif et individuel avec la création d'un réseau de guides composteurs. - Présence de recycleries (Triporteur et Triballe) - Volonté politique de tendre vers un Territoire zéro déchet. - Des cultures diversifiées - De nombreux producteurs en vente directe - 1 point de vente collectif (AB) - Plusieurs productions sous signes officiels de qualité AOC Picodon, AOC Huile essentielle de lavande, Label rouge agneau de l'Adret ... - Des productions identifiées comme marqueurs territoriaux (élevage, cultures pérennes) - Des associations engagées dans le changement de pratiques agricoles (Agroforesterie, aménagement biodiversité des exploitations, microbioponie régénérative...). 	<ul style="list-style-type: none"> - De fortes contraintes topographiques au développement de l'éolien. - Pas de potentiel géothermique. - Faible développement du solaire thermique - Un parc de logements à rénover très important. - Une consommation d'énergie pour le chauffage et le transport qui reste largement fossile - Pas de travail engagé avec le secteur touristique sur les économies d'énergie (hébergement). - Risque déchets sauvages - Trouver une solution technique pour le comptage des encombrants en déchèterie - Difficulté à gérer les biodéchets (étudier de nouvelles solutions) : très chronophage - Réorganisation du service en interne (R.I, gestion programme compostage, ...) - Un Plan Agro Environnemental et Climatique qui n'a pas de réel effet levier sur les changements de pratiques en agriculture. - Difficultés pour assurer l'alimentation des troupeaux et l'autonomie fourragère des exploitations. - Une fermeture des paysages due à une diminution des activités pastorales.

Présentation globale	ATOUS	FAIBLESSES
<p>2. Transition écologique (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alimentation locale • Forêt / Filière bois • Environnement/ biodiversité • Maîtrise foncière 	<ul style="list-style-type: none"> - Des éleveurs mobilisés autour de l'abattage mobile à la ferme (diminution des déplacements, bien-être animal...). - La ville de Dieulefit engagée dans une démarche POPSU « résilience alimentaire ». - Territoire labellisé PAT à l'appel à projets d'avril 2021 : Défi Alimentation Locale CCDB - Deux communes (Bourdeaux et Pont de Barret) accompagnées dans le cadre de l'appel à projets du Département pour l'approvisionnement en bio et local de la restauration scolaire - Une filière bois énergie structurée localement. - Une ressource forestière importante (66% de la surface du territoire). - La forêt : premier puits de carbone du territoire (quantité stockée 74%). - Des espaces naturels et agricoles multifonctionnels (Pastoralisme / agriculture / gestion forestière durable / sports nature...) - Une convention de partenariat avec le CRPF permettant de sensibiliser les propriétaires à la gestion durable des forêts. - Des procédures de préservation des milieux (2 Contrat rivières, Natura 2000...). - Un ENS local à Dieulefit (Saint Maurice) et une prochaine inscription au réseau des ENS de la montagne de Miélandre (Vesc). - Un service intercommunal qui pratique la veille foncière pour aider à transmettre les exploitations agricoles. - Une Association Syndicale Libre de Gestion Foncière (ASLGF) qui gère environ 1000 ha de forêts privées. - Le RNU s'applique encore à de nombreuses communes (préservation des terres agricoles et milieux naturels). - Une prise de compétence PLUI en cours de réflexion. - Une étude de glissement foncier (économie et habitat) en cours avec EPOA. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de productions alimentaires pour satisfaire tous les besoins (restauration à domicile, collective ...). - Méconnaissance des volumes produits et consommés sur le territoire - Manque d'accompagnement à la professionnalisation des acteurs de la restauration collective (utilisation de produits frais, marchés publics, communication avec les prestataires, médiation ...). - Une filière bois fragile (bois d'industrie et bois d'œuvre) : bois de faible valeur, manque de structuration des acteurs amont/aval, manque de culture forestière et de structuration de la filière. - Mauvaise connaissance des métiers de la filière forêt-bois. - Des espaces naturels et des écosystèmes fragilisés par un manque d'outils de gestion. - Manque de sensibilisation des propriétaires privés pour la mise à disposition de terres aux agriculteurs. - Présence de conflits d'usage en espaces pastoral et forestier. - De nombreuses exploitations agricoles à céder dans les 5 prochaines années. - Morcellement de la propriété forestière majoritairement privée. - Peu de documents d'urbanisme, le RNU un frein au développement des communes. - Pas de document de planification (démarrage du SCOT). - Peu ou pas de réserves foncières publiques sur le territoire.
<p>3. Accès aux services publics et aux soins</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une MSAP à Bourdeaux (2016), labellisée Espace France Services en 2021. - Un EFS en cours de réflexion à Dieulefit. - Un territoire équipé en structures intercommunales petite enfance et jeunesse. - Tissu associatif sanitaire et social important qui irrigue l'ensemble du territoire. - La proximité du bassin montillien offre une complémentarité de services et de soins. - Tissu associatif culturel foisonnant tant sur les pratiques amateurs que sur la programmation culturelle (surtout estivale et en extérieur). 	<ul style="list-style-type: none"> - Une offre insuffisante en hébergements pour personnes âgées et faiblement diversifiée. - Un manque de médecins spécialistes et généralistes sur le territoire (notamment à l'Est). - Manque d'établissements culturels adaptés pour permettre une programmation culturelle à l'année. - Perte de lits SSR cardio pneumo.

Présentation globale	ATOUS	FAIBLESSES
<p>4. Développement économique et attractivité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un cadre de vie attractif et reconnu (attractivité résidentielle, fréquentation touristique) - Un fonctionnement territorial lisible : des centre-bourgs différenciés - Un nouvel attrait des campagnes (recherche de sens, de qualité de cadre de vie, de rupture, de décroissance...) - Des outils et acteurs sensibles aux problématiques environnementales - Des parcs d'activités économiques (PAE) de bonne qualité paysagère et architecturale - Une évasion commerciale peu importante. - La présence d'associations dans le champ de l'ESS, employeuses, en particulier dans le domaine culturel, social et médico-social. - Des spécificités économiques artisanales propres au territoire (filière bois, céramique, ...). - Poids de l'offre culturelle et associative diversifiée dans l'attractivité du territoire. - Programmation culturelle estivale importante en extérieur. <p>Un tourisme familial dans un environnement de qualité, propice à l'itinérance, aux activités de pleine nature (démarche « spot nature »).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des activités touristiques de pleine nature peu consommatrices d'énergie. - Fort potentiel touristique via la Drôme Provençale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des secteurs géographiques aux dynamiques différenciées : ouest/Est et logique de bassins/vallées. - Le PNR Baronnies Provençales, un outil peu mobilisé par le territoire (4 communes et Dieulefit, ville porte). - Un « foncier » de plus en plus complexe à partager (agriculture, habitat, économie...). - Une absence de marketing territorial. - Des moyens financiers limités pour engager l'action de la CC. - Risque / fragilité dû à la concentration d'emplois dans le domaine de la santé sur quelques structures dépendantes de décisions nationales (?) - Une forte disparité géographique en infrastructures numériques et téléphonie mobile, alors qu'elles représentent un levier de développement pour l'arrière-pays. - Importance du nombre de lits touristiques non marchands (62% de l'offre). - Un déficit en immobilier d'entreprises abordables. - Difficultés à maintenir le commerce de proximité dans certains villages. - Manque de structure adaptée pour la programmation culturelle. - Concentration d'une partie de l'offre culturelle sur la saison estivale.
<p>5. Logement et patrimoine</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des actions du PLH en cours (2018 – 2023) - Mise en place du SPPEH à l'échelle de 5 EPCI drômolses. - Un PIG (Programme d'Intérêt général) depuis 2015 (rénovation thermique et/ou adaptation du logement). - Des Initiatives locales d'habitats participatifs (Ecoravie). 	<ul style="list-style-type: none"> - Des centres anciens qui concentrent les problématiques de vacance, d'îlots dégradés. - Risque de développement de "villages-dortoirs". - Parc de logements antérieur à 1975 important. - Précarité énergétique des ménages importante. - Des personnes vieillissant dans un logement qui n'est pas toujours adaptable, ou trop éloigné des commerces et services de proximité.
<p>6. Eau et assainissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des exploitations agricoles qui savent s'adapter au manque d'eau (surfaces faiblement irriguées). - Bonne qualité physico-chimique de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des usages de l'eau qui augmentent en période estivale. - Des équipements (STEP) à adapter pour assurer la bonne qualité de l'eau. - Manque de sensibilisation à la gestion économe de l'eau. - Pas de compétence eau et assainissement à la CCDB (à étudier pour passage en 2026).

131 – Méthode de construction du projet de territoire

La Communauté de communes a engagé une démarche spécifique de construction du projet de territoire du CRTE. En effet, une ingénierie complémentaire a été mise en place avec l'appui de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Ainsi, 16 jours d'accompagnement par le cabinet CDHU ont été alloués à la Communauté de communes pour la construction du projet de territoire du CRTE.

Il s'agissait de :

- 1) Construire et animer une **méthode de concertation** pour la rédaction du projet de territoire du CRTE : cela a été l'objet des ateliers 1 (29 septembre 2021), 2 (5 octobre 2021) et 3 (9 novembre 2021) ;
- 2) Proposer une méthode de **priorisation des actions** et projets du CRTE en cohérence avec le projet de territoire : cela a été l'objet de la deuxième partie de l'atelier 3 (9 novembre 2021) ;
- 3) Fournir un appui technique à la **rédaction du CRTE**.

La méthode de construction du projet de territoire du CRTE part d'un premier constat. La Communauté de communes s'est et se construit autour de **projets collectifs et partenariaux ancrés sur le territoire** visant à développer l'activité économique dans toute sa diversité et à garantir la qualité de vie de ses habitants ; en veillant à un maillage du territoire, gage d'un développement durable. La mixité des approches participe de la volonté de développement harmonieux du territoire en se basant sur ses points forts.

Ainsi, la CCDB a progressivement développé une **culture et des habitudes de travail fondées sur une démarche participative**, à l'image des initiatives engagées pour le Plan Pastoral Territorial, le Programme Local de l'Habitat, le PCAET simplifié, le Projet Alimentaire Territorial, la démarche mobilité (Territoires conseils) ... sans oublier le dispositif Petites Villes de Demain de la commune de Dieulefit ou encore le dispositif Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée.

La démarche de construction du projet de territoire du CRTE s'est appuyée sur cette antériorité pour :

- Mettre en place une construction concertée du projet de territoire, qui s'appuie sur la **conférence des maires pour construire un projet intercommunal** lors de trois ateliers de travail ;
- Et permettre ainsi de bénéficier de la matière produite pour les démarches et documents produits précédemment, pour aboutir à un **projet de territoire Intégrateur**.

Ces principes d'intervention ont notamment permis de **faire dialoguer étroitement le projet de territoire du CRTE avec la démarche de transition écologique et énergétique** poursuivie sur le territoire depuis plusieurs années.

En effet, la Communauté de communes soutient depuis 2000 le développement de la filière locale du bois déchiqueté, qui a fait l'objet du projet PER : "Pays de Dieulefit : territoire de feu et d'art".

Compétente en matière de gestion des déchets, elle entreprend des actions innovantes et durables pour une gestion intégrée des déchets : recyclerie, gestion des déchets verts, passage à la redevance incitative, installation de composteurs collectifs...

Bien que non soumise à cette obligation (le territoire ayant moins de 20 000 habitants), la mandature précédente s'est engagée dans un PCAET. La CCDB s'est également engagée dans une démarche de labellisation Cit'ergie. Pour cela, deux bureaux d'études ont été missionnés, à ce jour, le plan d'actions reste à construire avec les habitants.

Les élus ont aujourd'hui la volonté d'amplifier les actions de transition écologique sur le territoire. Une commission « Défi climat-habitat » est d'ailleurs dédiée aux questions de transition écologique et énergétique.

Plusieurs réunions publiques ont pu avoir lieu afin de mieux cerner les enjeux pour le territoire, de recueillir de nombreuses propositions et de définir les enjeux stratégiques :

- Impliquer les citoyens et les collectivités dans une transition énergétique ;
- Adapter les pratiques du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux ;
- Accompagner le territoire vers un quotidien responsable et une consommation sobre ;

- Piloter et animer la démarche Défi Climat.

Les élus, agents et citoyens travaillent actuellement à l'élaboration d'un plan d'actions qui permettra la mise en place des transitions environnementale et solidaire. Des groupes de travail thématiques ont déjà réuni des acteurs locaux pour dégager des actions à mener sur du court, moyen et long terme.

La démarche Cit'ergie permet de suivre la construction de ce plan d'actions en anticipant l'impact des actions envisagées, au regard d'une indispensable prise en compte des transitions écologique et énergétique.

132 – Le projet de territoire : UN TERRITOIRE SOBRE ET INNOVANT FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SOCIETAUX

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

1. Pérennité des ressources

1.1. Sensibiliser la population, en particulier les jeunes, aux enjeux environnementaux et à la préservation des ressources

1.2. Réduire la consommation énergétique du territoire

- *Accompagner les citoyens et les collectivités dans la rénovation énergétique des bâtiments et des logements*

1.3. Développer les énergies renouvelables dans le respect des paysages et de l'agriculture, et contribuer à la bonne gestion des ressources

- *Enjeu d'articulation de la stratégie énergétique avec la gestion des forêts*

1.4. Favoriser les changements de pratiques en matière de mobilités

1.5. Encourager une politique touristique respectueuse des ressources locales

1.6. Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine et les paysages

- *Enjeu de priorisation des interventions (« on ne peut pas tout conserver »)*
- *S'appuyer sur les acteurs privés (le public ne peut pas tout porter seul)*

1.7. Sécuriser l'accès à l'eau en qualité et en quantité

1.8. Améliorer la défense incendie du territoire

2. Dynamisme économique et résidentiel

2.1. Disposer de foncier et d'immobilier pour accueillir les entreprises et les emplois

- *Espaces de coworking*
- *Pépinières d'entreprises*
- *ZAE : requalification / extension / création*
- *Rôle des documents d'urbanisme*

2.2. Conforter les filières économiques qualitatives et de niche

- *Filière céramique*
- *Filières agricoles*

2.3. Pérenniser les activités agricoles en développant les filières courtes de proximité et en favorisant les transmissions et les installations hors cadre familial

- *Viabilité économique*

2.4. Fixer et attirer les jeunes et les emplois qualifiés

- *Enjeu de formation*

2.5. Habiter les villes et villages

- *Réduire les logements vacants et/ou indignes par des actions incitatives et coercitives*
- *Intégrer le parcours résidentiel des habitants, en lien avec le PLH*
- *Requalifier les espaces publics stratégiques (ex : rue commerçante, place centrale...) dans le respect du patrimoine bâti*

3. Cohésion sociale et territoriale

3.1. Accompagner les personnes sans emploi, vulnérables, âgées, handicapées et jeunes dans l'accès au logement, aux services, équipements, emplois et mobilités

3.2. Maintenir des services de qualité pour les familles, en particulier les écoles, et développer les structures intergénérationnelles et les maisons de santé

3.3. Améliorer les infrastructures afin de garantir l'accès au numérique au plus grand nombre

- *Via des lieux dédiés*
- *Favoriser l'accès à la fibre*

3.4. Maintenir et décentraliser l'offre culturelle, notamment hors saison

III. Actions.

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions des collectivités et des acteurs territoriaux.

Les actions du CRTE sont définies comme des « actions CRTE » et des « actions annexes ». Elles sont décrites en annexe I selon les axes et les orientations stratégiques du projet de territoire auxquelles elles se rattachent, et les éléments de financements et de calendrier sont détaillés en partie V - Protocole financier.

Les actions sont des « actions CRTE » lorsqu'elles ont un sens collectif lié à l'échelle d'intervention, au porteur de projet, et à l'enjeu de leur financement. Les actions CRTE prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Les actions sont des « actions annexes » lorsque leur portée est davantage communale, si l'enjeu lié à son financement est moindre, ou si des éléments de calendrier ou de plan de financement sont pas encore bien définis (les actions ne sont alors pas matures).

Y sont également recensées « pour mémoire » des actions déjà « réalisées », par exemple : les actions ayant obtenues un financement de l'Etat (DSIL et/ou DETR) en 2021 ; ou encore les actions inscrites dans le PAT.

Les actions annexes non matures feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposées à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du projet de territoire et avec l'idée de « sens collectif » précisée ci-dessus.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « actions CRTE » ou les « actions annexes » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant. »

IV. Engagement des parties

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

41 - Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

42 - Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage, avec le soutien des partenaires et de l'Etat le cas échéant, à la meilleure mise en œuvre possible des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

43 - L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), l'Agence de l'Eau, etc.

44 - Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

V. Protocole financier

Le CRTE est accompagné d'un protocole financier annuel qui précise les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

Actions CRTE par orientations du projet de territoire - CCDB

N°FA	CONTRAT DE RELANCE ET DE TRNASITION ECOLOGIQUE - CCDB	Maîtrise d'ouvrage	Dépenses prévision.	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Financements mobilisables	Partenariats	Indicateurs de suivi	Thématiques CRTE
1 - Pérennité des ressources			10 752 500										
1.1. Sensibiliser la population, en particulier les jeunes, aux enjeux environnementaux et à la préservation des ressources													
Sous total			-										
1.2. Réduire la consommation énergétique du territoire													
1	Isolation plafonds et murs de l'école et réfection toiture mairie	La B. de M.	390 000		x					Etat, Région, Département, SDED		Gain en matière d'économie d'énergie	Transition écologique
2	Rénovation thermique de l'école	Bourdeaux	1 320 000					x		DSIL bonifiée, Région, Département	ADEME et CAUE pour les études	Gain en matière d'économie d'énergie	Transition écologique
3	Isolation thermique du groupe scolaire "Le Juncher" - PVD	Dieulefit	1 300 000		x					Etat, Région, Département	Etat, Région, Département, ADEME, Association Villages en transition	Gain en matière d'économie d'énergie	Transition écologique
4	Rénovation thermique du gymnase - PVD	Dieulefit	700 000					x		Etat, Région, Département	Etat, Région, Département, ADEME, Association Villages en transition	Gain en matière d'économie d'énergie	Transition écologique
5	Rénovation thermique et aménagement de l'école	Le Poet L.	120 000		x					Etat, Région, Département	Association « Les plus beaux villages de France »	Gain en matière d'économie d'énergie	Transition écologique
6	Rénovation énergétique école et agrandissement cantine	Roche St S	759 300			x				Etat, Région, Département, SDED	CEDER, ADEME, CAUE, ADIL	Gain en matière d'économie d'énergie	Transition écologique
7	Aménagement et rénovation thermique Maison des associations	Bourdeaux	540 000				x			DETR, Région, Département	CAUE, ADEME	Gain en matière d'économie d'énergie	Transition écologique
8	Réhabilitation et isolation de logements communaux	Eyzahut	675 000			x				Etat, Département, SDED	CAUE, SDED	10 logements réhabilités. Gain énergétique à ce jour méconnu. Confort d'hiver et d'été amélioré.	Transition écologique
9	Aménagement rénovation de la mairie	Sousplerre	245 000							Etat, Région, Département	CAUE, CCDB, ADEME, Région, Département		Accès aux services publics et aux soins
Sous total			6 049 300										
1.3. Développer les énergies renouvelables dans le respect des paysages et de l'agriculture, et contribuer à la bonne gestion des ressources													
10	Mise en place d'un réseau de chaleur	Pont de B.	400 000						x	Etat, Région, Département	CEDER, ADEME		Transition écologique
11	Mise en place d'un réseau de chaleur à bois déchiqueté	Roche St S	498 200			x				Etat, Région, Département, SDED, CCDB	CEDER, ADEME, CAUE	Réduction de la facture énergétique. Volume Apparent Plaquettes de bois déchiqueté annuel. Economies de chauffage des logements sociaux.	Transition écologique
12	Remplacement chaudière gaz du logement com. Par solaire ou PAC	Truinas				x				Etat, Région, Département			Transition écologique
Sous total			898 200										

N°FA	CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - CCDB	Maîtrise d'ouvrage	Dépenses prévision.	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Financements mobilisables	Partenariats	Indicateurs de suivi	Thématiques CRTE
1.4. Favoriser les changements de pratiques en matière de mobilités													
13	Aménagements et services cyclables	CCDB	35 000		x					Etat, Région, Département, ADEME (AAP Avélo2)	Etat, Région, Département, ADEME, SMBRJ, Acteurs locaux (Groupe de travail)	Géolocalisation et échéancier des travaux d'aménagement cyclable à réaliser sur le territoire	Mobilité
14	Création de pistes cyclables et aménagement de la traverse - PVD	Dieulefit	300 000			x				Etat, Région, Département	Etat, Région, Département, ADEME, Association Villages en transition		Mobilité
Sous total			335 000										
1.5. Encourager une politique touristique respectueuse des ressources locales													
15	Aménagement d'un office de tourisme intercommunal	CCDB	700 000			x				Europe, Etat, Région, Département	Office de tourisme du pays de Dieulefit-Bourdeaux,		Développement économique et attractivité
16	Création d'un équipement sportif de montagne "Via Ferrata"	Teyssières	100 000		x					Etat, Département	Bureau d'étude Pyrite Ingénierie, CCDB (Tourisme - Patrimoine)	L'équipement sera ouvert au public en accès libre et gratuit. Le nombre d'utilisateurs simultanés sera limité à 15 personnes.	Développement économique et attractivité
Sous total			800 000										
1.6. Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine et les paysages													
17	Opération de maintien du patrimoine	La B. de M.	800 000				x			Etat, Région, Département			Logement et patrimoine
Sous total			800 000										
1.7. Sécuriser l'accès à l'eau en qualité et en quantité													
18	Amélioration des réseaux d'eaux pluviales	La B. de M.	600 000		x					Agence de l'eau, Département	NALDEO Réalisateur du diagnostic		Eau et assainissement
19	Rénovation du lagunage	Pont de B.	1 270 000					x		Etat, Région, Département	Département de la Drôme, Agence de l'eau, BEAUR		Eau et assainissement
Sous total			1 870 000										
1.8. Améliorer la défense incendie du territoire													
Sous total			-										
2 - Dynamisme économique et résidentiel			3 754 756										
2.1. Disposer de foncier et d'immobilier pour accueillir les entreprises et les emplois													
20	Zone artisanale à Bourdeaux	CCDB	610 000			x				Etat (DETR), Région, Département		Production d'une étude sur les besoins. Achat des terrains et construction 1ère tranche de travaux. Vente de lots.	Développement économique et attractivité
21	Espace d'activités à Roche Saint Secret - Béconne	Roche St S	520 000				x			Etat (DETR), Région, Département		Achat des terrains et construction. Location des lots.	Développement économique et attractivité
22	Espace partagé de travail et d'activités	Bourdeaux	222 000		x					Europe, Etat, Département	Un Collectif d'utilisateurs : plusieurs personnes de Bourdeaux et de villages proches ont manifesté le désir de participer à l'animation du lieu.	Nombre d'utilisateurs par an. Evolution des types de métiers	Développement économique et attractivité
23	Le Fabrego : espace partagé de travail et d'activités	Montjoux	664 256		x					Europe, Etat, Région, Département, SDED	CAUE	Nombre d'utilisateurs par an. Evolution des types de métiers. Lien des usagers de Fabrego avec les 2 commerces voisins.	Développement économique et attractivité
Sous total			2 016 256										

N°FA	CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - CCDB	Maîtrise d'ouvrage	Dépenses prévision.	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Financements mobilisables	Partenariats	Indicateurs de suivi	Thématiques CRTE
2.2. Conforter les filières économiques qualitatives et de niche													
24	Poterie de la grande cheminée (Robin) à Le Poët Laval - Investissement	CCDB	à préciser							Sans financement d'Etat, Europe, Région	Maison de la Céramique du pays de Dieulefit, Région, CAUE, EPORA, Conservation départementale, commune de Le Poët Laval		Développement économique et attractivité
Sous total													
2.3. Pérenniser les activités agricoles en développant les filières courtes de proximité, et en favorisant les transmissions et les installations hors cadre familial													
25	Création d'une unité fixe pour le traitement des carcasses - P.A.T	CCDB	à préciser			x				Etat / Région ?	Agribiodrôme, Association L'Abel Ferme	Création de l'unité. Nombre d'éleveurs utilisateurs.	Développement économique et attractivité
Sous total													
2.4. Attirer les jeunes et les emplois qualifiés													
26	Attractivité économique du territoire	CCDB	25 000		x					Etat, Région		Réalisation d'une étude. Nombre d'acteurs économiques rencontrés.	Développement économique et attractivité
27	Espace de formation professionnelle – Mdelac	CCDB	à préciser				x						Développement économique et attractivité
Sous total													
2.5. Habiter les villes et villages													
28	Réfection de la rue commerçante (du Bourg) - PVD	Dieulefit	350 000			x				Etat, Région, Département			Développement économique et attractivité
29	Aménagement de la place Chateauras - PVD	Dieulefit	500 000				x			Etat, Région, Département			Développement économique et attractivité
30	Aménagement vieux village	Le Poët L.	863 500		x					Etat, Région, Département, Village remarquable, Plus beaux villages de France	CAUE, Association « Les plus beaux villages de France », Les villages remarquables (Région)		Développement économique et attractivité
31	Aménagement de la place Milon - Brachet	Salettes	à préciser		x					Etat, Région, Département	CAUE, CCDB		Développement économique et attractivité
Sous total													
3 - Cohésion sociale et territoriale			9 343 000										
3.1. Accompagner les personnes sans emploi, vulnérables, âgées, handicapées et jeunes dans l'accès au logement, aux services, équipements, emplois et mobilités													
32	Investissement pour la création d'un espace France services - PVD	Dieulefit	200 000		x					Etat, Département, CAF (si associé à un Espace de Vie social)	Etat, Département, CAF, ville de Dieulefit	Fréquentation. Satisfaction du public	Accès aux services publics et aux soins
33	Création d'une maison des associations dans l'ancien collège - PVD	Dieulefit	700 000						x	Etat, Région, Département			Accès aux services publics et aux soins
34	Aménagement d'une maison des associations au centre village	Vesc	200 000			x				Etat, Région, Département	CAUE, Associations locales (café associatif, Mémoires de Vesc...)		Accès aux services publics et aux soins
35	TZCLD – Investissements de l'EBE	EBE	946 400				x						Développement économique et attractivité
Sous total													
Sous total			2 046 400										

N°FA	CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - CCDB	Maîtrise d'ouvrage	Dépenses prévision.	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Financements mobilisables	Partenariats	Indicateurs de suivi	Thématiques CRTE
3.2. Maintenir des services de qualité pour les familles, en particulier les écoles, et développer les structures intergénérationnelles et les maisons de santé													
36	Regroupement des 2 écoles site Le Juncher	Dieulefit	1 700 000			x				Etat, Région, Département	Etat, Région, Département, ADEME, Association Villages en transition		Accès aux services publics et aux soins
37	Construction d'une salle de restauration pour scolaire	Dieulefit	600 000			x				Etat, Région, Département	Etat, Région, Département, ADEME, Association Villages en transition		Accès aux services publics et aux soins
38	Extension et amélioration de la médiathèque - PVD	Dieulefit	320 000						x	Etat, Région, Département	DRAC, médiathèque départementale		Accès aux services publics et aux soins
39	Extension de l'école	Bourdeaux	840 000				x			DETR, Région, Département	CAUE, ADEME		Accès aux services publics et aux soins
40	Agrandissement école	Montjoux	230 000		x					Etat, Région, Département	CAUE	Nombre d'enfants accueillis. Fluidité de l'accueil, de l'entrée en classe et de la sortie. Travail facilité pour les ATSEM. Evolution du projet d'animation du périscolaire.	Accès aux services publics et aux soins
41	Création d'une zone de skate park et Mille Club 2ème tranche - PVD	Dieulefit	120 000		x								Accès aux services publics et aux soins
42	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire - PVD	Dieulefit	1 250 000				x			Etat, Région, Département			Accès aux services publics et aux soins
43	Création d'une cuisine centrale	Dieulefit	600 000				à préciser			Etat, Région, Département			Accès aux services publics et aux soins
44	Rénovation de la piscine municipale	La B. de M.	950 000				à préciser			Etat, Région, Département			Accès aux services publics et aux soins
45	Aménagement de la piscine municipale 1ère tranche - PVD	Dieulefit	50 000		x					Etat, Région, Département			Accès aux services publics et aux soins
46	Aménagement de la piscine municipale 2ème tranche - PVD	Dieulefit	400 000			x				Etat, Région, Département			Accès aux services publics et aux soins
47	Création d'un city stade et rénovation d'une aire de jeux	Roche St S	56 600		x					Etat, Région, Département	Communauté de communes de Dieulefit Bourdeaux, DRJS	Fréquentation (comptage sur différentes périodes). Utilisation du city stade lors de manifestations associatives ou municipales. Enquête de satisfaction des usagers (enfants, adolescents, parents, club « sports et loisirs », assistantes maternelles).	Accès aux services publics et aux soins
Sous total			7 116 600										
3.3. Améliorer les infrastructures afin de garantir l'accès au numérique au plus grand nombre													
Sous total			-										
3.4. Maintenir et décentraliser l'offre culturelle, notamment hors saison													
48	Equipement pour manifestations culturelles au Parc de la Baume - PVD	Dieulefit	180 000				x			Etat, Région, Département			Développement économique et attractivité
Sous total			180 000										
TOTAUX			23 850 256										

Actions Annexes par orientations du projet de territoire – CCDB

N°FA	CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - CCDB	Maîtrise d'ouvrage	Dépenses prévision.	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Capacité de financement	Thématiques CRTE
	1 - Pérennité des ressources		7 263 581								
	1.1. Sensibiliser la population, en particulier les jeunes, aux enjeux environnementaux et à la préservation des ressources										
1	Démarche participative en agroécologie - P.A.T	CCDB	33 350			x				Financé par le ministère de l'agriculture et FEADER	Transition écologique
	Sous total		33 350								
	1.2. Réduire la consommation énergétique du territoire										
2	Aménagement et rénovation énergétique bâtiment CCDB	CCDB	493 431	x						Financé	Transition écologique
3	Réhabilitation de la mairie	Bourdeaux	501 600						x	Etat, Région, Département	Transition écologique
4	Rénovation thermique et aménagement des bât. communaux	Comps	200 000	x						Financé	Transition écologique
5	Aide à la rénovation énergétique des logements privés - PVD	Dieulefit	1 200 000					x		Dans cadre OPAH-RU	Transition écologique
6	Rénovation thermique de l'appartement communal	Salettes	20 100	x						Financé	Transition écologique
	Sous total		2 415 131								
	1.3. Développer les énergies renouvelables dans le respect des paysages et de l'agriculture, et contribuer à la bonne gestion des ressources										
	Sous total		-								
	1.4. Favoriser les changements de pratiques en matière de mobilités										
7	Aménagement d'une passerelle pour cheminement doux	Montjoux	300 000			<i>à préciser</i>				Etat, Région, Département	Mobilité
8	Création d'un cheminement doux et aménagement du parc	La B. de M.	400 000						x	Etat, Région, Département	Mobilité
	Sous total		700 000								
	1.5. Encourager une politique touristique respectueuse des ressources locales										
	Sous total		-								
	1.6. Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine et les paysages										
9	Réfection du pont de la Manotière	La B. de M.	500 000			x				Etat, Région, Département	Logement et patrimoine
10	Mise en valeur et sécurité du "Grand manteau"	Bourdeaux	1 375 300			<i>à préciser</i>				Etat, Région, Département, Bâtiments historiques	Logement et patrimoine
	Sous total		1 875 300								
	1.7. Sécuriser l'accès à l'eau en qualité et en quantité										
11	Mise en place de toilettes sèches	Roche St S	38 500		x					Sans financement d'Etat	Eau et assainissement
12	Etude prise de compétence O&A	CCDB	200 000				x			Financement Agence de l'eau	Eau et assainissement
13	Création de surfaces perméables sur parking	Dieulefit	100 000				x			Etat, Région	Eau et assainissement
14	Remise en état et renouvellement de la station d'épuration	Eyzahut	650 000					x		Etat, Département	Eau et assainissement
	Sous total		988 500								
	1.8. Améliorer la défense incendie du territoire										
15	Protection du massif forestier entre 4 communes, DFCI	Salettes	200 000			<i>à préciser</i>				Etat	Transition écologique
16	Création d'une plste DFCI	Souspierre	200 000			<i>à préciser</i>				Etat, Région	Transition écologique
17	Installation de points d'eau Incendie (PEI) pour la DECI	Aleyrac	251 300			<i>à préciser</i>				Etat, Région	Transition écologique
18	Création d'une réserve d'eau pour incendie	Dieulefit	600 000						x	Sans financement d'Etat	Transition écologique
	Sous total		1 251 300								

N°FA	CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - CCDB	Maîtrise d'ouvrage	Dépenses prévision.	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Capacité de financement	Thématiques CRTE
	2 - Dynamisme économique et résidentiel		1 112 500								
	2.1. Disposer de foncier et d'immobilier pour accueillir les entreprises et les emplois										
	Sous total		-								
	2.2. Conforter les filières économiques qualitatives et de niche										
19	Poterie de la grande cheminée (Robin) à Le Poët Laval - Acquisition	CCDB	350 000				x			Sans financement d'Etat	Développement économique et attractivité
	Sous total		350 000								
	2.3. Pérenniser les activités agricoles en développant les filières courtes de proximité, et en favorisant les transmissions et les installations hors cadre familial										
20	Accompagnement des éleveurs à la création d'outils d'abattage - P.A.T	CCDB	à préciser		x					20 à 24 : financement par le ministère de l'agriculture et FEADER	Développement économique et attractivité
21	Phase test outil d'abattage mobile - P.A.T	CCDB	50 000			x					Développement économique et attractivité
22	Elaboration du diagnostic alimentaire - P.A.T	CCDB	25 000		x						Développement économique et attractivité
23	Structuration de l'approvisionnement restauration collective P.A.T	CCDB	42 000		x						Développement économique et attractivité
24	Valorisation des productions / alimentation locale - P.A.T	CCDB	25 500						à préciser		Développement économique et attractivité
	Sous total		142 500								
	2.4. Attirer les jeunes et les emplois qualifiés										
	Sous total		-								
	2.5. Habiter les villes et villages										
25	Aménagement d'espaces publics	Montjoux	170 000			x				Etat, Région, Département	Logement et patrimoine
26	Aménagement de la traverse du village RD330	Vesc	400 000			x				Etat, Département	Logement et patrimoine
27	Etude pré opérationnelle OPAH - RU	CCDB	50 000		x					ANAH, Département	Logement et patrimoine
	Sous total		620 000								
	3 - Cohésion sociale et territoriale		1 509 400								
	3.1. Accompagner les personnes sans emploi, vulnérables, âgées, handicapées et jeunes dans l'accès au logement, aux services, équipements, emplois et mobilités										
	Sous total		-								
	3.2. Maintenir des services de qualité pour les familles, en particulier les écoles, et développer les structures intergénérationnelles et les maisons de santé										
28	Aménagement des cours, végétalisation - PVD	Dieulefit	400 000			x				Etat	Accès aux services publics et aux soins
29	Réfection du plateau sportif	Dieulefit	100 000			x				Etat, Région, Département	Accès aux services publics et aux soins
30	Aménagement de l'école de musique intercommunale	CCDB	922 000	x						Financé	Accès aux services publics et aux soins
31	Mise en place d'un parcours de santé	Roche St S	41 500			x				Etat, Département	Accès aux services publics et aux soins
	Sous total		1 463 500								
	3.3. Améliorer les infrastructures afin de garantir l'accès au numérique au plus grand nombre										
	Sous total		-								
	3.4. Maintenir et décentraliser l'offre culturelle, notamment hors saison										
32	Aménagement d'un théâtre de verdure	Teyssières	45 900		x					Financé	Développement économique et attractivité
	Sous total		45 900								
	TOTAUX		9 885 481								

Fait à Dieulefit, le 27 janvier 2022

Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux
La Présidente
Fabienne SIMIAN



Département de la Drôme
La Présidente
Marie-Pierre MOUTON

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive letter 'M' followed by a period.

Préfecture de la Drôme
La Préfète
Elodie DEGIOVANNI

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'E' followed by a period.

AXE 1 : PÉRENNITÉ DES RESSOURCES

ORIENTATION 1.1. – SENSIBILISER LA POPULATION, EN PARTICULIER LES JEUNES, AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET À LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES

Objectif opérationnel	Indicateurs de résultats	Source
Mettre en place des actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux à destination de la population dont certaines adaptées pour un public jeune	Nombre d'actions réalisées chaque année	Communauté de communes, Annexe II du CRTE
	Nombre d'actions réalisées à destination des jeunes chaque année	Communauté de communes, Annexe II du CRTE

Fiches Actions annexes

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	N°
CC Dieulefit-Bourdeaux	Démarche participative en agroécologie	1

ACTION annexe n°1 : Animation d'une démarche participative en agroécologie à l'échelle intercommunale
 Un Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) est porté par la Communauté de Communes à l'échelle du Bassin de Montélimar, mais peu d'agriculteurs se sont engagés dans ce dispositif pour faire évoluer leurs pratiques. A l'inverse, de nombreuses structures associatives proposent des accompagnements individuels aux agriculteurs pour faire évoluer leurs pratiques agronomiques et favoriser le retour de la biodiversité (ADAF, L'hirondelle aux champs, Agribiodrôme, La ferme Blue Soil ...).

La Communauté de Communes souhaite mener des actions de diffusion de « bonnes pratiques agricoles » auprès des agriculteurs de son territoire. Pour ce faire elle envisage de construire une démarche participative autour des changements de pratiques en agriculture et d'accompagner des agriculteurs à la réalisation de diagnostics agroécologiques pour :

- Répondre aux nombreuses demandes d'accompagnement des agriculteurs liées aux changements de pratiques agricoles
- Faciliter la synergie entre les acteurs autour d'évènements pédagogiques
- Partager et diffuser des connaissances et des savoirs pratiques entre agriculteurs et avec des experts
- Valoriser les expériences engagées par les agriculteurs locaux

ORIENTATION 1.2. – RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

Objectifs opérationnels	Indicateur de résultats	Source
Accompagner les citoyens et les collectivités dans la rénovation énergétique des bâtiments et des logements et la réduction des consommations	Nombre de kWh consommés chaque année	Données ORCAE via TerriSTORY

Fiches Actions du CRTE

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	N°
Commune de La Bégude-de-Mazenc	Isolation plafonds et murs de l'école et réfection toiture mairie	1
Commune de Bourdeaux	Réhabilitation thermique de l'école	2
Commune de Dieulefit	Isolation thermique du groupe scolaire « Le Juncher »	3
Commune de Dieulefit	Rénovation thermique du gymnase	4
Commune de Le Poët-Laval	Rénovation thermique et aménagement de l'école	5
Commune de Roche-Saint-Secret - Béconne	Rénovation énergétique de l'école et agrandissement de la cantine	6
Commune de Bourdeaux	Aménagement et rénovation thermique Maison des associations	7
Commune d'Eyzahut	Réhabilitation et isolation de logements communaux	8
Commune de Souspierre	Aménagement rénovation de la mairie	9

ACTION n°1 : Isolation plafonds et murs de l'école et réfection toiture mairie à La Bégude de Mazenc

Maitrise d'ouvrage : Commune de La Bégude de Mazenc

Nature de la dépense : Investissement

ACTION n°2 : Rénovation thermique de l'école à Bourdeaux

En Septembre 2020, 116 enfants sont inscrits à l'école de Bourdeaux (enfants de Bourdeaux dont les enfants de la MECS et les enfants de 8 communes.

Il s'agit de créer une salle d'activité et de séparer la classe de maternelle de l'école primaire.

L'étude a été réalisée par le CAUE, dans le cadre d'une étude globale de programmation de l'école. L'ADEME a réalisé une étude de rénovation thermique.

ACTION n°3 : Isolation thermique du groupe scolaire « Le Juncher » à Dieulefit

Le bâtiment de l'école primaire « le Juncher » datant des années 1970, a bénéficié de peu d'aménagements et de travaux d'amélioration (changement des fenêtres dans les années 90).

C'est un bâtiment énergivore que la mairie souhaite rénover pour réduire la facture énergétique et améliorer le confort des usagers.

En effet, le bâtiment présente de piètres performances énergétiques qui induisent des consommations énergétiques élevées (environ 18 000€ en 2020). Il s'est dégradé (fuites, toiture, sanitaires, préau, etc.) et présente un inconfort thermique et d'usage (chaleur excessive via les ouvertures en façades sud, flot de chaleur via la cour en bitume, ouvertures en façades sud qui obligent à fermer les volets toute l'année et être en lumière artificielle, etc.) ce qui nuit aux bonnes conditions d'apprentissage pour les élèves et d'exercice de leur activité pour les enseignants et les autres personnels de l'école.

Le bâtiment est actuellement chauffé par une ancienne chaudière fioul. Cette chaudière alimente l'ensemble du bâtiment scolaire et le gymnase, elle est devenue obsolète.

La commune de Dieulefit envisage la réalisation d'un réseau de chaleur alimentant le gymnase et l'ensemble des locaux à rénover dans ce secteur ainsi que le bâtiment de l'ancien collège (abritant

ACTION n°4 : Rénovation thermique du gymnase à Dieulefit

La commune souhaite effectuer des travaux d'isolation du bâtiment du gymnase – Regroupement des 2 systèmes de chauffage en le modernisant.

ACTION n°5 : Rénovation thermique de l'école de Le Poët Laval

Travaux d'isolation de la toiture de l'école publique « Coline SERREAU » à Le Poët Laval afin d'améliorer la performante énergétique du bâtiment.

Rénovation de la cour d'école : accessibilité, verdissement des espaces, ...

ACTION n°6 : Rénovation énergétique de l'école et agrandissement de la cantine à Roche Saint Secret - Béconne

Le projet consiste en l'agrandissement et le réaménagement de l'école, incluant un nouveau réfectoire et une cuisine pour préparations froides (la préparation chaude étant faite par l'autre école du RPI : Montjoux La Paillette), un déplacement et un agrandissement de la cour nord (cour clôturée située dans un bois de chênes verts) et une amélioration de l'isolation à définir par le bureau d'étude (l'isolation par l'extérieur sera privilégiée afin de conserver la taille initiale des classes).

ACTION n°7 : Aménagement et rénovation thermique de la maison des associations à Bourdeaux.

La maison des associations est un bâtiment des années 60, située dans le centre du village à proximité immédiate de l'école et de la piscine.

Ce bâtiment sera désamianté. Des travaux d'aménagement et de rénovation thermique seront engagés. Après rénovation, le bâtiment servira provisoirement d'école pour 3 classes de primaire pendant une année scolaire, le temps des travaux de réhabilitation thermique de l'école.

ACTION n°8 : Réhabilitation et isolation de logements communaux à Eyzahut

Les logements communaux mis en location ont été construits dans les années 1970 et donc nécessitent une réhabilitation énergétique complète. Ils sont tous loués à l'année.

Il s'agirait de faire la réhabilitation de 12 logements : Isolation murs et toiture, Electricité, Assainissement, Chauffage.

ACTION n°9 : Aménagement et rénovation thermique de la mairie à Souspierre

La dimension de la salle du conseil municipal contraint la commune au huit clos (respect des normes sanitaires COVID), aussi envisage-t-elle un agrandissement par la réhabilitation, transformation et aménagement du préau (80 m²) contigu à la salle du conseil.

Travaux envisagés : toiture, isolation, huisseries, sol, chauffage, électricité, rénovation des murs de soutènement de la cour.

Une attention particulière sera étudiée pour l'isolation thermique de la façade nord du bâtiment communal.

Fiches Actions annexes

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	N°
CC Dieulefit-Bourdeaux	Aménagement et rénovation énergétique bâtiment CCDB	2
Commune de Bourdeaux	Réhabilitation de la mairie	3
Commune de Comps	Rénovation thermique et aménagement des bâtiments communaux	4
Commune de Dieulefit	Aide à la rénovation énergétique des logements privés	5
Commune de Salettes	Rénovation thermique de l'appartement communal	6

ACTION annexe n°2 : Aménagement et rénovation énergétique bâtiment CCDB

La CCDB est installée dans un bâtiment qui date de 1995 sur 3 niveaux pour 650 m² dont elle est propriétaire. Le départ de la Trésorerie au 1er janvier 2021 lui offre une possibilité de réorganiser l'accueil du public et les services. Aux besoins fonctionnels s'ajoute la nécessité de réaliser des travaux d'amélioration du confort

thermique (toiture mal isolée, menuiseries à changer, etc.). La CCDB a bénéficié d'une mission d'accompagnement pour la rénovation énergétique afin d'obtenir un gain de 40 % à 60% d'économie d'énergie. La CCDB souhaite également procéder au changement de son organisation informatique afin de favoriser et permettre le télétravail.

Les travaux portent sur :

- L'aménagement des locaux et plus particulièrement le rez-de-chaussée et au 1er étage pour permettre la réorganisation des services de la CCDB ;
- L'isolation thermique des murs pas l'extérieur et des planchers hauts ;
- Le remplacement des ouvrants et des 3 chaudières gaz existantes par une chaudière bois ;
- Et l'optimisation du système d'éclairage.

ACTION annexe n°3 : Réhabilitation des deux premiers étages de la mairie à Bourdeaux

La mairie de Bourdeaux est un bâtiment patrimonial de 1882. Le second étage a été rénové et transformé en tiers lieu.

Les deux étages restants sont rénovés, les fonctionnalités sont repensées.

L'ancienne salle des fêtes est transformée en salle du conseil.

Le bâtiment est mis en accessibilité.

L'étude de programmation et l'estimation des travaux sont réalisées par le CAUE.

ACTION annexe n°4 : Rénovation (thermique, accessibilité...) et aménagement des bâtiments communaux à Comps

La commune souhaite effectuer une mise aux normes d'accessibilité PMR suivant diagnostic AD'AP des bâtis communaux :

- Réfection de la couverture avec remplacement des tuiles
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Réfection/rénovation de l'isolement thermique murs et plafonds
- Rénovation de l'installation électrique
- Rénovation de l'installation de chauffage

ACTION annexe n°5 : Aide à la rénovation énergétique des logements privés à Dieulefit

La commune souhaite encourager les travaux d'isolation des logements des propriétaires et la construction Haute Qualité Environnementale (certification HQE), dans le cadre d'une OPAH ou OPAH-RU.

La CCDB va engager une étude pré-opérationnelle à une OPAH-RU en 2022 (consultation réalisée).

ACTION annexe n°6 : Rénovation thermique de l'appartement communal à Salettes

Les travaux porteront sur l'isolation des combles et du plancher, ainsi que le changement des menuiseries extérieures.

ORIENTATION 1.3 – DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE RESPECT DES PAYSAGES ET DE L'AGRICULTURE, ET CONTRIBUER À LA BONNE GESTION DES RESSOURCES

Objectifs opérationnels	Indicateur de résultats	Source
Diversifier le mix énergétique en faveur des énergies renouvelables en veillant au respect des paysages et de l'agriculture	Part de la production d'EnR locales dans les consommations énergétiques totales du territoire chaque année	Données ORCAE via TerriSTORY
Disposer d'un document stratégique pour la gestion durable des forêts (charte, plan de gestion, etc.)	/	

Fiches Actions du CRTE

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	N°
Commune de Pont-de-Barret	Mise en place d'un réseau de chaleur	10
Commune de Roche-Saint-Secret	Mise en place d'un réseau de chaleur à bois déchiqueté	11
Commune de Truinas	Remplacer chaudière gaz du logement communal par solaire ou PAC	12

ACTION n°10 : Création d'un réseau de chaleur à Pont de Barret

Mise en place d'un réseau de chaleur à bois déchiqueté ou granule suivant possibilité de stockage à la place d'une chaudière fioul pour les bâtiments de l'école primaire, l'école maternelle et la salle polyvalente.

ACTION n°11 : Création d'un réseau de chaleur à Roche Saint Secret - Béconne

La réflexion sur un nouveau système de chauffage pour l'école, chauffage électrique au sol désuet et fortement consommatrice a conduit la commune à envisager d'inclure l'ensemble des bâtiments communaux proches à la démarche.

A une trentaine de mètres de l'école se trouvent : la salle des fêtes, la mairie et un local pour le personnel. Ces bâtiments sont chauffés par chauffage central avec une chaudière au fioul vieille de 20 ans avec des fuites dans le circuit d'eau enterré.

Plus bas, à une cinquantaine de mètres, il y a une salle communale que nous pensons dédier aux jeunes de la commune, et une quarantaine de mètres plus bas, de l'autre côté de la départementale, il y a l'ancienne école convertie en une salle des associations, trois logements sociaux et un local commercial appartenant à la commune, tous chauffés à l'électricité.

Une réservation sera prévue pour un éventuel chauffage ultérieur de l'église.

La construction d'un bâtiment pour les chaudières sera nécessaire.

ACTION n°12 : Remplacement de la chaudière gaz du logement communal par solaire ou PAC à Truinas

ORIENTATION 1.4. – FAVORISER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES EN MATIÈRE DE MOBILITÉS

Objectif opérationnel	Indicateur de résultats	Source
Favoriser les alternatives aux véhicules individuels	Linéaire de pistes cyclables aménagés chaque année	Communes et Communauté de communes

Fiches Actions du CRTE

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	N°
CC Dieulefit-Bourdeaux	Aménagements et services cyclables	13
Commune de Dieulefit	Création de pistes cyclables et aménagement de traverse	14

ACTION n°13 : Aménagements et services cyclables

Un diagnostic « Mobilités » a pu être réalisé par une stagiaire recrutée par la CCDB en Octobre 2020.

En parallèle, un groupe de travail « Mobilités » a pu être créé au sein de la CCDB. De nombreux acteurs du territoire ont pu se réunir 4 fois depuis Janvier 2021 : associations, entreprises de transport, élus, citoyens. Ce groupe de travail a pu être accompagné par deux intervenants de Territoires Conseils.

Ce travail collectif a permis de dégager plusieurs axes de travail et plans d'actions associés, permettant d'engager le territoire vers une mobilité plus propre et solidaire.

Ainsi, un des enjeux majeurs très largement soulignés par les différents acteurs du territoire s'attèle à la place du vélo. Ainsi, sur un territoire de moyenne montagne, où le vélo reste marginal et les pistes cyclables quasi inexistantes, plusieurs actions ont pu être soulignées par ce groupe de travail.

L'appel à projet AVELO2 de l'ADEME est également un bon moyen de mettre à profit ces actions soulignées (schéma directeur cyclable et aménagement spécifique des lieux repérés, création de services liés, sensibilisation des particuliers...).

ACTION n°14 : Création de pistes cyclables et aménagement de la traverse à Dieulefit

L'opération consistera à :

- rénover et élargir les trottoirs dans les zones dangereuses afin de permettre et encourager les déplacements piétonniers

Et à créer des pistes cyclables et des zones de rencontres afin de permettre et encourager les déplacements doux et partagés entre les différents utilisateurs.

Fiches Actions annexes

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	N°
Commune de Montjoux	Aménagement d'une passerelle pour cheminement doux	7
Commune de Bégude-de-Mazenc	Création d'un cheminement doux et aménagement du parc	8

ACTION annexe n°7 : Création d'une passerelle cheminement doux à Montjoux

L'ouvrage de franchissement du Lez actuellement présent entre Barjol et le vieux village de Montjoux pose de graves problèmes : obstruction à l'écoulement des crues et risque d'inondation du captage d'eau potable de la ville de Dieulefit, amoncellement de gravier en amont, creusement d'un seuil en aval.

Suite à la déconstruction programmée de cet ouvrage pour laisser place à un gué submersible, mise en œuvre d'une passerelle piétons-vélos afin de maintenir la liaison entre le vieux village de Montjoux et le hameau de Barjol.

ACTION annexe n°8 : Création d'un cheminement doux et aménagement du parc à La Bégude-de-Mazenc

La commune souhaite poursuivre les aménagements du par communal de 4.75 ha cet continuer le cheminement doux.

Nettoyage et étanchéité de l'étang.

Création de jeux, City parc, terrain de pétanque, aménagement sportif

Plantations d'arbres avec le renouvellement et nouvelles espèces adaptées.

Hôtels d'insectes et pondoirs pigeons.

Isolation et agrandissement de la Conclergerie du parc.

ORIENTATION 1.5. – ENCOURAGER UNE POLITIQUE TOURISTIQUE RESPECTUEUSE DES RESSOURCES LOCALES

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats	Source
Mettre à jour la stratégie touristique Intercommunale	/	
Diversifier l'offre d'équipements et d'hébergements aux visiteurs	Nombre de lits marchands par type d'hébergement (Gîte, camping, chambre d'hôtes, Airbnb, hôtels...)	Office de tourisme ; BPE Insee

Fiches Actions du CRTE

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	N°
CC Dieulefit-Bourdeaux	Aménagement d'une offre de tourisme Intercommunal	15
Commune de Teyssières	Création d'un équipement sportif de montagne « Via Ferrata »	16

ACTION n°15 : Aménagement d'un office de tourisme Intercommunal à Dieulefit

L'office de Tourisme intercommunal dont le site principal est localisé à côté de la Mairie est actuellement inapproprié et partiellement insalubre. Il est dans les priorités de la collectivité de traiter ce dossier avec la construction d'un nouveau bâtiment. La surface estimée du programme est de 200 m², une étude de programmation a été confiée au CAUE.

ACTION n°16 : Création d'un équipement sportif de montagne « via ferrata » à Teyssières

Le projet consiste à la réalisation d'un parcours acrobatique en falaise hautement sécurisé « Via ferrata ». L'étude de faisabilité a été réalisée en 2020 par un bureau d'étude spécialisé PYRITE Ingénierie composé d'un ingénieur géotechnicien et d'un spécialiste risque montagne. Le parcours de 250 m environ serait orienté initiation pour un public débutant, dans une partie de falaise ne présentant aucun risque géologique, éboulements ou autre.

ORIENTATION 1.6. – SAUVEGARDER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ET LES PAYSAGES

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats	Source
Sauvegarder le patrimoine et les paysages	Nombre d'actions entreprises ou accompagnées chaque année	Communes et Communauté de communes
Valoriser le patrimoine et les paysages	Nombre d'actions entreprises ou accompagnées chaque année	Communes et Communauté de communes

Fiches Actions du CRTE

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	N°
Commune de La Bégude-de-Mazenc	Opération de maintien du patrimoine	17

ACTION n°17 : Opération de maintien du patrimoine de La Bégude de Mazenc

La commune souhaite valoriser et maintenir son patrimoine communal :

- Beffroi à Châteauneuf de Mazenc : consolidation, rejointage des pierres, Remise en service de la cloche, Chapelle du Mont Carmel : réfection de la toiture.
- Eglise de Châteauneuf : remise en état murs, plafonds, escaliers....
- Calades : réfection.

Fiches Actions annexes

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	N°
Commune de Bégude-de-Mazenc	Réfection du pont de la Manotière	9
Commune de Bourdeaux	Mise en valeur et sécurité du « Grand manteau »	10

ACTION annexe n°9 : Réfection du pont de la Manotière à La Bégude de Mazenc

Les travaux concernent la réfection du pont en pierre de la Manotière.

ACTION annexe n°10 : Mise en valeur et en sécurité du « Grand manteau » à Bourdeaux

Le « Grand Manteau » est ce qu'il subsiste du château des évêques de Die à Bourdeaux. Cet ensemble de constructions est un marqueur du pays de Bourdeaux, il est visible de loin et identifie le paysage. En même temps il a plus qu'une valeur patrimoniale, car également historique en tant que témoignage visuel de cette époque troublée. Un aménagement (un parcours de visite) réalisé en ce sens aura ainsi une attractivité touristique importante.

Sa mise en valeur permettra de valoriser les randonnées à travers le vieux village et sera un atout pour le tourisme local. De plus, la sécurisation des ruines permettra une exploitation complémentaire des lieux : théâtre de verdure, site de repos.

ORIENTATION 1.7. – SÉCURISER L'ACCÈS À L'EAU EN QUALITÉ ET EN QUANTITÉ

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats	Source
Mettre en place des équipements/ aménagements pour garantir une meilleure gestion de la ressource en eau	Nombre d'équipements/ aménagements entrepris depuis 2021	Communes et Communauté de communes
Mener des concertations avec les acteurs pour une meilleure gestion de la ressource en eau	/	

Fiches Actions du CRTE

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	N°
Commune de Bégude-de-Mazenc	Amélioration des réseaux d'eaux pluviales	18
Commune de Pont-de-Barret	Rénovation du lagunage	19

ACTION n°18 : Amélioration des réseaux suite au diagnostic élaboré lors du renouvellement du schéma directeur à La Bégude de Mazenc

Réalisation de travaux pour mieux séparer les eaux parasites, changer les portions défectueuses et extensions à venir.

ACTION n°19 : Rénovation du lagunage à Pont de Barret

La commune souhaite améliorer le système de traitement des eaux usées du lagunage par la plantation de filtres plantes de roseaux.

Fiches Actions annexes

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	N°
Commune de Roche-Saint-Secret	Mise en place de toilettes sèches	11
CC Dieulefit-Bourdeaux	Etude prise de compétence O&A	12
Commune de Dieulefit	Création de surfaces perméables sur parking	13
Commune d'Eyzahut	Remise en état renouvellement de la station d'épuration	14

ACTION annexe n°11 : Mise en place de toilettes sèches à Roche Saint Secret - Béconne

Il y a sur la place du village un bâtiment en parpaings qui contenait des toilettes : un urinoir, une toilette « normale » et une toilette adaptée aux personnes à mobilité réduite. Ce bâtiment, mal placé sa porte d'entrée donne directement à 10 mètres environ sur l'entrée principale de l'école, est ancien, obsolète et très régulièrement détérioré. Il a été décidé de le fermer. En remplacement, il a été décidé l'implantation de toilettes sèches, le meilleur produit semblant être celui proposé par la société Sanisphère de Nyons.

Le projet consiste en la mise en place de toilettes sèches dans une partie discrète de la place de l'église. Cela nécessitera dans un premier temps un terrassement pour l'implantation de la structure elle-même et d'une tranchée drainante d'une dizaine de mètres pour l'évacuation des urines.

La structure elle-même sera ensuite posée par la société vendeuse de l'équipement.

ACTION annexe n°12 : Etude pour la prise de compétence eau et assainissement

Pour faire suite à un début d'analyse sur le transfert de la compétence en 2018, la CCDB souhaite reprendre la réflexion à l'horizon 2026 et confier une étude de faisabilité à la création d'un service eau et assainissement à l'échelle intercommunale à un bureau d'étude.

L'accompagnement, se déroulera en plusieurs phases :

- Action 1 : Mise à jour de l'état des lieux administratif et juridique réalisé en 2018
- Action 2 : Mise à jour de l'état des lieux technique et financier
- Action 3 : Evaluation des performances des services
- Action 4 : Réalisation d'un schéma directeur Intercommunal

ACTION n°13 : Création de surfaces perméables sur parking à Dieulefit / eaux pluviales

La commune souhaite remplacer le goudron par des surfaces perméables sur les parkings communaux.

ACTION n°14 : Remise en état et renouvellement de la station d'épuration vétuste à Eyzahut

La station d'épuration actuelle de la commune d'Eyzahut est de type Eparco et, ne fonctionne quasi pas, comme toutes les stations de ce type. En 2020 nous avons commencé un schéma directeur de l'assainissement qui à ce jour (mai 2021) n'est pas terminé. Il s'avère que ce schéma va mettre en évidence le besoin de changement de la STEU pour une station de type "filtres plantés de roseaux".

Le service SATESE du Département suit le fonctionnement de la STEU actuelle.

Le Schéma d'assainissement est suivi par le service environnement du Département.

ORIENTATION 1.8. – AMÉLIORER LA DÉFENSE INCENDIE DU TERRITOIRE

Objectif opérationnel	Indicateur de résultats	Source
Coopérer pour la défense contre les Incendies	/	
Mettre en place des aménagements pour faciliter l'intervention des pompiers	Nombre d'aménagements mis en place depuis 2021	Communes

Fiches Actions annexes

Porteur du projet	Intitulé de l'action	N°
Commune de Salettes	Protection du massif forestier entre 4 communes, DFCI	15
Commune de Souspierre	Création d'une piste DFCI	16
Commune d'Aleyrac	Installation de points d'eau incendie (PEI) pour la DECI	17
Commune de Dieulefit	Création d'une réserve d'eau pour incendie	18

ACTION annexe n°15 : Protection incendie d'un massif forestier à Salettes

Prévoir une réserve d'eau au niveau du « Chemin de René » afin de pouvoir accéder au massif forestier qui se situe en amont et en aval de ce lieu.

ACTION annexe n°16 : Création d'une piste DFCI à Souspierre

Création d'un chemin d'accès pompiers et réservoir d'eau pour lutte contre l'incendie.

ACTION annexe n°17 : Installation de points d'eau incendie (PEI) pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à Aleyrac

La commune n'a aucun équipement de protection contre l'incendie, ni poteau incendie (hydrants) ni réserve incendie. Suite à l'analyse des risques, les besoins de la commune ont été identifiés dans le cadre du schéma directeur du réseau d'eau potable.

L'objectif est d'équiper l'ensemble de la commune de points d'eau Incendie (PEI) afin de respecter la réglementation.

ACTION annexe n°18 : Création d'une réserve d'eau (lac) pour stockage / incendie à Dieuleft

La commune souhaite créer une réserve d'eau pour le service incendie par la mise en place d'une retenue collinaire.

AXE 2 : DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET RÉSIDENTIEL

ORIENTATION 2.1. – DISPOSER DE FONCIER ET D'IMMOBILIER POUR ACCUEILLIR LES ENTREPRISES ET LES EMPLOIS

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats	Source
Faciliter l'installation et le regroupement d'activités artisanales	Surface disponible pour l'accueil d'activités artisanales chaque année	PLU communaux – Géoportail de l'urbanisme
Accompagner le développement d'espaces de travail partagés (coworking, pépinière d'entreprises, tiers-lieux, etc.)	Nombre d'espaces créés depuis 2021	Recensement

Fiches Actions du CRTE

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	N°
CC Dieuleft-Bourdeaux	Zone artisanale à Bourdeaux	20
Commune de Roche Saint Secret - Béconne	Espace d'activités à Roche Saint Secret	21
Commune de Bourdeaux	Espace partagé de travail et d'activités	22
Commune de Montjoux	La Fabrego : espace partagé de travail et d'activités	23

ACTION n°20 : Zone artisanale à Bourdeaux

Une étude sur l'opportunité d'une création d'une zone d'activités à Bourdeaux permettra de vérifier le besoin de location et/ou de vente de locaux de petites tailles des artisans locaux et d'en définir les modalités.

L'achat de terrains de 16 680 m² situé au nord du village permettra la construction de locaux de petite taille destinée à des artisans locaux. Les travaux pourraient être réalisés par tranches en fonction de la vente des lots. Il est envisagé de créer de petits espaces professionnels construits et modulables, et la vente de terrains viabilisés, avec une mise en commun d'espaces sanitaires et de vestiaires.

ACTION n°21 : Espace d'activités à La Roche Saint Secret - Béconne

Une étude sur l'opportunité d'une création d'une petite zone d'activités et sur le mode de gestion de bâtiments économiques sera réalisée. Elle s'inscrit dans une réflexion plus globale d'aménagement de la commune de La Roche Saint Secret réalisée avec le CAUE.

L'achat de terrains de 2000 m² permettra la construction de 3 ou 4 locations professionnels de petites tailles destinées à la location pour des artisans : atelier stockage et camions (artisans de la construction) ou activités artisanales combinant atelier et logement.

ACTION n°22 : Espace partagé de travail et d'activités à Bourdeaux

Au second étage de la mairie, locaux actuellement sans affectation qui se dégradent rapidement : création d'un tiers lieu et création de bureaux partagés.

La programmation est réalisée par le CAUE de la Drôme avec l'aide et la participation du Moulin Digital.

ACTION n°23 : Le Fabrego, espace partagé de travail et d'activités à Montjoux

Au premier étage du bâtiment de l'actuelle boulangerie, propriété de la commune, création d'un espace d'activités professionnelles type coworking, et espace d'activités associatives et communales.

ORIENTATION 2.2. – CONFORTER LES FILIÈRES ÉCONOMIQUES QUALITATIVES ET DE NICHE

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats	Source
Permettre une installation durable de la filière céramique	Nombre d'entreprises dans la filière	Recensement des entreprises de la filière
Accompagner la pérennisation des filières agricoles de niche	Nombre d'exploitations agricoles « de niche » (lavande, ... ?)	Recensement des exploitations de la filière

Fiches Actions du CRTE

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	N°
CC Dieulefit-Bourdeaux	Poterie de la grande cheminée (Robin) à le Poët-Laval – Investissement	24

ACTION n°24 : Poterie de la grande cheminée (Robin) à le Poët-Laval – Investissement

La poterie Robin dite de « la grande cheminée », élément patrimonial important de l'histoire du pays de Dieulefit est un espace réservé inscrite dans le PLU de Le Poët Laval. Ce site patrimonial et emblématique constitue la dernière propriété du territoire disposant de tous les éléments d'une poterie traditionnelle.

Le projet consiste à préserver et mettre en valeur cet espace en lien avec la Conservation Départementale et la DRAC et de développer sur site, a minima, des ateliers relais qui manquent dans le parcours de formation professionnelle au sortir de la Maison de la Céramique.

Fiches Actions annexes

Porteur du projet	Intitulé de l'action	N°
CC Dieulefit-Bourdeaux	Poterie de la grande cheminée (Robin) à le Poët-Laval – Acquisition	19

ACTION annexe n°19 : Poterie de la grande cheminée (Robin) à le Poët-Laval – Acquisition

La CCDB a confié en 2021, le portage foncier à EPORA afin de finaliser le programme d'investissement à réaliser sur ce tènement patrimonial.

ORIENTATION 2.3. – PÉRENNISER LES ACTIVITÉS AGRICOLES EN DÉVELOPPANT LES FILIÈRES COURTES DE PROXIMITÉ ET EN FAVORISANT LES TRANSMISSIONS ET LES INSTALLATIONS HORS CADRE FAMILIAL

Objectifs opérationnels	Indicateur de résultats	Source
Préserver le foncier agricole	Part des surfaces agricoles	Observatoire des territoires, ANCT
Faciliter les transmissions et les installations des exploitations agricoles en veillant à leur viabilité économique	Nombre d'exploitations agricoles	Observatoire des territoires, ANCT, recensement agricole (données mises à jour tous les 10 ans)

Fiches Actions du CRTE

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	N°
CC Dieulefit-Bourdeaux	Création d'une unité fixe pour le traitement des carcasses – P.A.T	25

ACTION n°24 : Création d'une unité fixe de mise en carcasses

Suite à la création d'une association d'éleveurs du Bassin de Montélimar pour travailler autour de la question d'abattage à la ferme, à la réalisation de la phase test et à la validation du scénario d'abattage par les services sanitaires du Département, il est envisagé de créer une unité fixe de proximité pour le traitement des carcasses-peaux (habillage, découpe et transformation).

Fiches Actions annexes

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	N°
CC Dieulefit-Bourdeaux	Accompagnement des éleveurs à la création d'outils d'abattage	20
CC Dieulefit-Bourdeaux	Phase test outil abattage mobile	21
CC Dieulefit-Bourdeaux	Elaboration du diagnostic allmentaire	22
CC Dieulefit-Bourdeaux	Structuration de l'approvisionnement restauration collective	23
CC Dieulefit-Bourdeaux	Valorisation des productions/alimentation locale	24

ACTION annexe n°20 : Accompagnement des éleveurs vers la création d'un outil d'abattage mobile et d'une unité fixe de mise en carcasses

Les EPCI de Montélimar Agglomération et de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux ont porté les études préalables d'opportunité et de faisabilité afin d'accompagner les éleveurs du Bassin de Montélimar vers la création d'un outil d'abattage à la ferme. Les EPCI souhaitent à présent accompagner les éleveurs dans la rédaction d'un avant-projet et d'un protocole d'abattage (Plan de maîtrise sanitaire...) en vue d'équiper les éleveurs de caissons mobiles d'abattage et de créer une unité fixe de découpe et transformation de carcasses. Cet accompagnement technique sera complété d'une phase expérimentale si nécessaire. Cette action vise spécifiquement à :

- Accompagner et animer un groupe d'éleveurs dans les choix stratégiques de l'association l'Abel ferme.
- Rédiger un avant-projet comprenant un scénario d'abattage mobile à la ferme
- Développer les outils de communication de l'association d'éleveurs L'Abel ferme

ACTION annexe n°21 : Dimensionnement du projet global d'abattage mobile et de création d'unité fixe de mise en carcasses – Phase test

Les éleveurs du Bassin de Montélimar ont créé une association pour travailler collectivement autour de l'abattage à la ferme. Les EPCI de Montélimar Agglomération et de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux ont porté les études préalables d'opportunité et de faisabilité.

Après accord de la DD(CS)PP sur l'avant-projet et le scénario d'abattage à l'aide d'un caisson mobile, les éleveurs seront accompagnés dans une phase de dimensionnement technique et financière des outils et d'appui au dossier de consultation. Cette phase fera intervenir des experts externes de l'abattage, en carrosserie et architecture.

ACTION annexe n°22 : Elaboration du diagnostic alimentaire dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial

Dans le cadre de l'animation d'un Projet Alimentaire Territorial sur une période de 3 ans, la CCDB travaille étroitement en lien avec la commune de Dieulefit, qui a été retenue à l'AAP POPSU territoires « résilience alimentaire ». En parallèle de la démarche de recherche menée par la commune de Dieulefit, la CCDB s'engage dans la réalisation d'un diagnostic alimentaire portant sur la connaissance du bassin de production et le fonctionnement du système alimentaire local afin de mener à bien les actions à venir en matière d'alimentation locale : approvisionnement de la restauration collective, structuration des livraisons ...

Cette mission de stage se poursuivra par la prise en charge d'un deuxième volet d'étude lié à la demande des consommateurs.



ACTION annexe n°23 : Structuration de l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité

Dans le cadre de l'animation d'un Projet Alimentaire Territorial sur une période de 3 ans, la CCDB travaille étroitement en lien avec Agribiodrôme, la Chambre d'Agriculture, Agricourt et le Département de la Drôme à l'accompagnement des structures de restauration collective. Il convient à présent de mieux planifier l'organisation des débouchés pour les agriculteurs, gérer les volumes et la structuration des livraisons.

Un travail d'accompagnement de la restauration collective est souhaité sur l'ensemble de la CCDB.



ACTION annexe n°24 : Etude portant sur la valorisation des productions et création de supports de communication autour de l'alimentation locale

La valorisation des productions alimentaires et agricoles constitue un axe majeur du renouvellement de la stratégie touristique / du projet pédagogique du service Enfance-Jeunesse / de la stratégie agricole.

En parallèle, la CCDB travaille en lien avec le Département et la Chambre d'Agriculture à la structuration des actions agritouristiques. Aussi, une étude portant sur la valorisation des productions alimentaires sera portée par la CCDB. Des actions de communication autour de la valorisation des productions pourront être proposées : sensibilisation du jeune public / familles à l'alimentation locale, création d'un visuel unique de producteurs locaux (visibilité sur les marchés), création de supports pédagogiques « fiches producteurs » et « cahiers de recettes », pour permettre au service jeunesse de dispenser des animations autour de la saisonnalité des productions et la valorisation des produits locaux.



ORIENTATION 2.4. – FIXER ET ATTIRER LES JEUNES ET LES EMPLOIS QUALIFIÉS

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats	Source
Accueillir des formations professionnelles en lien avec les besoins du territoire (par exemple, pour la restauration du patrimoine, l'artisanat, habitat, etc.)	/	
Accompagner l'installation de nouvelles activités sur le territoire	Nombre d'emplois	Observatoire des territoires, ANCT, RP Insee

Fiches Actions du CRTE

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	N°
CC Dieulefit-Bourdeaux	Attractivité économique du territoire	26
CC Dieulefit-Bourdeaux	Espace de formation professionnelle - MdelaC	27

ACTION n°26 : Attractivité économique du territoire

Un diagnostic avec des éléments chiffrés détaillés permettra aux élus de mieux appréhender la réalité économique du territoire.

L'étude sera l'occasion d'aller à la rencontre des entreprises du territoire, de mener des ateliers de réflexions collectives, de s'inspirer des actions menées sur d'autres territoires et de se positionner par rapport aux territoires voisins. Elle devra permettre d'identifier les signaux faibles et d'avenir et déboucher sur la proposition de différents scénarios.

ACTION n°27 : Maison de la Céramique – Création d'un espace de formation professionnelle

Outre l'activité de muséographie, la Maison de la Céramique accueille une formation professionnelle qualifiante et de référence sur 18 mois. Les sessions de formation, qui s'étalaient auparavant sur 12 mois se font désormais sur 18 mois, ce qui conduit au chevauchement et donc à la cohabitation de deux sessions pendant 6 mois.

Les locaux actuels ne sont pas en capacité de recevoir de tels effectifs dans de bonnes conditions, la CCDB a confié au CAUE la conduite d'une réflexion sur les besoins en locaux de la Maison de la Céramique qui s'élève à 800 m² environ.

ORIENTATION 2.5. – HABITER LES VILLES ET VILLAGES

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats	Source
Requalifier les espaces publics stratégiques dans le respect du patrimoine bâti	Nombre d'opérations d'aménagement réalisées chaque année	Communes et Communauté des communes – Annexe II CRTE
	Nombre et part des logements vacants dans le parc de logements chaque année	Observatoire des territoires, ANCT
Réduire les logements vacants et/ou indignes par des actions incitatives et coercitives	Parc privé potentiellement indigne chaque année	DDT
	Part des logements occupés par des locataires du secteur libre	Observatoires des territoires, ANCT
En lien avec le PLH, adapter le parc de logements à la demande	Part des résidences secondaires	Observatoires des territoires, ANCT

Fiches Actions du CRTE

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	N°
Commune de Dieulefit	Réfection de la rue commerçante (du Bourg)	28
Commune de Dieulefit	Aménagement de la place Chateauras	29
Commune de Le Poët Laval	Aménagement vieux village	30
Commune de Salettes	Aménagement de la place Milon – Brachet	31

ACTION n°28 : Réfection de la rue commerçante (rue du Bourg) à Dieulefit

Acquisition de panneaux lumineux et de panneaux d'informations afin d'accroître l'attractivité commerciale.

ACTION n°29 : Aménagement de la Place Châteauras à Dieulefit

Rendre la place du cœur de ville aux piétons et créer un espace vert en cœur de ville.

ACTION n°30 : Aménagement du vieux village de Le Poët Laval

L'ensemble du village perché de Le Poët Laval constitue un site inscrit, comprenant les ruines du château, les remparts, le village médiéval et ses espaces publics ainsi qu'un large périmètre s'étendant jusqu'à la RD 540. Dans le cadre du renouvellement du label « Les plus beaux villages de France », les élus ont été interpellés par l'Association sur la nécessité d'engager une intervention qualitative sur les ruelles et calades notamment dans le secteur ouest. A cet effet, la commune a sollicité l'appui du CAUE pour une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage.

Le programme de l'opération projetée porte sur la requalification et l'embellissement des espaces publics du village perché de Le Poët Laval.

ACTION n°31 : Aménagement de la place Milon-Brachet à Salettes

La place Milon-Brachet constitue le seul espace de convivialité de la commune avec la mairie, le logement communal, le restaurant « Le Cafoutch » et l'église.

La commune souhaite réaliser des travaux d'embellissement portant sur : Espaces verts, mobilier d'accueil, jeux pour enfants, occulter les containers OM, enlever un container qui obstrue la et gêne la vue devant l'Eglise et le Restaurant.

Fiches Actions annexes

Porteur du projet	Intitulé de l'action	N°
Commune de Montjoux	Aménagement d'espaces publics	25
Commune de Vesc	Aménagement de la traverse du village RD330	26
CC Dieulefit-Bourdeaux	Etude pré opérationnelle OPAH - RU	27

ACTION annexe n°25 : Aménagement d'espaces publics à Montjoux

Suite à une étude préliminaire, conduite par le CAUE et les cabinets Haas et Baubet, la commune a réalisé en fin du précédent mandat des travaux sur le hameau de La Paillette. La commune souhaite réaliser les phases suivantes durant ce mandat, dans le même esprit que les traversées de La Paillette.

Les travaux porteront sur le réaménagement de la traverse du Vieux village et le réaménagement de la traverse du Pavillon.

La phase 1 des espaces publics de la commune a été réalisée en fin du précédent mandat sur le hameau de La Paillette. Une étude préliminaire ayant identifié les travaux à réaliser sur les hameaux du Vieux village et du Pavillon, la commune souhaite réaliser ces phases durant ce mandat, pour sécuriser d'une part les hameaux, et mettre en cohérence les aménagements dans un souci d'identité commune des hameaux dispersés de Montjoux.

ACTION annexe n°26 : Aménagement de la traverse de Vesc – D 330

Le village de Vesc est traversé par la route départementale D330 qui coupe le village en 2.

L'aménagement en projet a plusieurs objectifs :

- créer une « entrée du village »
- supprimer le sentiment de coupure entre les 2 parties du village
- améliorer la sécurité pour les piétons (la sortie de l'école donne sur la D 330)
- limiter la vitesse des véhicules traversant (souvent excessive malgré la mise en place de radars pédagogiques)
- réaménager un terrain communal en contrebas de la route, non mis en valeur actuellement, avec un objectif d'activités ludiques, de loisirs et d'intégration paysagère

ACTION annexe n°27 : Etude pré opérationnelle à une OPAH-RU (action n° 6 du PLH)

Dans le cadre du PLH, les problématiques de vacance, d'îlots dégradés, de difficultés d'accessibilité et de stationnement ou encore de manque d'espaces de respiration ont été repérés dans des centres anciens.

La CCDB souhaite lancer une étude pré opérationnelle en vue d'une OPAH-RU (ou autre outil adapté) sur le territoire et notamment sur les communes de Dieulefit (lien avec le dispositif PVD) et Bourdeaux.

AXE 3 : COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

ORIENTATION 3.1. – ACCOMPAGNER LES PERSONNES SANS EMPLOI, VULNÉRABLES, ÂGÉES, HANDICAPÉES ET JEUNES DANS L'ACCÈS AU LOGEMENT, AUX SERVICES, ÉQUIPEMENTS, EMPLOIS ET MOBILITÉS

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats	Source
Favoriser l'accès au logement, aux services, aux équipements, aux emplois et aux mobilités	Proportion d'actifs occupés résidant à 30 min ou plus de leur lieu de travail	Observatoire des territoires, ANCT
Favoriser la cohésion sociale	Liste des associations présentes et actives sur le territoire	Communauté de communes, associations, office du tourisme

Fiches Actions du CRTE

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	N°
Commune de Dieulefit	Investissement pour la création d'un espace France services	32
Commune de Dieulefit	Création d'une maison des associations dans l'ancien collège	33
Commune de Vesc	Aménagement d'une maison des associations au centre-village	34
EBE	TZCLD – Investissement de l'EBE	35

ACTION n°32 : Investissement pour la création d'un espace France services à Dieulefit

L'Espace France Services (EFS) sera ouvert 5j/semaine, 2 personnes formées à l'accueil pourront apporter des réponses pour les démarches concernant aussi bien les Impôts que les allocations familiales ou la retraite, pôle emploi ...

L'EFS sera également un lieu d'accompagnement des personnes éloignées du numérique.

Pour mieux répondre aux attentes des citoyens, l'EFS doit être complémentaire d'un Espace Public Internet (EPI) et d'un Espace de Vie Sociale (EVS).

Ce projet se fait en concertation avec les services de la communauté de communes Dieulefit Bourdeaux qui ont instruit la demande de création de cet EFS.

La commune de Dieulefit s'est engagée à alder l'association le Lien 26 pour une installation dans un lieu approprié au fonctionnement d'un EFS.

L'achat de l'ancienne pharmacie sera effectué par la commune (directement ou via EPORA) et qui réalisera l'aménagement intérieur.

ACTION n°33 : Création d'une maison des Associations dans l'ancien collège à Dieulefit.

La commune souhaite créer une maison des associations dans les locaux de l'ancien collège qui regroupe de nombreux services publics : médiathèque, archives communale, espace jeunes et école de musique intercommunales, planning familial.

Les travaux concerneront également l'isolation thermique et la mise en accessibilité du bâtiment.

ACTION n°34 : Aménagement d'une maison des associations au centre village à Vesc

La commune de Vesc souhaite créer un espace commun dédié aux diverses associations et aux habitants de la commune en lien dans un ancien appartement situé dans l'ancienne mairie de Vesc, propriété de la commune d'une surface de 80m².

Ce lieu de vie a pour ambition de fédérer les énergies, favoriser les rencontres et dynamiser le centre village.

ACTION n°35 : TZCLD / Territoire zéro chômeur de longue durée – Investissements de l'EBE

L'entreprise à but d'emploi (EBE) démarrera ses activités dès janvier 2023.

Pour fonctionner l'EBE va avoir très rapidement besoin d'investir dans du matériel, des véhicules et également des locaux.

Le premier local de l'EBE (environ 80m2 de bureaux et 220 m2 d'atelier, sur terrain de 2000m2) sera construit en 2024 et abritera une activité essentiellement basée sur les services à la personne, aux entreprises ou collectivités.

Le second investissement immobilier de l'EBE (environ 20m2 de bureaux et 280 m2 de bâtiment industriel, sur terrain de 1500m2) sera réalisé en 2026. Il devra répondre à une logique de production dans le secteur du recyclage des déchets.

ORIENTATION 3.2. – MAINTENIR DES SERVICES DE QUALITÉ POUR LES FAMILLES, EN PARTICULIER LES ÉCOLES, ET DÉVELOPPER LES STRUCTURES INTERGÉNÉRATIONNELLES ET LES MAISONS DE SANTÉ

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats	Source
Améliorer l'offre de services publics	Nombre d'équipements sportifs et culturels	Observatoire des territoires, ANCT, BPE Insee
Maintenir des structures scolaires et périscolaires de qualité	Effectifs scolaires des écoles maternelles/primaires – collège/lycée	Observatoire des territoires, ANCT
Maintenir les services de santé et favoriser l'installation de nouveaux services	Densité de professionnels de santé pour 100 000 habitants	Observatoires des territoires, ANCT, BPE Insee

Fiches Actions du CRTE

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	N°
Commune de Dieulefit	Regroupement des 2 écoles site « Le Juncher »	36
Commune de Dieulefit	Construction d'une salle de restauration pour scolaire	37
Commune de Dieulefit	Extension et amélioration de la médiathèque	38
Commune de Bourdeaux	Extension de l'école	39
Commune de Montjoux	Agrandissement école	40
Commune de Dieulefit	Création d'une zone de skate park et Mille Club 2 ^{ème} tranche	41
Commune de Dieulefit	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire	42
Commune de Dieulefit	Création d'une cuisine centrale	43
Commune de La Bégude-de-Mazenc	Rénovation de la piscine municipale	44
Commune de Dieulefit	Aménagement de la piscine municipale 1 ^{ère} tranche	45
Commune de Dieulefit	Aménagement de la piscine municipale 2 ^{ème} tranche	46
Commune de Roche-Saint-Secret	Création d'un city et rénovation d'une aire de jeux	47

ACTION n°36 : Regroupement des 2 écoles sur site « Le Juncher » à Dieulefit

ACTION n°37 : Construction d'une salle de restauration pour scolaires à Dieulefit

ACTION n°38 : Extension et amélioration de la Médiathèque à Dieulefit

La médiathèque est implantée dans l'ancien collège de Dieulefit. La commune souhaite effectuer des travaux d'agrandissement afin de développer ce service pour en faire un centre culturel structurant.

ACTION n°39 : Extension de l'école à Bourdeaux

L'école de Bourdeaux accueille les enfants de Bourdeaux dont les enfants de la Maison de l'Enfance à Caractère Social et les enfants de 8 communes regroupées dans le syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) du Pays de Bourdeaux.

En Septembre 2020, 116 enfants sont inscrits.

Il s'agit de créer une salle d'activité et de séparer la classe de maternelle de l'école primaire.

L'étude a été réalisée par le CAUE, dans le cadre d'une étude globale de programmation de l'école. L'ADEME a réalisé une étude de rénovation thermique.

ACTION n°40 : Agrandissement de l'école à Montjoux

Construction côté cour d'une extension sur pilotis comprenant un hall d'accueil et une salle périscolaire.

ACTION n°41 : Création d'une zone skate park et multi-activités tout public

La commune de Dieulefit envisage la réhabilitation de son skate-park datant de 2004, afin d'offrir aux utilisateurs un équipement plus fonctionnel et plus esthétique.

Le projet s'insère dans un aménagement complet du périmètre et sera réalisé en 2 tranches. La première correspondant à la construction du skate-park et de ses abords immédiats a obtenu les financements sollicités (Etat, Région et Département). La deuxième tranche du projet inclut :

- la réhabilitation du « mille club » : bâtiment qui abritera des modules de skate-park dédiés aux débutants, et pourra permettre une pratique en temps de pluie ou de fortes chaleurs.
- la modification des accès : les accès et cheminement seront repensés afin de tirer parti du potentiel de l'espace arboré, ainsi que des équipements sportifs alentours
- la création d'une aire de jeu close pour les plus jeunes enfants
- l'installation d'un sol amortissant de près de 150 m2.

Le quartier du Juncher, redynamisé, offrira ainsi un nouveau pôle de loisirs, culturel et sportif, ouvert à tous, avec un plan de déplacement doux, sécurisé.

ACTION n°42 : Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Dieulefit

Construire un bâtiment attractif afin d'accueillir au mieux les professions médicales et paramédicales et ainsi pérenniser la qualité de l'offre médicale dieulefitoise et anticiper le départ à la retraite des médecins actuels.

ACTION n°43 : Construction d'une cuisine centrale à Dieulefit**ACTION n°44 : Rénovation de la piscine municipale à La-Bégude-de-Mazenc**

La commune souhaite effectuer des travaux afin de récupérer et recycler les eaux : machinerie, bâtiments et aménagements des plages..., afin de réaliser des économies d'eau et d'énergie.

ACTION n°45 : Aménagement de la piscine municipale à Dieulefit – 1^{ère} tranche

La commune de Dieulefit bénéficie d'une piscine municipale « historique » datant des années 1950. C'est un réel atout pour le territoire renforçant l'attractivité touristique de la ville et des communes voisines.

Outre des problèmes de mise aux normes, de fuites et de vieillissement global cette piscine est très fréquentée durant les mois d'été.

La commune souhaite la réhabiliter sans la dénaturer. Des travaux d'amélioration et de réparations seront réalisés dans un premier temps pour le maintien du fonctionnement ainsi que la création d'une aire ludique et d'un pédiluve PMR.

ACTION n°46 : Aménagement de la piscine municipale à Dieulefit – 2^{ème} tranche

La commune de Dieulefit bénéficie d'une piscine municipale « historique » datant des années 1950. C'est un réel atout pour le territoire renforçant l'attractivité touristique de la ville et des communes voisines.

Dans une seconde étape, un aménagement plus global sera envisagé comprenant la reprise des bassins, l'aménagement de plages avec espaces enherbés.

La possibilité de brancher des panneaux solaires pour gagner des degrés et ainsi élargir la période d'ouverture sera étudiée pour permettre notamment aux publics scolaires d'accéder à la maîtrise du « savoir nager ».

ACTION n°47 : Création d'un city stade et rénovation d'une aire de jeux pour enfants

La population de Roche Saint Secret, en particulier celle des enfants et des adolescents, est en augmentation régulière et les possibilités de construction restantes sur la commune permettent de prévoir que cette tendance va se poursuivre.

Il existe sur la commune deux structures de jeu et de rencontre pour les jeunes : un terrain de tennis et une petite aire de jeu pour les enfants. Ces deux structures sont anciennes et en partie obsolètes.

Le projet consiste en la création d'un city stade sur un terrain communal, proche de la salle des fêtes, de l'école et du terrain de tennis et en la rénovation de l'aire de jeux pour enfants située à côté de la sortie de l'école. L'aire de jeu sera entourée par une barrière de square (hauteur 1,20m) pour réserver cette aire aux enfants et leurs parents et éviter la présence de chiens.

Fiches Actions annexes

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	N°
Commune de Dieulefit	Aménagement des cours, végétalisation	28
Commune de Dieulefit	Réfection du plateau sportif	29
CC Dieulefit-Bourdeaux	Aménagement de l'école de musique Intercommunale	30
Commune de la Roche-Saint-Secret	Mise en place d'un parcours de santé	31

ACTION annexe n°28 : Aménagement des cours, végétalisation du groupe scolaire « Le Juncher » à Dieulefit

ACTION annexe n°29 : Réfection du plateau sportif à Dieulefit.

Afin d'offrir un espace de qualité aux différents utilisateurs du plateau sportif (scolaires, associations ...) la commune souhaite reprendre les différents terrains de sports devenus obsolètes.

ACTION annexe n°30 : Aménagement de l'école de musique Intercommunale à Dieulefit

L'école de musique intercommunale - Le CAEM, est implantée depuis mai 2018 dans l'ancien collège de Dieulefit. L'école s'organise sur 3 niveaux : RDC, R+1, R+2, pour une surface totale de 420 m². Elle accueille près de 370 élèves. Il y a 15 salariés, 14 professeurs, 1 secrétaire, 1 directeur, 1 femme de ménage, 18 instruments enseignés et 20 ateliers collectifs (de 5 à 25 participants chacun).

La CCDB souhaite effectuer des travaux d'aménagement et de mise aux normes, le projet comporte :

- Une extension permettant de créer un espace ascenseur et de circulations au centre du bâtiment pour desservir les différents usages actuels et à venir du bâtiment et ainsi permettre l'accessibilité.
- Le remplacement des menuiseries bois pour gagner en performance énergétique.
- L'aménagement des espaces de cours pour s'adapter aux fonctionnalités du programme et permettre une isolation intérieure des murs extérieurs.
- Des aménagements acoustiques dans certains espaces.

ACTION annexe n°31 : Mise en place d'un parcours de santé à Roche Saint Secret - Béconne

La commune dispose, en bordure de village d'un « terrain de foot », de dimensions modestes et peu entretenu (prairie permanente tondue deux fois par an et souvent retournée par les sangliers). Ce terrain est bordé par un espace boisé qui va jusqu'en bordure de Lez.

Y installer un parcours santé avec zones de repos offrira aux habitants du bourg et aux visiteurs un lieu de détente et de délasserment.

ORIENTATION 3.3. – AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES AFIN DE GARANTIR L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE AU PLUS GRAND NOMBRE

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats	Source
Accompagner le développement de la fibre et de la 4G sur le territoire	Part des locaux raccordables à la fibre	Observatoire des territoires, ANCT
	Part de la surface couverte en 4G par au moins un opérateur	Observatoire des territoires, ANCT

ORIENTATION 3.4. – MAINTENIR ET DÉCENTRALISER L'OFFRE CULTURELLE, NOTAMMENT HORS SAISON

Objectifs opérationnels	Indicateurs de résultats	Source
Développer des infrastructures culturelles	Nombre d'infrastructures culturelles	Communes et Communauté de communes, office du tourisme
Décentraliser l'offre culturelle sur le territoire	Nombre de communes où des actions culturelles sont menées	Communes et Communauté de communes, office du tourisme

Fiches Actions du CRTE

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	N°
Commune de Dieulefit	Équipement pour manifestations culturelles au Parc de la Baume	48

ACTION n°48 : Équipement pour les manifestations culturelles au Parc de la Baume à Dieulefit

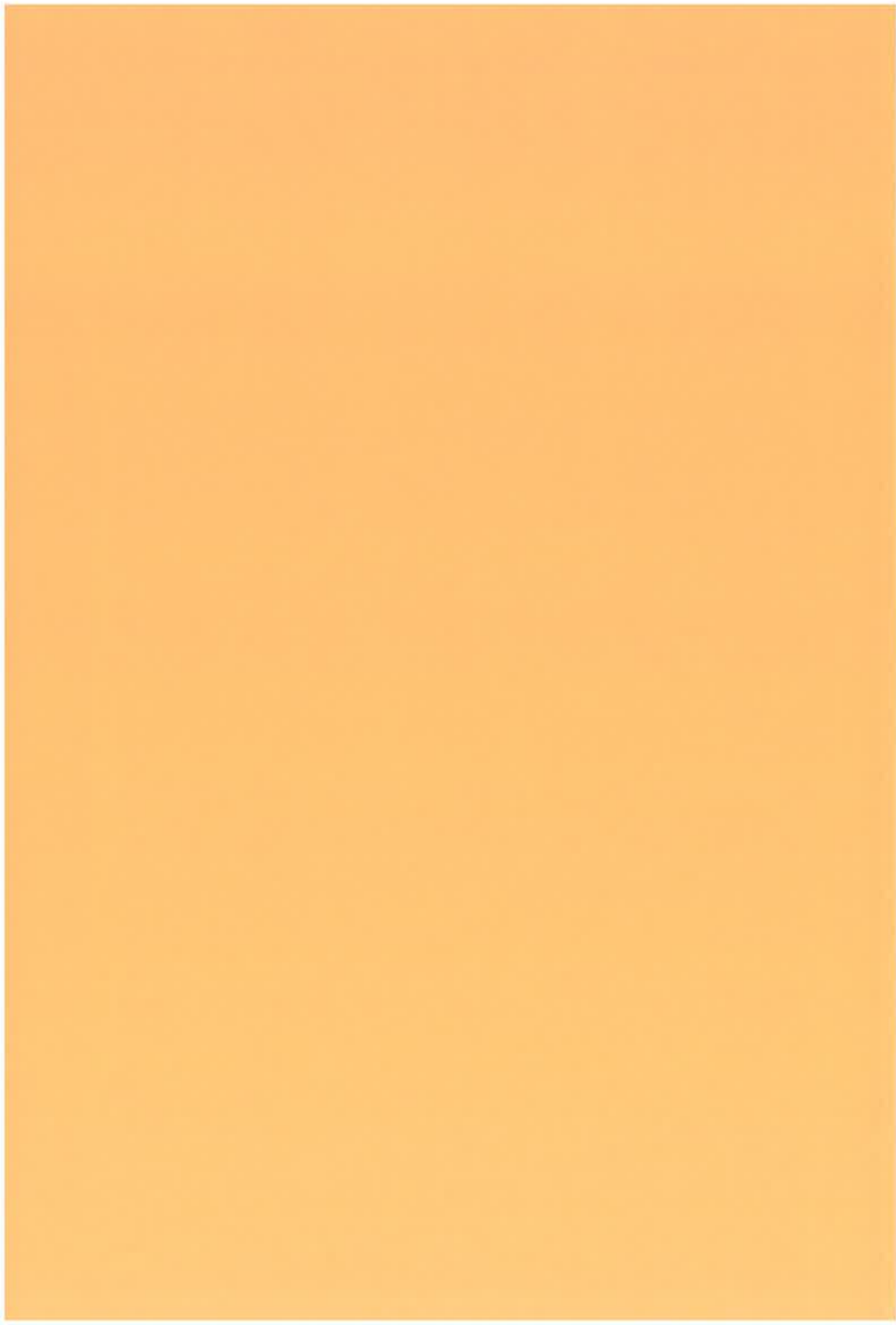
Le parc de la Baume est utilisé durant la période estivale pour l'organisation de manifestations culturelles. Afin de pérenniser ce lieu, la commune souhaite équiper le parc d'une scène fixe, de toilettes et d'un local de stockage.

Fiches Actions annexes

Porteur du projet	Intitulé de l'action	N°
Commune de Teyssières	Aménagement d'un théâtre de verdure	32

ACTION annexe n°32 : Aménagement d'un théâtre de verdure à Teyssières

Le projet consiste à réaliser un aménagement extérieur à l'arrière du nouveau bâtiment communal dans le but de permettre l'organisation de spectacles en plein air (concerts, spectacles vivants ...).





ENTRE

CONVENTION D'ADHESION
PETITES VILLES DE DEMAIN
DE DIEULEFIT

- La Commune de DIEULEFIT représentée par son maire Monsieur Christian BUSSAT ;
- L'EPCI de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux, représentée par sa présidente Madame Fabienne SIMIAN.

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le préfet du département de la Drôme

ci-après, « l'Etat » ;

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur Intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont d'abord et conjointement exprimé leur candidature au programme le 5 novembre 2021, par un courrier commun. Elles ont exprimé leurs motivations pour revitaliser le territoire et renforcer son attractivité en redynamisant le parc de logements existants et se sont, engagées en faveur de la transition écologique, en fédérant les acteurs locaux, en associant les citoyens, avec le souci constant que chaque action soit compatible avec l'état de la planète.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture du département de la Drôme.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« la Convention ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire exploitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'Etat, les Collectivités bénéficiaires et les partenaires (Banque des Territoires, ANAH, ADEME, CEREMA, CAUE, UDAP, Chambres consulaires, ...).

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.
- Le Conseil départemental de la Drôme s'engage à faire bénéficier la commune du dispositif « Centres villes et villages ».

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à instruire dans les meilleurs délais, les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services et leurs ressources humaines dans les domaines de leurs compétences respectives.
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention.
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain »). Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet.
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant les ressources humaines locales , les chargés de mission et agents des collectivités impliqués et les

représentants des acteurs locaux, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer FORT (voir annexe 2).

- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs.
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet : revitalisation du centre bourg, rénovation des logements, économie d'énergie et sobriété ; relocalisation des productions, renforcement de la biodiversité, sobriété foncière et lutte contre l'artificialisation des sols.
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet, en mobilisant les citoyens et les acteurs locaux. Les habitants sont impliqués de façon permanente dans l'émergence des idées et des projets, la construction des solutions et les prises de décision.
- La reconnaissance des citoyens comme acteurs légitimes dans la vie de la cité et appelés à y participer activement. Cette marque de confiance en leur capacité à contribuer au bien commun favorise l'engagement de tous. Entre élus et habitants, elle instaure une attitude bienveillante réciproque.
- La diffusion d'une information complète et transparente tout au long des processus de la réflexion préalable à la décision finale. Cette exigence garantit à chaque citoyen un accès permanent aux affaires publiques de la Cité.
- La communication des actions à chaque étape du projet sans effective au travers du site Web et les publications périodiques de la commune et des collectivités impliquées pour chacune des actions.

Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est présidé par le Maire de Dieulefit.

Le CCDB est représentée par sa Présidente.

L'Etat représenté par le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le Préfet.

L'adjoint à l'urbanisme de la commune de Dieulefit.

Les Partenaires (Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux, y sont invités et représentés :

- la Banque des territoires,
- l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat,
- l'Agence de la transition écologique (ADEME),
- l'Office du Tourisme du pays de Dieulefit Bourdeaux,
- le représentant des commerçants de Dieulefit.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'en octobre 2022.

En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6. Etat des lieux

6.1 Evolution et situation du territoire

La commune de Dieulefit est le bourg-centre de la Communauté de Communes Dieulefit - Bourdeaux "CCDB" qui compte 21 communes avec une densité de population de 27 hab/km². Le territoire est classé en partie en Zone de montagne et en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). Située à environ 30km de l'axe rhodanien, la commune de Dieulefit est la plus peuplée avec 3 297 habitants et une densité de 120 habitants/km². Dieulefit assure des fonctions de centralité pour les communes environnantes.

La notion de parcours résidentiel constitue un enjeu capital pour la commune. L'offre de logement proposée tend actuellement à se diversifier, en rompant avec le traditionnel pavillon et son jardin autour en favorisant le développement de petits collectifs ou d'habitat groupé et la recherche d'une plus grande densité. Cette diversification de l'offre déjà engagée est à poursuivre afin de favoriser la réponse à l'ensemble des besoins, notamment en direction des personnes âgées et des jeunes actifs.

Fiche d'identité de la commune de Dieulefit, les chiffres clés

Demographie et dynamiques sociales

- Commune classée en zone de montagne et en ZRR
- 3 297 habitants (population totale 2021)
- Densité : 120 habitants /km²
- Taux moyen de variation annuelle : 0.72% (dont 2.05% pour le solde migratoire et -1.33% pour le solde naturel)
- Indice de jeunesse : 0,38 (0.59% CCDB, 0.90% Drôme)
- Nombre de ménages : 1 471 avec une taille moyenne de 1.88 (CCDB 2.13, Drôme 2.23 Drôme)
- Revenu fiscal de référence moyen : 23 431 (CCDB 22 839 €, Drôme 24 356€)
- Part des ménages non imposés : 64.%

- 139 personnes couvertes par le RSA

Habitat et urbanisme

- PLU approuvé en 2013,
- Composition du parc de logement : 2 213 résidences (86% résidences principales, 20% résidences secondaires et 13% de logements vacants)
- Une population de jeunes ménages en baisse : taille moyenne des ménages 1.86 (CCDB 2.13, Drôme 2.23)
- Composition des ménages : 23% de couples non actifs (poids des retraités), 15% de couples bi-actifs (Drôme 24%)
- Age du bâti des résidences principales : 49% des logements construits avant 1970
- Caractéristiques des résidences principales : 65% maison et 32% appartement
- Parc locatif conventionné : 175 logements dont 150 dans le parc HLM (total CCDB : 356 logements dont 227 dans le parc HLM)
- Construction neuve de 2014 à 2018 : 20 logements par an
- Taille moyenne du terrain à bâtir pour particuliers : 1 094 m² (CCDB 981 m²)
- Point mort (nombre estimé de logements nécessaires pour maintenir la population) : 24 par an (81 pour la CCDB)
- La CCDB a réalisé avec l'ADIL une étude sur les logements vacants des trois bourgs-centre en juillet 2018 avec une cartographie parcellaire.
- Cette étude montre un taux de vacance important sur la commune de Dieulefit, représentant 12% du parc de logement (283 logements) avec 57% d'appartements. La vacance de 2 à 5 ans représente 20% et celle supérieure à 5 ans 21%.
- Le bourg centre commercial, dénombre 59 vacances concernées par un commerce en rez-de-chaussée et un logement en étages, dont 21 de plus de 5 ans.

Economie

- 50% des emplois de la CCDB sont implantés sur la commune de Dieulefit
- La forte activité touristique permet le maintien de nombreux commerces et services, mais les fragilisant également,
- Actifs occupés : 85.8% (CCDB 87.1%, Drôme 85.8%)
- Chômeurs : 14.2% (CCDB 12.9%, Drôme 14.4%)
- Taux de couverture d'emplois : 122% (CCDB 74%, Drôme 82%)
- Emplois salariés : 1 008 dont 863 dans le secteur privé
- Près de 43% des emplois dans l'administration publique, enseignement, santé et action sociale
- Mobilité professionnelle : 59.7 des actifs travaillent dans la commune de résidence, 7.1% sur la CCDB et 10.4% sur le bassin montilien
- 151 établissements actifs au 31/12/2017 (84.90% commerce et les services)
- Structures économiques principalement de petites tailles : 15.2% des établissements actifs n'ont pas de salariés et 69.9% de 1 à 10 salariés, 15.9% de plus d 10 salariés
- 20 céramistes sur 46 que compte le territoire
- Capacité en nombre de lits touristiques : 726 pour 36 300 nuitées touristiques (taxe de séjour 2019)
- Offre d'accueil multiple : hôtelleries de plein air, gîtes et chambres d'hôtes, hôtels, sans oublier les résidences secondaires (23%).

6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuel de la commune prévoit de concentrer les futures habitations en proximité du centre-ville. Des terrains disponibles existent encore en centre-ville, qu'il est important de construire, et que le PLU prévoit d'aménager en habitat intermédiaire afin d'optimiser le foncier, limiter l'artificialisation des sols, favoriser la mobilité douce.

Au regard de l'échéance de la prise de compétence PLU prévue initialement au 1er janvier 2021, par la CCDB, des interrogations sur le projet de territoire, l'organisation de la gouvernance, les moyens humains et financiers à mobiliser restaient en suspens. Pour autant, les maires ont exprimé une forte volonté de continuer leurs réflexions et ont décidé de créer un groupe de travail visant à faire avancer les travaux.

Par ailleurs, le Programme Local de l'Habitat (PLH) du territoire de la CCDB est en cours (approbation en juillet 2018) avec pour objectif de :

- participer aux financements de la production de logements locaux aidés (PLUS et PLA) aux côtés des communes (action 3 du PLH) : conventionnement avec le Département de la Drôme,
- porter des actions afin de favoriser le développement de l'habitat intermédiaire en centre-bourg (action 2) et sensibiliser les propriétaires de logements à effectuer des travaux de rénovation énergétique (action 4) : Programme d'Intérêt Général depuis 2016 animé par SOLIKA en direction des propriétaires occupants et bailleurs (depuis le début du programme ce sont 144 logements qui ont bénéficié de subventions.
- participer activement au Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) en partenariat avec les 5 EPCI qui constituent la partie drômoise le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en cours d'élaboration (action 8) ; permanences EIE par le CEDER depuis 2018 et depuis le 1^{er} janvier 2021 dans le cadre du SPPEH
- engager une étude pré-opérationnelle à une OPAH-RU sur les centres-bourgs (Dieulefit, Bourdeaux et La Béguide de Mazeno) (action 6) : à engager en 2021

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux

Commune de Dieulefit

Une Action Cœur de Ville, démarrée en 2018, se termine cette année : elle a permis de financer la réhabilitation d'une place du centre-ville, incluant un espace de jeux pour les enfants, pour rendre accessible un quartier enclavé et la création d'un parking de 92 places à proximité du centre-ville et la mise en place de toilettes PMR.

Une Opération Collective en Milieu Rural s'est terminée sur le territoire de la communauté de communes en 2019. Elle a permis un soutien et une professionnalisation des activités commerciales.

Dans le cadre du Contrat de ruralité, la commune a réalisé la mise en accessibilité de services publics : école élémentaire, école maternelle, gymnase, médiathèque. Un cheminement piéton a été aménagé et un nouveau local pour les archives est en cours de réalisation.

Le Programme LEADER du GAL Portes de Provence a permis de porter des études scientifiques pour une meilleure connaissance de la flore, des insectes et de la géologie de l'ENS de la montagne Saint Maurice. Des fresques murales ont été réalisées dans le vieux centre village de la commune afin de mettre en valeur l'identité patrimoniale. L'Union des Commerçants et Artisans a également bénéficié du programme pour mettre en valeur les artisans et commerçants de la commune par l'installation de bâches présentant leurs portraits dans le centre-bourg.

Depuis 2005, la commune bénéficie d'un soutien de la CAF pour son service périscolaire dans le cadre de Contrats Enfance Jeunesse de la CCDB.

Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux :

La CCDB, de par ses compétences et les divers contrats et règlements, sera un acteur partenaire privilégié pour le projet de revitalisation de la commune de Dieulefit.



6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

Une première réflexion en lien avec l'UDAP de la Drôme est menée pour envisager la labélisation de la commune en « Petite cité de caractère ».

Une opération de construction de nouveaux logements locatifs est en phase d'achèvement par le bailleur public Drôme-Aménagement-Habitat « Les Moulins » (49 logements livrables en 2021)

D'ici quelques mois, DAH engagera une phase de réstructuration portant sur la déconstruction de 40 logements vieillissants et la reconstruction de 15 logements.

Par ailleurs, la commune de Dieulefit s'est engagée dans un projet POPSU qui permettra d'établir une stratégie d'actions, pour renforcer et construire la résilience alimentaire du territoire, incluant la création de nombreuses activités tout au long de la chaîne du système alimentaire.

Dieulefit est engagé depuis plusieurs années dans une opération visant à faciliter les rénovations de façades, avec la mise à disposition d'un architecte conseil, sous le contrôle de l'UDAP.

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

Une Opération de Revitalisation de Territoire aura pour principal objectif d'apporter des réponses aux problématiques repérées ou à venir et répondre à tous les besoins, y compris en matière de logement.

Une ambition : jouer un rôle dans les changements inévitables à mener pour faire face aux enjeux de demain liés au changement climatique et préserver les atouts de ce pôle de centralité tout en veillant à son développement.

Des orientations :

- agir sur le nombre important de logements vacants ;
- améliorer le cadre de vie de la ville ;
- attirer des jeunes couples et des familles ;
- soutenir l'économie existante ;
- développer les solidarités ;
- conserver l'offre de santé ;
- faire de la transition écologique un levier de revitalisation
- développer l'offre culturelle et soutenir l'activité associative.

Des chantiers en cours :

- Un projet de MARPA est envisagé sur un espace de type « dent creuse » situé à proximité du centre-ville (étude de gisement EPORA).
- La création sur le territoire de la commune d'une maison de santé permettra de conforter l'offre de soins et d'anticiper l'arrêt d'activité des professionnels de santé.
- Pour accompagner de manière cohérente une politique urbaine de l'habitat efficace et adaptée à tous les publics, une réflexion sur les modes de déplacements sera conduite.
- Un Espace France Service est en réflexion, pour offrir à la population un meilleur accompagnement dans toutes les démarches administratives.
- Une réflexion concernant l'aménagement de l'école du Juncher et plus largement des espaces de plein air est engagée. Elle permettra notamment la création d'un nouveau skate parc.
- Le CCDB a engagé :
 - o un processus de coordination des actions du contrat territorial de relance et de transition écologique pour un dépôt de candidature avant fin juin 2021 (CTRTE) ;
 - o un travail de réflexion sur la mobilité. Elle mobilise un accompagnement de Territoires Conseils, service de la Banque des territoires, pour interroger les pratiques et les besoins de déplacement des habitants et pour construire des solutions adaptées aux territoires peu denses. C'est une démarche participative, menée par un « groupe mobilité » composé d'élus, d'agents et de membres de la société civile ;
 - o et en partenariat avec l'association Interstices, la mise en place du dispositif « Territoire zéro chômeur de longue durée » ; Un accompagnement est en cours avec un incubateur « Alter'Incub ».

Pour relever ces défis, la commune pourra s'appuyer sur les commissions extra-municipales qui ont été mises en place :

1 Information et transparence ;

2 Environnement, énergie, mobilité, biodiversité, et alimentation ;

3 Economie, tourisme, emploi et production locale ;

4 Urbanisme et cadre de vie ;

5 Santé et solidarités ;

6 Education, enfance, jeunesse ;

7 Culture, animation, patrimoine ;

8- Sports et vie associative.

6.4 Besoins en ingénierie estimés

Les leviers prévus au programme « PVD » en matière d'ingénierie seront mobilisés selon l'offre de services mises en place par l'ANCT, notamment :

- le recrutement d'un chef de projet « PVD » ;
- les offres de la Banque des Territoires : animation, financement, études pré-opérationnelles (études d'impact, études de marché, études de programmation, études de faisabilité ...).
- les offres de l'ANAH pour accompagner la rénovation énergétique du parc public et privé, dans le cadre d'une future OPAH-RU.

- 1) Une étude devra nous permettre de mieux connaître les besoins, pour les dix prochaines années, de tous les publics en matière de logement.
- 2) Une réflexion doit être conduite sur les modes de déplacements en centre-ville et notamment entre le quartier de la Sablière et le secteur école-collège. L'objectif est de créer les conditions favorables au développement des modes de déplacements doux.
- 3) Concernant la rue du bourg, une étude est nécessaire pour proposer un mode de circulation susceptible de satisfaire tous les acteurs et les activités du centre-ville et la vie quotidienne des résidents.

> Redynamiser le centre-ville

- Réaliser une monographie des commerces de centre-ville et des différentes activités artisanales ou métiers d'arts et répertorier les pistes susceptibles de favoriser la revitalisation du centre-ville.

- Bénéficier d'un accompagnement méthodologique pour engager une démarche de revitalisation.

- Bénéficier d'expertises thématiques pour mettre en œuvre des projets de revitalisation :

accompagnement de la Banque des Territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'actions (pris en charge à 100%).

- Connaître les solutions pour la relance économique et commerciale : temps d'échanges organisés par la CCI.

- Etudier les pistes spécifiques capables de dynamiser l'activité des commerces de pas de portes.

- Obtenir le cofinancement pour la mise en service d'une solution numérique dédiée au commerce et à l'attractivité du territoire : subvention forfaitaire de 20.000 € TTC, dans la limite de 80% du montant TTC de la dépense.

> Structuration des professionnels des métiers d'art

Une réflexion en lien avec les céramistes (Dieulefit est labellisée « ville et métiers d'art ») et plus largement les artisans d'arts sera mise en place pour favoriser la structuration de ces professions, contribuer à leur développement et faire de leur activité une action structurante du territoire.

Bénéficier d'un Atelier des Territoires flash

> Étude opération OPAH-RU

Le CCDB, a inscrit dans l'action 8 de son PLH : une étude pré opérationnelle en vue d'une OPAH-RU (ou autre outil adapté) sur le territoire, avec pour objectifs de :

- identifier et dimensionner les besoins et les outils appropriés permettant de redonner de l'attractivité aux logements particulièrement bien situés en centre-bourg mais aujourd'hui délaissés ;

lutter contre l'étalement urbain.

Obtenir un financement d'études, d'un suivi-animation et de l'évaluation des opérations programmées de l'habitat

► **Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments privés**
Information et conseil dans le cadre du SPPEH et du PIG habitat « *MaPrimeRénov'* ».

► **Etude de glissement foncier**

Une étude de glissement foncier avec l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA) débutera en avril 2021 sur le territoire de la CCDB afin de repérer les terrains susceptibles d'être densifiés, recyclés ou de muter (une ou plusieurs parcelles) pour répondre aux besoins en habitat et en économie sur le territoire.

Cette étude, viendra utilement compléter l'étude sur les logements vacants des bourgs centres effectués par l'ADIL en 2018, dans le cadre du PLH.

► **Un Espace France Service**
La commune a engagé une réflexion avec la CCDB pour l'installation d'un Espace France Service à Dieulefit pour répondre aux besoins d'une population victime de la fracture numérique.

► **Création d'une maison des associations dans l'ancien collège de Dieulefit**

- Bénéficier d'expertises spécifiques sur la commande publique de maîtrise d'œuvre
- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics : bénéficier de l'accompagnement et des ressources du programme ACTEE.

► **Création d'un réseau de chaleur bois**

La commune souhaite regrouper l'école maternelle au sein de l'école primaire qui se trouve à proximité du bâtiment de l'ancien collège en plein développement.

Cet espace partagé entre la commune et la CCDB regroupe de nombreux services : l'espace jeunes intercommunal (travaux de rénovation réalisés en 2019), l'école de musique intercommunale (travaux à venir 2021 – 2022), le local des archives communales (travaux en cours), la médiathèque et à venir une maison des associations, sans oublier le planning familial.

L'opportunité d'un réseau de chaleur à bois déchiqueté ou granulés sera à l'étude entre le projet d'aménagement du groupe scolaire, le gymnase et le bâtiment de l'ancien collège.

Un tel équipement nécessite une pré-étude de faisabilité, une étude opérationnelle par une équipe de maîtrise d'œuvre et enfin une étude juridique sur la vente de chaleur.

Dans le cadre d'un projet de regroupement des deux écoles, la commune a confié au CAUE de la Drôme, l'accompagnement de la réflexion et de la stratégie, afin de mieux prendre en compte les besoins des usagers et de permettre de générer de substantielles économies d'énergie.

► **Préservation et restauration des milieux naturels**

Dieulefit commune touristique est propriétaire de l'Espace Naturel Sensible de la montagne de Saint Maurice. Sa mise en valeur permettrait le développement de l'écotourisme, encouragement de l'organisation d'animations, de festivals.

Etre reconnu "Territoire engagé pour la nature" : accompagnement personnalisé par un collectif régional

Les Signataires :

Pour :
La Commune de Dieulefit :
Monsieur le Maire



Christian BUSSAT

La Communauté de Communes Dieulefit Bourdesux
Madame la Présidente



Fabienne SIMIAN

Le Préfet de la Drome :
Madame la Préfète



Elodie DEGIOVANNI

Dieulefit, le : **22 SEP. 2021**

ANNEXE 1 : RÔLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;

- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ; Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ; Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et avertir des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges ;
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2 : ANNUAIRE

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	Mail	Téléphone
CHELEPINE Eva	CCDB	Chargée de mission « Culture Solidarité »	ccpd.chelepine@orange.fr	0767092010
GALLO Marion	CCDB	Chargée de mission « Tourisme Patrimoine »	gallo.ccdb@orange.fr	0475468091 0673189445
FÓCHI Raphaël	CCDB	Chargé de mission « Défi climat Habitat »	fochi.ccdb@orange.fr	0475464805 0678557821
HARMEGNES Christelle	CCDB	Chargée de mission « Agriculture – Forêt – Gestion de l'espace »	ccpd.harmagnes@orange.fr	0676179577
LOCATELLI Nadège	CCDB	Régie Maison de la Céramique	direction@maisondelaceramique.fr	0476505083
STADLER Patricia	CCDB	DGS	Ccpd.stadler@orange.fr	0475464605 0679181627
VALOIS Anouck	CCDB	Chargée de mission « Développement économique »	valois.ccdb@orange.fr	0670476870
BAYET Eric	Commune	DGS	ericbayet.dieulefit@gmail.com	0475469684 0682202097
BERGE Ludo	Commune	Achats	achats@mairie-dieulefit.fr	0475469686
BONNEL Frédéric	Commune	Services Techniques	bonneltechnique@gmail.com	0685701475
DONAT Isabelle	Commune	Comptabilité	compta@mairie-dieulefit.fr	0475469693
GRESSE Sandra	Commune	CCAS	ccas@mairie-dieulefit.fr	0475469695
MAUCHRETIEN Caroline	Commune	Urbanisme	urbanisme@mairie-dieulefit.fr	0475469690
ROCHE Vincent	Commune	Travaux	travaux@mairie-dieulefit.fr	0475469689



Direction régionale de
l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt
d'Auvergne-Rhône-Alpes

CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION
relative au projet alimentaire territorial de Dieulefit-Bourdeaux
dans le cadre de la mesure 13 «Partenariat État/Collectivité au service des projets alimentaires territoriaux» du
volet «agriculture, alimentation, forêt» du plan France Relance
Volet A «soutien à la création de nouveaux PAT»

CONVENTION N° 2021-13A-26-003

Programme : 302 – Plan France Relance – Mesure 13 – Volet A « soutien à la création de nouveaux PAT »

Domaine fonctionnel : 0302 – 05

Activité : 0302 05 03 0002

Centre financier : 0302 - OMAA - A009

Montant : 100 000 €

Convention notifiée le :

29.11.2021

N° d'engagement juridique :

210.350.8393

ENTRE

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, agissant au nom de l'État, ci-après désigné « le Préfet »

d'une part,

ET

La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux, dont le siège social est situé au 8 rue gené de Dieu
26220 Dieulefit, SIRET 242 600 462 00019, représentée par fonction Fabienne SIMIAN, présidente, dûment
mandatée, et désignée ci-après par « Le bénéficiaire »,

d'autre part,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L. 1-III et L.111-2-2 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n°2012-1248 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP),

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissement,

Vu le décret en conseil des ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pascal MAHLOS, en tant que préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté du 21 novembre 2019 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt en application de l'article 185 du décret n°2012 1248 du 7 novembre 2012,

Vu le régime d'aide notifié n°SA.50827, relatif à la coopération dans le secteur agricole et agroalimentaire pour la période 2018-2020 – entré en vigueur le 22 mai 2018 et prorogé jusqu'au 31/12/2022,

Vu l'instruction du gouvernement DGAL/SDPAL/2020-768 du 09 décembre 2020 relative au dispositif de reconnaissance officielle des projets alimentaires territoriaux (PAT) par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la note de service SG/SM/SDSPS/2020-773 du 15 décembre 2020 relative à la mise en œuvre territorialisée du volet « agriculture, alimentation, forêt » du plan France Relance,

Vu l'instruction technique DGAL/SDPAL/2021-14 du 08 janvier 2021 relative à la mise en œuvre par les DRAAF/ DAAF de l'appel à projets national du Programme national pour l'alimentation (PNA) – édition 2020 -2021,

Vu la demande de subvention présentée par la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux », le 15 avril 2021 auprès de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, relative au projet intitulé « Défi Alimentation Locales Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux »,

Vu l'avis du comité régional «Examen des démarches d'aide à l'émergence de PAT » en date du 25 mai 2021,

Vu les résultats de l'appel à projets national 2020-2021 du programme national pour l'alimentation 2018-2023 (PNA), dont le projet est lauréat,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en Auvergne-Rhône-Alpes,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La politique nationale de l'alimentation, telle que définie au 1° de l'article L1 du code rural et de la pêche maritime, a pour finalité « d'assurer à la population l'accès à une alimentation saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique. »

Le programme national pour l'alimentation (PNA3) fait suite aux États généraux de l'alimentation (EGA) et à la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable, dite « loi EGA3im », qui a introduit de nouvelles orientations concernant notamment l'approvisionnement de la restauration collective, la réduction du gaspillage alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire. Il définit les nouvelles priorités de la politique de l'alimentation et les actions à mettre en œuvre dans ce nouveau cadre. L'appel à projets national est un outil essentiel du PNA3. Il cible notamment un levier essentiel pour accélérer la transition pour une alimentation saine, sûre et durable : l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux.

Dans le contexte de crise Covid, le plan de relance annoncé par le Gouvernement le 3 septembre 2020 vise trois grands objectifs concernant le secteur agricole et alimentaire : reconquérir notre souveraineté alimentaire, accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français et accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation au changement climatique.

Différentes mesures du plan de relance sont en lien direct avec les actions prévues dans le cadre du PNA et visent à les amplifier. Concernant les projets alimentaires territoriaux (PAT), une enveloppe de 77 millions d'euros est destinée à accompagner la mise en œuvre des actions opérationnelles des PAT labellisés ou en cours de labellisation (cf fiche du plan de relance), alors que 3 millions sont réservés à l'émergence de nouveaux PAT.

C'est donc dans ce contexte et pour répondre à ces enjeux que le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a lancé avec le soutien de l'ADEME et du ministère des solidarités et de la Santé, l'appel à projets visé ci-dessus, visant notamment à soutenir l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux.

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'État accorde au bénéficiaire une participation financière, et le montant de celle-ci, pour la mise en œuvre du projet intitulé Défi Alimentation Locale Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux.

Cette subvention est allouée dans le cadre de l'édition 2020-2021 de l'appel à projets national du PNA. Il s'agit d'un projet de portée régionale, lauréat dans la catégorie « émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux » (mesure 13 – volet A – du plan France Relance – volet « Agriculture, alimentation, forêt »).

ARTICLE 2. CONTENUS ET NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNES

Le projet du bénéficiaire consiste dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur le territoire de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux (CCDB).

Dans son nouveau projet de territoire, Défi Climat, basé sur la transition écologique, la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux a pour ambition d'inclure une stratégie alimentaire concertée et multi-partenariale. Une démarche de gouvernance unique est partagée avec la commune de Dieulefit, lauréate du programme POPSU Territoires « résilience alimentaire », ainsi qu'avec de nombreux partenaires et acteurs locaux (élus, agriculteurs, associations, citoyens, institutionnels, etc.). La stratégie alimentaire, élaborée à l'issue d'un diagnostic participatif portant sur la connaissance du bassin de production, permettra au territoire d'agir pleinement vers un quotidien responsable et la reprise en main de son économie alimentaire.

L'investissement dans un PAT permettra d'encourager la mise en cohérence et la diffusion de ses expérimentations, en matière de changements de pratiques agricoles et de valorisation des productions alimentaires, pour une alimentation plus « verte », sociale et équitable, permettant ainsi de répondre à la loi EGAim, au PNA et au Plan Régional de l'Agriculture Durable.

La démarche partenariale engagée sur la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux est systémique. La démarche qui sera développée vise ainsi à :

- Élaborer une stratégie alimentaire concertée et partagée à l'échelle intercommunale ;
- Faciliter l'accès au foncier agricole et favoriser l'installation d'agriculteurs,
- Favoriser la consommation de produits locaux en restauration hors foyer,
- Faciliter les changements de pratiques pour une alimentation plus « verte », sociale et équitable,
- Et valoriser les initiatives locales vers le développement des circuits courts alimentaires.

L'aide de l'État permet de soutenir en particulier :

- Un accompagnement à la structuration de l'approvisionnement de la restauration collective,
- L'animation d'une dynamique territoriale de recherche-action participative sur le développement de systèmes agroécologiques et de diagnostic de fermes,
- Une prestation de planification, organisation des débouchés et gestion des volumes en lien avec l'approvisionnement en restauration collective,
- Des formations des animateurs des centres de loisirs,
- Une prestation sur la valorisation des déchets,
- Une prestation d'élaboration d'un plan de communication pour les producteurs locaux (aspect conception),
- Deux chargées de missions en charge de l'animation, la coordination et autres missions du PAT,
- Des stagiaires.

Le bénéficiaire de la présente convention s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser le projet conformément aux dispositions décrites dans l'annexe technique (annexe 1) qui détaille le cadre du projet, les actions conduites, le calendrier prévisionnel des réalisations et l'ensemble des livrables attendus. Cette annexe technique fait partie intégrante de la convention.

ARTICLE 3. CONDITIONS FINANCIERES

Dans le cadre de l'édition 2020-2021 de l'appel à projets national du PNA et plus particulièrement du volet A de la mesure 13 du plan France Relance – volet « Agriculture, alimentation, forêt », une aide de l'État d'un montant

de 100 000 € (cent mille euros) est attribuée à la Communauté de Communes Dieulouff-Bourdeaux pour le financement du projet cité en objet.

L'annexe financière (annexe 2) jointe à la présente convention détaille le budget global du projet soutenu, les différents postes de dépenses ainsi que le plan de financement de l'opération qui reprend les diverses sources de financement. Cette annexe financière fait partie intégrante de la convention.

La présente subvention ne peut avoir pour effet de porter le montant des aides publiques au-delà du montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

Cette subvention n'est acquise que sous réserve du respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 2, 4, 5 et 6 et des décisions de l'administration prises en application des articles 7 et 8.

ARTICLE 4. COMMENCEMENT D'EXECUTION ET DUREE DE L'OPERATION

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par le représentant de l'État, les travaux relatifs au projet ayant pu débuter à compter de la date de dépôt du dossier de candidature à l'appel à projets, soit le 15/04/2021. Aucun commencement d'exécution du projet ne doit ainsi avoir eu lieu avant cette date.

La convention est applicable pour une durée de 36 mois à compter de la date de sa signature par le représentant de l'État. Néanmoins, l'opération et les dépenses couvertes par la présente convention devront être achevées avant le 01/09/2024 de façon à ce que le bénéficiaire puisse remettre sa demande de solde (rapports d'exécution techniques et financiers) et son compte-rendu de projet auprès de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes avant la date définie à l'article 5.

Toute modification du calendrier prévu pour l'opération est soumise à autorisation écrite de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes sur demande du bénéficiaire. Elle pourra donner lieu à un avenant selon les conditions définies à l'article 7.

ARTICLE 5. MODALITES DE PAIEMENT

Imputation budgétaire : L'aide de l'État est imputée sur le programme 362, action 05, sous-action 03, du budget du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (0362 05 03 0002 – volet A). Le paiement de l'aide intervient sous réserve de la disponibilité des crédits du budget opérationnel de programme 362 « plan de relance » - Action N° 05 - Sous-action N°03.

Calendrier des paiements :

La DRAAF s'acquittera des sommes dues en plusieurs versements selon les modalités suivantes :

- une avance de 25 000 € (vingt-cinq mille euros), correspondant à 25 % du montant maximum de la subvention, est versée à la signature de la présente convention par le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant ;
- sur demande justifiée, un deuxième versement de 30 %, soit 30 000 € (trente mille euros) pourra avoir lieu, sous réserve des crédits disponibles, sur présentation par le porteur de projet et après acceptation par la DRAAF, d'un rapport technique d'exécution intermédiaire et d'un rapport financier d'exécution intermédiaire au plus tard le 31/12/2022, établis à la date de la demande de paiement. Ces deux rapports sont certifiés exacts par le représentant ou le comptable du porteur de projet ;
- sur demande justifiée, un troisième versement de 30 %, soit 30 000 € (trente mille euros), sous réserve des crédits disponibles, sur présentation par le porteur de projet et après acceptation par la DRAAF, d'un rapport technique d'exécution intermédiaire et d'un rapport financier d'exécution intermédiaire au plus tard le 31/12/2023, établis à la date de la demande de paiement. Ces deux rapports sont certifiés exacts par le représentant ou le comptable du porteur de projet ;
- le solde restant dû sera versé à l'issue des travaux après :
 - remise des livrables prévus dans l'annexe technique (cf. annexe 1) ;
 - remise de la fiche de capitalisation (dont le modèle figure en annexe 3) ;
 - et présentation par le porteur de projet aux services de la DRAAF (et après acceptation par ceux-ci) d'un rapport final d'exécution technique et d'un rapport final d'exécution financier faisant le point sur l'ensemble des travaux et dépenses réalisés par le porteur de projet dans le cadre de la présente convention. Ces deux rapports sont certifiés exacts par le représentant ou le comptable du porteur de projet.

Les livrables, les rapports d'exécution finaux ainsi que la fiche de capitalisation (voir annexe 3), devront être transmis au plus tard au 01 septembre 2024. Les services de la DRAAF peuvent demander toute information complémentaire qu'ils jugeront utiles afin d'apprécier les travaux réalisés. Si à la date du 01 septembre 2024, les

services de la DRAAF ne sont pas en mesure d'accuser réception d'une demande de paiement complète, la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes constatera la caducité de la décision d'attribution de subvention.

Le montant du solde pourra être modifié en fonction des actions mises en œuvre par le porteur de projet pendant la durée de la présente convention, sans toutefois que le total des paiements ne puisse dépasser le montant prévu par la convention. Par ailleurs, le total des paiements versés par la DRAAF ne pourra dépasser 70 % du montant total des dépenses engagées pour le projet, dans la limite du montant de la subvention prévue.

Ces versements seront effectués par virement à l'ordre de : Communauté de Commune Dieulefit-Bourdeaux – Trésorerie de Dieulefit

Nom de la banque			
Banque de France			
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30001	00555	E2080000000	70

L'ordonnateur secondaire délégué est Monsieur le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes.

Le comptable assignataire est le directeur régional des finances publiques du Puy-de-Dôme.

ARTICLE 6. ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à :

- réaliser le projet conformément à l'annexe technique jointe, détaillant les objectifs, les actions, le calendrier et les livrables (cf. annexe 1) ;
- mettre en place un comité de pilotage du projet composé a minima des représentants du porteur de projet, de représentants des ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation (DRAAF, DDT), de la Santé (DRETS) et de l'ADEME (DR-ADEME Auvergne-Rhône-Alpes), des partenaires du projet, ainsi que toute personne morale susceptible d'être intéressée par les résultats de l'opération menée. Les cofinanciers du projet seront membres de droit.
Ce comité de pilotage se réunira en tant que de besoin et au minimum 1 fois par an, si possible à l'issue de chacune des étapes du projet. Il aura les missions suivantes : 1/ assurer le suivi technique de la convention ; 2/ en apprécier les résultats présentés au regard des objectifs détaillés dans l'annexe technique ; 3/ évoquer les éventuelles difficultés rencontrées et les remédiations possibles ; 4/ assurer le suivi administratif de la convention ; 5/ valider les livrables ;
- informer, sans délai, les services de la DRAAF de tout événement susceptible de reporter, d'associer ou de modifier la réalisation de tout ou partie de l'objet de la convention et de toute modification du projet ou de la situation de la structure ;
- ne pas solliciter, pour ce même projet, d'autres crédits, qui amèneraient à dépasser le coût total du projet tel que présenté dans le budget prévisionnel ;
- répondre à toute sollicitation de l'administration dans des délais raisonnables ;
- à mentionner la participation financière du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation dans le cadre du plan France Relance, matérialisée par une publicité appropriée, sur le lieu de l'opération tout au long de la réalisation des travaux, et à l'occasion de toute manifestation ayant trait à l'opération ainsi que dans les documents qui seront publiés, notamment dans ses rapports avec les médias, quel que soit le support (papier, électronique, vidéo...), par apposition, à ses frais, de la Marianne « préfet de Région » ainsi que du logo France Relance, présentés ci-dessous, pour l'action faisant l'objet de cette convention, et ce pendant une durée minimale de 3 ans après signature de la convention. En cas de constat d'anomalie, un reversement correspondant à 20% de l'aide sera exigé suivant les modalités de l'article 10 de la présente convention.



ARTICLE 7. AVENANT

Toute demande de modification de la présente convention, proposée par l'une des parties, fera l'objet d'un échange écrit (par courrier ou par courriel avec accusé de réception) entre les parties. La demande de modification précisera l'objet de la modification, sa cause et les conséquences qu'elle implique. Il pourra alors être procédé à une éventuelle évolution de la convention. Le cas échéant, il peut être décidé de la réalisation de la convention selon les conditions prévues à l'article 8.

La présente convention ne peut donc être modifiée que par voie d'avenant signé par le Préfet de Région (ou son représentant) et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 8. DISPOSITIONS DE REDUCTION, REVERSEMENT, RESILIATION

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, représenté par le directeur régional de l'alimentation, l'agriculture, et de la forêt, peut ordonner au porteur de projet le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant en cas notamment :

- d'une non-réalisation totale ou réalisation partielle de la convention sans en avoir préalablement averti les services de la DRAAF et sans avoir reçu l'accord écrit de ceux-ci, les dispositions des articles 6 et 7 s'appliquant ;
- d'une utilisation de la subvention non conforme à l'objet de la convention sans autorisation préalable de l'administration conformément à l'article 7: le porteur de projet devra restituer les sommes versées au Trésor Public dans les meilleurs délais et, au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception ;
- d'un non-respect de la confidentialité telle que définie dans l'article 10 : le porteur de projet devra restituer les sommes versées au Trésor Public dans les meilleurs délais et, au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception ;
- de retard des conditions d'exécution de la convention sans en avoir préalablement averti les services de la DRAAF et sans avoir reçu l'accord écrit préalable de ceux-ci : une minoration du versement du solde prévu sera appliquée après transmission du rapport technique et financier tels qu'établis à la date de la fin de la convention ;
- de dépassement du plafond des aides publiques (État, collectivités territoriales, établissements publics, Union européenne) ;
- de non-réalisation du projet au terme du délai prévisionnel d'achèvement mentionné aux articles 4 et 6 de la présente convention éventuellement modifiée ou si le bénéficiaire n'a pas respecté les obligations de publicité requises à l'article 6 ;
- de retard de plus de deux mois dans la transmission des rapports finaux : le solde ne sera pas versé .

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, représenté par le directeur régional de l'alimentation, l'agriculture, et de la forêt, informe le porteur de projet de ces décisions par courrier recommandé avec accusé de réception.

La convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties. La résiliation de la convention intervient après un délai d'un mois suite à la réception d'un courrier motivé adressé en recommandé avec accusé de réception à l'autre partie. Les sommes trop perçues par le bénéficiaire devront être reversées au Trésor Public dans les meilleurs délais et, au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

ARTICLE 9. SUIVI TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF ET CONTRÔLES

Pour l'administration, le suivi technique et administratif est assuré par les services de la DRAAF - service régional de l'alimentation (SRAL). Ceux-ci s'assurent que les dépenses effectuées et présentées dans les rapports finaux sont éligibles conformément à l'annexe technique et à l'annexe financière de la présente convention.

Le porteur de projet s'engage à se soumettre à tout contrôle effectué par les services de la DRAAF dans le cadre de la présente convention et à faciliter l'accès aux documents administratifs et financiers afférents à la présente convention. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

ARTICLE 10. CLAUSE DE COMMUNICATION, TRANSMISSION DES RESULTATS A DES TIERS, CONFIDENTIALITE

Le porteur de projet s'engage à transmettre les outils immatériels (outils pédagogiques, documents méthodologiques, etc. ...) réalisés dans le cadre du projet au ministère de l'agriculture et de l'alimentation (DGAL ou DRAAF/DAAF), au ministère des solidarités et de la santé (DGCS ou DRETS) et à l'ADEME qui en assureront le cas échéant la valorisation et contribueront à leur essaimage.

Tous les outils immatériels et supports de communication du projet devront porter le logo « France Relance » ainsi que le logo « Prêt de Région », mais aussi le logo Programme national pour l'Alimentation « Territoires en action » (PNA) dont l'attribution est consentie au porteur de projet suivant les termes figurant dans l'annexe 4. Si le porteur de projet bénéficie d'un site internet, il s'engage à éditer un article valorisant le financement obtenu par le plan de relance, portant les différents logos désignés ci-dessus.

Pour les outils immatériels et documents, le porteur de projet jouit sur son œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété intellectuelle exclusif et opposable à tous. Il cède à titre gratuit et non exclusif au(x) financeur(s) du projet le droit d'utiliser ou de faire utiliser, d'adapter et de diffuser librement les documents ou les outils, en l'état ou modifiés, de façon permanente, en tout ou partie, par tout moyen et sous toutes formes et à des fins non commerciales. Dans l'hypothèse d'une publication sur internet, les droits sont cédés pour le monde entier.

Confidentialité : Le porteur de projet ainsi que les organismes et structures attachées au projet, sont tenus de maintenir confidentielles les communications transmises par le ministère ou son représentant, dont la personne publique a expressément indiqué la nature confidentielle, et ne pouvant, sans autorisation, être divulguée à d'autres personnes que celles qui ont qualité pour en connaître. L'administration s'engage à maintenir confidentielles les informations, signalées comme telles, qu'elle peut recevoir du porteur de projet.

ARTICLE 11. Recours

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention fait l'objet d'un règlement à l'amiable. En cas de désaccord persistant, le litige est porté devant le Tribunal administratif de Lyon.

ARTICLE 12. Exécution

Le bénéficiaire, le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention rédigée en deux exemplaires originaux.

Fait à Lyon, le 29/11/2022

La présidente de la Communauté de Communes
Dieulefit-Bourdeaux

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

MATHOS

Fabienne SIMIAN

Pascal MAILHOS



Annexe I technique – Présentation du projet soutenu

Titre du projet	Émergence du projet alimentaire territorial Défi Alimentation Locale
Entité porteuse	Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux

Contexte du projet

La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux (CCDB) est très faiblement urbanisée. Elle est surtout composée d'espaces agricoles et forestiers, qui représentent respectivement 55 % et 60 % de sa surface.

La Communauté de Communes connaît une croissance démographique constante depuis 1975. Cette augmentation de la population, plus jeune et à plus hauts revenus, concerne surtout les communes situées à l'Ouest de la CCDB en raison de l'attractivité de l'axe rhodanien et de l'agglomération de Montélimar. Cette proximité engendre une pression foncière sur les terrains agricoles.

La Communauté de Communes présente une économie de services liés à la santé et à l'accueil des personnes âgées, mais aussi, au tourisme. Elle parvient à maintenir un équilibre entre un arrière-pays très rural et agricole et un avant-pays situé aux franges des influences périurbaines de Montélimar. Située au cœur de la Drôme Provençale, elle est une destination touristique qui accueille près de 45% des touristes drômois. Le tourisme est garant du maintien des activités agricoles de l'arrière-pays.

Le territoire est caractérisé par une diversité de productions agricoles de qualité, adaptées à la topographie contraignante et au manque d'eau : élevage et activité pastorale, cultures à fortes valeurs ajoutées (grandes cultures, semences, maraîchage, volailles), mais aussi les plantes aromatiques et médicinales, viticulture, truffes, huile d'olive, miel, fruits, etc.

Plusieurs communes proposent des marchés de producteurs attractifs, ainsi qu'un point de vente collectif. Plus de 30 % des fermes du territoire commercialisent en vente directe et circuits-courts.

La CCDB est engagée depuis longtemps dans des démarches de développement rural et agricole, elle a déjà identifié certains besoins comme meilleure valorisation des productions alimentaires locales par le biais de l'agritourisme, l'augmentation des volumes de productions alimentaires et de la part de consommation en circuits courts et de proximité, en restauration à domicile mais également collective.

Le Projet Alimentaire Territorial sera intégré dans le projet de territoire de la Communauté de Communes « Défi Climat », en cours d'élaboration. Le PAT permettra également de coordonner les initiatives locales déjà lancées (démarches POPSU, accompagnement des éleveurs pour un outil d'abatage mobile, la création d'une filière, l'accompagnement des restaurants scolaires, la mise à jour de la stratégie touristique, etc.).

La CCDB a réalisé plusieurs diagnostics et études sur son territoire qui lui permettent d'identifier certains enjeux :

- Le renouvellement des générations et la pression foncière sur les terrains agricoles pour les repreneurs hors cadre familial suite au diagnostic foncier réalisé par la CCDB ;
- Les tensions dans la filière élevage et des difficultés à s'installer en maraîchage du fait des contraintes pédoclimatiques (état des lieux réalisé par la Chambre d'agriculture) ;
- L'approvisionnement de la restauration collective a aussi été identifié comme un levier pour permettre une création de valeur ajoutée sur le territoire ;
- Un état des lieux sur la valorisation des productions agricoles et alimentaires du territoire a fait ressortir le besoin des producteurs de faciliter et développer les circuits courts et de proximité et dans le même temps les besoins des collectivités pour répondre aux objectifs de la loi EGAim : manque de production en maraîchage, coût des productions de qualité pour la restauration collective mais aussi le manque de structuration des producteurs pour l'approvisionnement de la restauration hors domicile ;
- Le souhait des habitants d'avoir une reprise en main citoyenne de l'économie alimentaire.

Malgré la conduite de plusieurs études, le territoire manque de connaissances approfondies des volumes disponibles et des besoins à couvrir dans le cadre de la restauration à domicile, commerciale et collective. Par ailleurs, les besoins des consommateurs sont également mal connus et côté producteurs, il y a de réelles inquiétudes par rapport à l'absence de structure du marché local et à la capacité à satisfaire la demande des consommateurs. Les études complémentaires menées dans le cadre du PAT devront permettre de pallier à ce manque de connaissance. Par ailleurs, les actions menées sur le territoire ne sont pas structurées et gagneraient à être mises en cohérence pour davantage de clarté et gagner en efficacité.

Objectifs du projet alimentaire territorial

L'objectif du Projet Alimentaire Territorial de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux est d'inscrire une stratégie alimentaire concertée et multi-partenaire dans leur projet de territoire, Défi Climat, basé sur la transition écologique. Cette stratégie alimentaire permettra au territoire d'agir pleinement vers un quotidien responsable et de reprendre en main son économie alimentaire.

Les objectifs opérationnels du PAT sont :

- Elaborer un stratégie alimentaire concertée et partagée à l'échelle intercommunale ;
- Faciliter l'accès au foncier agricole et favoriser l'installation d'agriculteurs ;
- Favoriser la consommation de produits locaux en restauration hors foyer ;
- Faciliter les changements de pratiques pour une alimentation plus « verte », sociale et équitable ;
- Valoriser les initiatives locales en faveur du développement des circuits courts alimentaires.

La démarche partenariale engagée sur la CCDB est systémique. La stratégie qui sera développée est ainsi structurée selon les 3 axes stratégiques du Défi Climat :

- Adapter les pratiques du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux ;
- Accompagner le territoire vers un quotidien responsable et une consommation sobre ;
- Impliquer les citoyens et les collectivités dans la transition alimentaire et énergétique.

Acteurs engagés : Principaux partenaires associés et gouvernance

La démarche est pilotée par la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux. Elle sera menée de façon concertée avec les acteurs du territoire. Des partenariats sont déjà engagés avec notamment :

- La mairie de Dieulefit, qui porte le démarche POPSU « résilience alimentaire » : création d'un groupe de travail mixte « territoires résilience alimentaire » ;
- La mairie de Bourdeaux : approvisionnement de la restauration collective et réinsertion professionnelle par le maraîchage ;
- La chambre d'agriculture de la Drôme : Appui sur les filières et pratiques agricoles et mobilisation dans le Comité Local Installation Transmission (CLIT) ;
- AgriBioDrôme : appui technique pour l'approvisionnement de la restauration collective, accompagnement pour la création d'un outil d'abatage à la ferme, et mobilisation dans le CLIT ;
- L'ADEAR : mobilisation dans le CLIT ;
- Agricourt : approvisionnement de la restauration collective ;
- La ferme Blue Soil : R&D sur la transition agricole et don de production alimentaire ;
- Archimède : changements de pratiques agronomiques ;
- l'association Interstice : actions expérimentales de réinsertion professionnelle par le maraîchage ;
- Comité Local pour l'emploi : aspect réglementaire de la réinsertion professionnelle ;
- L'Association Drômoise d'Agroforesterie (ADAF) : changements de pratiques agricoles ;
- L'horde aux champs : changements de pratiques agricoles ;
- Les associations Village en transition et les peuples liés : événementiel avec pour thématique la transition ;

D'autres partenariats pourront être mis en place ou confortés pendant le temps de l'émergence du projet alimentaire.

Descriptif détaillé du projet et actions envisagées

- Diagnostic territorial

La CCDB a conduit entre 2017 et 2020 deux enquêtes liées à la valorisation des productions alimentaires et à l'approvisionnement de la restauration collective. Les résultats seront proposés dans le cadre de la démarche PAT, au sein de l'organe de pilotage « Territoires résilience alimentaire ».

La CCDB porte également une démarche volontaire « Défi Climat » basée sur la transition écologique et énergétique. Ce projet politique est en cours d'élaboration et constituera le projet de territoire de la CCDB pour les 6 ans à venir. La stratégie alimentaire du territoire sera complètement intégrée dans Défi Climat. Elle constitue un socle de la transition souhaitée par les élus et les acteurs du territoire.

Par ailleurs, la Commune de Dieulefit a été retenue à deux appels à projets : POPSU territoires portant sur la résilience alimentaire et Petite Ville de Demain. Le diagnostic du système alimentaire local et des besoins du territoire est en cours de réalisation. La CCDB envisage de compléter ces éléments de diagnostic par des presta-

tions complémentaires centrées sur l'analyse du bassin de production, l'étude des volumes et de l'offre alimentaire disponibles, sur le territoire.

De plus, la CCDB envisage une prestation externe, permettant d'analyser l'offre disponible sur le bassin de production et le mode de fonctionnement du système alimentaire local. En parallèle, elle prendra en charge un stage en alternance afin de compléter les éléments du diagnostic POPSU relevant du volet « consommation locale ».

• Méthodologie du diagnostic

La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux travaillera étroitement en lien avec la commune de Dieulefit pour la mise en cohérence des diagnostics (POPSU et PAT). Un apport technique et scientifique sera proposé par le Laboratoire d'Études Rurales de Lyon, l'association Les greniers d'abondance et POPSU. En parallèle, une étude complémentaire sera pilotée par la CCDB et orientée sur l'offre alimentaire disponible.

La CCDB a identifié une méthodologie dans la réalisation du diagnostic territorial :

- Définition du besoin : cartographie des acteurs et recensement des éléments existants ;
- Élaboration d'un cahier des charges et recherche de prestataires ;
- Réalisation, suivi et partage des diagnostics POPSU et PAT ;
- Construction de la stratégie alimentaire et intégration dans le projet de territoire Défi Climat ;
- Mise en œuvre du PAT et suivi partagé avec les acteurs du territoire ;
- Évaluation de la démarche.

En plus de cette méthodologie, différentes étapes clés ont été identifiées :

- L'identification du besoin et des différents acteurs (cartographie des acteurs) ;
- La présentation de la démarche : « rencontre publique » (élus et acteurs locaux) ;
- La mobilisation des acteurs autour d'entretiens individuels et la constitution des groupes de travail ;
- La réalisation d'un diagnostic partagé « bassin de production » et écosystème alimentaire ;
- La mise en lien avec la démarche POPSU territoire : combiner les études « offre/besoin » et compréhension du système alimentaire local ;
- Restitution finale partagée et définition de la stratégie alimentaire du territoire.

• Actions prévues

Axes	Objectifs opérationnels	Actions engagées ou pistes d'action
Adapter les pratiques du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux	Élaborer une stratégie alimentaire concertée et partagée à l'échelle intercommunale	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage et animation du projet alimentaire. Animation de l'organe de gouvernance alimentaire « Territoires Résilience Alimentaire » et le lien avec les acteurs et partenaires ; • Mise en cohérence des diagnostics (POPSU et PAT) et émergence d'une stratégie alimentaire partagée ; • Prestation externe sur l'identification des volumes du bassin de production et le fonctionnement du système alimentaire local ; • Étude sur la demande des consommateurs et les besoins du territoire qui permettra de compléter les éléments issus du programme de recherche POPSU (concertation et enquêtes auprès des distributeurs, transformateurs, commerçants, restaurateurs, consommateurs). • Bilan de la démarche PAT ;
	Faciliter les changements de pratiques pour une alimentation plus « verte », sociale et équitable	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un réseau de fermes pour diffuser les expérimentations liées au changement de pratiques et organisation de journées d'échange technique « bout de champ » en présence des agriculteurs avec l'ensemble des partenaires (Chambre d'Agriculture, ADAF, Hirondelle aux champs, DDT, DRAAF, La Ferme Blise Sol ...) • Animation d'une dynamique territoriale de recherche-action participative sur le développement de systèmes agroécologiques (ADAF) • Mutualisation de la réalisation de diagnostics de fermes (systèmes de production, sols, biodiversité) souhaitant

		<p>évoluer vers des pratiques agroécologiques (ADAF, Hirondelle aux champs) et suivi des actions associées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des formations des vacataires des centres de loisirs pour proposer des animations pédagogiques autour des pratiques agronomiques durables ; • Concertation entre la Mairie de Bourdeaux, l'association Interstée et le Comité Local pour l'Emploi, avec les acteurs locaux de l'emploi-formation en agriculture pour définir le cadre de l'expérimentation « test » de réinsertion par le maraîchage ; • Concertation avec les responsables de la restauration collective et commerciale pour améliorer la gestion des biodéchets. • Réalisation d'une étude pour estimer les quantités de biodéchets et proposer des solutions de valorisation localement ;
Accompagner le territoire vers un quotidien responsable et une consommation sobre	Faciliter l'accès au foncier agricole et favoriser l'installation d'agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement du Comité Local Installation Transmission (CLIT) ; • Mise à jour du diagnostic foncier réalisé entre 2012 et 2014, notamment en identifiant les friches et terres incultes ; • De nouvelles actions opérationnelles et multi-partenariales à définir ;
	Favoriser la consommation de produits locaux en restauration hors foyer	<ul style="list-style-type: none"> • Élargissement de l'accompagnement d'Agribiodôme à l'ensemble des structures de restauration collective : médiation, formation des personnes de restauration, gestion des approvisionnements, etc. ; • travail en partenariat avec la Chambre d'Agriculture sur la planification et l'organisation des débouchés pour les agriculteurs, la gestion des volumes et la structuration des livraisons (mutualisation avec la restauration commerciale et les commerces) ; • Structuration d'un service de livraison adapté et ajustement des volumes d'achat : Travailler sur la massification des volumes alimentaires (composition des menus entre structures collectives : EHPAD, centres de loisirs, cantines scolaires, centres d'accueil...), mutualiser les réflexions avec les territoires limitrophes et le Département pour davantage de cohérence ;
Impliquer les citoyens et les collectivités dans une transition énergétique	Valoriser les initiatives locales vers le développement des circuits courts alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de rencontres communes entre partenaires / éleveurs et élus pour partager les réflexions autour des projets en cours portant sur la valorisation des filières d'élevage ; • Réalisation d'un complément d'étude portant sur la valorisation des productions et propositions d'actions ; • création d'un visuel unique de producteurs locaux (visibilité sur les marchés) ; • création de supports pédagogiques « fiches producteurs » et « cahiers de recettes », pour dispenser des animations autour de la saisonnalité des productions et la valorisation des produits locaux ;

Gouvernance - Moyens mis en place

- Gouvernance

Afin d'articuler au mieux le Projet Alimentaire Territorial, une gouvernance spécifique sera instaurée. La CCDB et la commune de Dieulefit souhaitent créer un organe de pilotage commun « Territoires Résilience Alimentaire ». Ce groupe sera composé, d'une part, d'élus de la Commune de Dieulefit et des commissions Défi Climat et Agriculture, Forêt, Gestion de l'espace de la CCDB, et, d'autre part, des acteurs du territoire directement im-

pliqués dans les actions thématiques du PAT identifiées : Approvisionnement de la restauration collective, expérimentation de réinsertion par le maraîchage, valorisation des productions alimentaires, accès au foncier. Cet espace permettra d'harmoniser les éléments de diagnostic, d'échanger autour des projets liés à l'alimentation locale et de mutualiser les actions relevant de la résilience alimentaire. Au besoin, ce groupe pourra faire intervenir des acteurs externes (prestataires, territoires) pour partager des expériences ou travailler sur des projets partagés.

Les décisions seront prises respectivement par les organes délibérants de la Communauté de Communes (bureau des élus et conseil communautaire) et de la commune de Dieulefit (conseil municipal).

- **Moyens mis en place**

L'aide de l'État dans le cadre de la présente convention permet de soutenir en particulier :

- Un accompagnement à la structuration de l'approvisionnement de la restauration collective,
- L'animation d'une dynamique territoriale de recherche-action participative sur le développement de systèmes agroécologiques et de diagnostic de fermes,
- Une prestation de planification, organisation des débouchés et gestion des volumes en lien avec l'approvisionnement en restauration collective,
- Des formations des animateurs des centres de loisirs,
- Une prestation sur la valorisation des déchets,
- Une prestation d'élaboration d'un plan de communication pour les producteurs locaux (aspect conception),
- Deux chargées de missions en charge de l'animation, la coordination et autres missions du PAT,
- Des stagiaires pour différentes études : diagnostic et identification des volumes de production et du fonctionnement des systèmes alimentaires locaux, diagnostic foncier (mise à jour), et valorisation des productions (service tourisme).

Principaux dispositifs en lien avec le PAT

Le PAT Défi Alimentation Locale est en relation avec différentes politiques engagées sur le territoire :

- Le projet de territoire Défi Climat,
- Projet « résilience alimentaire » de la commune de Dieulefit – POPSU,
- Volet agrotourisme et valorisation des productions alimentaires de la CCDB,
- Petite Ville de Demain pour la commune de Dieulefit,
- Démarche Territoire zéro chômeur de longue durée

Liens avec les territoires voisins (coopération interterritoriale) :

La Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération sera associée dans l'avancement de la démarche puisqu'il existe un lien privilégié entre les deux EPCI. Plusieurs partenariats avec Montélimar Agglomération sont déjà en place (abatage à la ferme, agrotourisme, etc.).

Des liens pourront aussi être envisagés avec le PAT du Département de la Drôme.

Calendrier prévisionnel du projet : étapes-clés de déploiement du projet

Dates (Périodes)	Étapes clés
Élaboration du diagnostic alimentaire	
Mars à juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la démarche POPSU « résilience alimentaire » par la ville de Dieulefit et du Projet Alimentaire Territorial porté par la CCDB, • Création de l'organe de pilotage « Groupe Territoires Résilience Alimentaire ».
Juin à décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins dans le cadre du diagnostic PAT, • Prestation externe « étude du bassin de production et fonctionnement du système alimentaire local » élaboration du cahier des charges et choix du/des prestataires, • Rencontre publique « alimentation locale », • Parution de l'offre de stage : deuxième volet de l'étude portant sur « la demande des consommateurs ». Complément du programme de recherche POPSU,

	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens individuels et lancement des groupes de travail, • Suivi et croisement des démarches POPSU / PAT (en continu), • Rendu du diagnostic POPSU et des propositions opérationnelles,
Janvier 2022 à avril 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'enquêtes de terrain (volet consommateurs / besoins alimentaires), • Suivi et croisement des études POPSU/PAT/ démarche PAT du Département, • Rendu des études PAT et réunion publique, • Élaboration de la stratégie alimentaire et intégration dans Défi Climat,
Avril 2022 à avril 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre des actions, • Concertation et engagement des acteurs dans une charte de partenariat « alimentation locale »,
Mise en cohérence des expérimentations et actions retenues par le territoire	
Avril 2021 à décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Stage recensement des cédants en agriculture et des terres inouïtes et mise à jour de la base de données foncières, • Renouvellement du CLIT, • Mise en lien des projets relevant de la filière élevage, • Accompagnement à l'approvisionnement de la restauration collective (Pont de Barré / Bourdeaux), • Engagement d'une démarche mutualisée entre associations environnementales pour la réalisation de diagnostics agroécologiques,
2022	<ul style="list-style-type: none"> • Création de supports pédagogiques « fiches producteurs », animations pédagogiques autour de la saisonnalité, visuels de producteurs etc., • Élaboration de la candidature Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et définition de l'expérimentation de « réinsertion par le maraîchage », • Organisation de journées d'échanges autour des changements de pratiques en agriculture, création d'un réseau de fermes pilotes et réalisation de diagnostics, • Extension de l'accompagnement à l'approvisionnement de la restauration collective (échelle CCDB) en produits locaux et de qualité et mise en cohérence avec la structuration d'un service de livraison,
2023	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'approvisionnement de la restauration collective (échelle CCDB) en produits locaux et de qualité et mise en cohérence avec la structuration d'un service de livraison, • Étude « valorisation des biodéchets » et sensibilisation autour du gaspillage alimentaire, • Mise en œuvre de l'opération réinsertion par le maraîchage, • Accompagnement à la réalisation de diagnostics de fermes autour des changements de pratiques en agriculture, • Offres de stages pour valorisation des productions / bilan du PAT,
2024	<ul style="list-style-type: none"> • Stage : Bilan du PAT (diagnostics et mise en cohérence des opérations)

Livrables prévus

Outre les rapports finaux d'exécution technique et financière, les livrables attendus sont les suivants :

- Diagnostic partagé comprenant les deux volets d'étude : analyse du bassin de production et du système alimentaire, l'intégration de l'étude POPSU territoire sur les besoins alimentaires et les compléments de diagnostic « consommateurs » ;
- Comité Local Installation Transmission : Un diagnostic cartographique (base de données numériques) comprenant la géolocalisation des exploitations agricoles, le recensement des terres inouïtes et terrains abandonnés / en friches ;
- Structuration de la restauration collective : comptes rendus de réunions (approvisionnement et organisation des livraisons), partage d'une maraicherie entre structures, exemple de menus communs ;
- Expérimentation réinsertion par le maraîchage : comptes rendus de réunions, candidature au dispositif Territoire Zéro Chômeur, copie des modules de formation etc. ;
- Changements de pratiques agricoles : bilan des journées de formation et de sensibilisation, supports pédagogiques sur l'agriculture durable, supports méthode participative de recherche action en agroécologie, liste d'un réseau de fermes pilotes, étude sur la valorisation des biodéchets alimentaires ;

- Valorisation des productions locales : Un visuel de communication pour les producteurs locaux en vente directe sur les marchés, des fiches pédagogiques producteurs, comptes rendus des rencontres partagées autour des projets relevant des filières d'élevage.

Actions de communication et de valorisation du projet

La communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux prévoit plusieurs actions de communication et de valorisation du projet :

- Articles de presse et communication croisée entre les communes et la CCDB (bulletins et newsletters) ;
- Futur site internet de la CCDB : une page web dédiée au PAT avec un accès réservé aux acteurs locaux (téléchargement des comptes rendus, actualités et informations liées à l'alimentation sur le territoire, agenda des rencontres, etc.) ;
- Parution dans le bulletin intercommunal : dossier thématique sur l'alimentation locale ;
- Événementiel grand public avec les associations Village en transition et Les peuples liés : sensibilisation et communication dans le cadre de la « Fête des possibles » ;
- Réalisation d'une série de Podcasts à télécharger, sur la résilience alimentaire, par la radio locale Radio4 (financement LEADER et CCDB dans le cadre de POPSU territoire) ;
- Réalisation de supports vidéos dans le cadre de Défi Climat : création d'une chaîne YouTube CCDB / un Instagram pour les jeunes (dont vidéos sur l'alimentation locale) ;
- Organiser des rencontres « défis » (scolaires et centres de loisirs) en intersaison pour faire connaître les actions Défi Climat (incluant la stratégie alimentaire) ;
- Défis « élus » : engagement des communes dans une ou plusieurs actions Défi Climat sur la réduction de la consommation électrique, l'approvisionnement en produits locaux et de qualité de la restauration collective, le covoiturage et le transport collectif pour aider les personnes âgées à faire leurs courses).

D'autres actions de communication pourront être mises en place au fur et à mesure de l'avancement du PAT.

Modalités de suivi et d'évaluation du projet

Les modalités de suivi et d'évaluation du projet sont les suivantes :

- Nombre de rencontres de l'organe de pilotage « territoires résilience alimentaire » et suivi des démarches alimentaires croisées (comptes rendus) ;
- Nombre d'acteurs impliqués dans les groupes de travail et nombre de réunions ;
- Nombre d'agriculteurs / consommateurs / entreprises de transformation / distributeurs / commerçants / restaurateurs enquêtés dans le cadre des diagnostics ;
- Nombre d'agriculteurs installés ;
- Nombre d'agriculteurs et partenaires ayant participé aux journées d'échange sur les changements de pratiques en agriculture ;
- Nombre d'agriculteurs engagés dans des démarches de conversion et de changements de pratiques ;
- Nombre d'agriculteurs, d'élus et de partenaires engagés dans la démarche de recherche-action en agroécologie ;
- Nombre de producteurs et de partenaires mis en lien dans les projets de valorisation des filières d'élevage ;
- Augmentation de la part des produits locaux et de qualité dans la restauration collective ;
- Communication autour du Projet Alimentaire Territorial : Nombre de rencontres publiques, articles presse et pages web dédiés ;
- Nombre de fiches producteurs pour la sensibilisation des convives ;
- Nombre d'hectares recensés de terres incultes, abandonnées, en fiches.

D'autres indicateurs pourront être élaborés et intégrés au projet alimentaire territorial tout au long de la démarche.

ANNEXE 2

Annexe financière à la convention relative au projet alimentaire territorial Défi Alimentation Locale porté par la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux

Budget prévisionnel

K) Dépenses opérationnelles liées à l'impact direct du territoire

Nature des dépenses	Année prévisionnelle (au plus du projet)	Montant prévu (préciser HT ou TTC et répartition TVA)	Nature des prestations et modes de paiement	Dépense éligible (ou non éligible)
Accompagnement à la mise en œuvre de l'apprentissage de la profession agricole	2023-2023	33 000,00 €	Agriculteurs	
Planification, organisation des débouchés et gestion des ventes	2023	35 000,00 €	Chambre d'Agriculture	
Animation d'une dynamique territoriale de recherche-action participative pour le développement de systèmes agroécologiques, et diagnostic de terrain	2023-2023	60 000,00 €	ADAP / Herminette au champ	
Formation des intervenants des centres de loisirs	2022	1 000,00 €	A défaut	
Valorisation des produits	2023	35 000,00 €	Indigo	
Coordination professionnelle locale	2023-2023	5 670,00 €	Suris Transite et Photo-Graphie	
TOTAL des dépenses opérationnelles		127 670,00 €		
Montant des dépenses opérationnelles éligibles (selon critères éligibilité)		127 670,00 €		

L) Frais salariaux supportés par le territoire

Nature de l'intervention	année	Don, et qualité de l'intervention (préciser si fonctionnelle?)	Temps prévu pour l'action (jours/ h)	Coût journalier de l'intervention (a) (h = 6h)	Frais salariaux prévisionnels HT à l'apurement (a * b)	Salaires annuels bruts + Charges patronales (c)	Nombre de jours travaillés par an pour le salarié (d)
Coordination PAT et des actions	2023	Christelle Hermagris - chargée de mission Agriculture, Forêt, Gestion de l'espace - contractuelle	225	170,20 €	19 295,00 €	40 627,20 €	225
Coordination de CLF	2023	Christelle Hermagris - chargée de mission Agriculture, Forêt, Gestion de l'espace - contractuelle	30	170,20 €	5 106,00 €	40 627,20 €	30
Diagnostic identification des volumes de production et le fonctionnement des systèmes éleveurs locaux	2023	Stéphane Diag	214	20,41 €	4 367,30 €	6 024,30 €	226
Diagnostic 3 Densités des éleveurs locaux et besoins des territoires	2023	Carole de projet - temps plein - 9 mois	214	135,80 €	15 457,00 €	20 215,72 €	226
Animation	2023	Carole de projet - temps plein - 12 mois	226	135,80 €	20 690,72 €	20 215,72 €	226
Animation	2024	Carole de projet - temps plein - 2 mois	32	135,80 €	4 355,36 €	20 215,72 €	226
Mise à jour de la base de données locales - 2023	2023	Stéphane Boudier	214	20,41 €	4 367,30 €	6 024,30 €	226
Coordination expérimentation de nouvelles pratiques de maraîchage	2023	Anouk Vialat - chargée de mission Développement (contractuelle)	30	225,00 €	6 750,00 €	20 783,00 €	127
Coordination PAT et des actions	2023	Christelle Hermagris - chargée de mission Agriculture, Forêt, Gestion de l'espace - contractuelle	225	170,20 €	19 295,00 €	40 627,20 €	226
Coordination expérimentation de nouvelles pratiques de maraîchage	2023	Anouk Vialat - chargée de mission Développement (contractuelle)	30	225,00 €	6 750,00 €	20 783,00 €	127
Coordination PAT et des actions	2023	Christelle Hermagris - chargée de mission Agriculture, Forêt, Gestion de l'espace	225	170,20 €	19 295,00 €	40 627,20 €	226
Valorisation des productions	2023	Stéphane - mission Tourisme	214	20,41 €	4 367,30 €	6 024,30 €	226
Mise à jour de la base de données locales - 2024	2024	Stéphane	214	20,41 €	4 367,30 €	6 024,30 €	226
Total des frais salariaux affectés au projet et supportés par le territoire			1 922,00		140 022,30 €	244 622,00 €	
Montant des frais salariaux éligibles au projet et supportés par le territoire (selon critères éligibilité)					140 022,30 €		

(*) : les intervenants et salariés des personnes physiques organisées, pris en charge par le budget de l'Etat ou des collectivités territoriales, ne peuvent être éligibles par le territoire

4) **Autres frais indirects**

Nature des dépenses	Montant prévisionnel	Justificatif	Dépenses retenues comme éligibles (OUI/NON)
Frais de déplacement	540,00		Non
Dépenses indirectes	11 989,00	prélevé à 0,01 de total du budget	Non
Autres (préciser)			
total des dépenses & autres frais éligibles	12 529,00 €		
mont total des autres frais éligibles	0,00 €		

4) **Décaissement**

Nature dépenses	Coût prévu (€)	mont retenu comme éligible admissible (€)	Montant d'aide calculé (réaffectation prélevée)
Frais (matériel) autres frais	140 000,00 €	107 000,00 €	
Frais salariaux	140 000,00 €	107 000,00 €	
Total	280 000,00 €	214 000,00 €	

La fongibilité entre les 3 postes de dépenses est possible dans la mesure où elle ne dénature pas le projet final (ne déséquilibre pas les postes de dépenses). Ainsi, un taux de 30% maximum de fongibilité est possible, sans remettre en cause le projet. Au-delà, si le porteur de projet constate un écart important entre les dépenses prévisionnelles et réelles, un avenant (avant la date d'échéance de la convention) précisant les mouvements de crédits qui, encore une fois, ne doivent pas dénaturer le projet, est possible.

PAT Dieuleft-Bordeaux

Plan de financement prévisionnel

	Financier (préciser à chaque ligne le nom et/ou la nature de la subvention)		Montant (€)	% du total
Financiers publics	Mesure 13 – volet A – Emergence de PAT		100 000,00 €	34,5%
	Autre subvention Etat			0,0%
	Région	FEADER 1071	41 000,00 €	14,1%
	Département			0,0%
	Autre collectivité			0,0%
	Union européenne	FEADER 1071	41 000,00 €	14,1%
	Etablissement public			0,0%
	Autres			0,0%
	Sous-total financiers publics		182 000,00 €	0,0%
Financiers privés	Partenaire financier privé 1			0,0%
	Partenaire financier privé 2			0,0%
	Partenaire financier privé 2			0,0%
	Sous-total financiers privés		0,00 €	0,0%
Autofinancement	Autofinancement		100 000,50 €	37,3%
	Total général		290 000,50 €	100,0%

Fiche de capitalisation du projet (à rendre à la fin d'exécution de la présente convention)

Intitulé du projet

L'intitulé de l'action ou du projet doit être basé sur le nom officiel du projet. Le préciser par un sous-titre qui mette en évidence sa principale caractéristique et/ou qui en précise le contenu.

Présentation résumée (5 à 6 lignes maximum)

La lecture de cette rubrique doit permettre au lecteur de disposer des éléments de compréhension de l'opération (activités principales, pilotage, partenariats, principaux résultats...).

Objectifs visés

Il s'agit ici de présenter les objectifs opérationnels visés, c'est-à-dire ceux qui doivent être atteints par l'action / le projet à son terme. Ce sont les objectifs sur la base desquels « l'efficacité » sera évaluée.

Contexte – diagnostic de situation

Cette rubrique vise à indiquer les éléments de diagnostic et/ou de situation socio-économique, culturelle, environnementale ou autres qui ont conduit à la décision de lancer l'action / le projet.

Description détaillée de l'action

- Processus ayant conduit le porteur de projet à mettre en œuvre l'action / le projet ;
- Période de réalisation du projet, principales étapes et leurs durées. Indiquer l'état d'avancement du projet / de l'action et, le cas échéant, les o restant à réaliser ;
- Gouvernance de l'action / du projet, partenariats, rôle des partenaires, montage administratif, cadre juridique / réglementaire ;
- Description des moyens humains, techniques et financiers. Indiquer également si un dispositif d'évaluation est prévu et selon quelles modalités.

Résultats

La présentation des principaux résultats tant quantitatifs que qualitatifs :

- Le degré d'atteinte des objectifs fixés ;
- Les effets de l'action / du projet déjà observés en termes quantitatifs et qualitatifs ;
- Les résultats attendus, qu'ils soient positifs ou négatifs ;
- Les résultats attendus à plus long terme ;
- Perspectives (souhait de reconduire, d'étendre l'action / le projet...)

Principaux enseignements

- Principaux points forts et points faibles de l'action / du projet ;
- Facteurs de réussite déterminants (techniques, gouvernance, autres...) :
 - Freins-leviers marquants pour les différents partenaires ;
 - Difficultés/intérêts liés à la thématique ;
 - autre :
- Difficultés rencontrées et solutions mises en œuvre
- Points de dépenses à ne pas omettre/négliger pour la réussite de l'action / du projet
- Améliorations possibles

Annexe relative aux conditions d'utilisation du logo «Programme National pour l'Alimentation»

Le logo PNA 2020/2023 est le suivant :



Le signataire de la convention se voit attribuer le droit d'utiliser le logo PNA s'il respecte les conditions définies ci-dessous :

1/ L'action ou l'événement labellisé doit être en conformité avec les objectifs du programme national pour l'alimentation et s'intégrer dans une démarche visant à l'un des axes du PNA, à savoir :

- rendre accessible une alimentation durable de qualité pour tous,
- lutter contre les pertes et le gaspillage alimentaire : jeter moins, c'est manger mieux,
- améliorer la qualité de l'offre alimentaire,
- lutter contre la précarité alimentaire et renforcer l'information du consommateur
- encourager le rapprochement de la production et de la consommation,
- valoriser le patrimoine alimentaire et ouïnaire,
- favoriser l'éducation au goût et à l'alimentation durable pour tous
- accompagner la restauration collective, publique comme privée, pour un approvisionnement en produits durables et de qualité,
- unir les forces locales au service d'une meilleure alimentation dans le cadre des PAT.

2/ L'attribution du logo est également soumise au respect du cadre du PNAN :

Dans le cas où les actions ou outils réalisés font référence à un ou plusieurs axes du Programme National Nutrition Santé PNNS 2019-2023 indiqués dans le PNAN, le signataire de la convention doit être vigilant quant aux messages portant sur la santé et/ou l'activité physique :

- si l'axe santé est un objectif important du document, il est recommandé au signataire de la charte de solliciter parallèlement l'attribution du logo PNNS¹
- en cas de messages traitant de la santé, il est indispensable de vérifier les sources afin qu'elles soient issues d'expertises collectives des agences sanitaires
- si un message concerne des informations relatives aux effets sur la santé, ce message doit se conformer au règlement (CE) n°1824/2006 relatif aux allégations de santé

3/ L'utilisation du logo PNA est strictement réservée pour l'action, l'animation, l'outil pédagogique pour lequel il a été attribué, et en tenant compte des exceptions d'usages définies au 4/.

4/ L'attribution du logo est soumise au respect d'un cadre de communication suivant :

Le signataire de la convention s'engage ainsi à :

- faire valider préalablement par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes l'autorisation d'apposer le logo sur tout nouveau support de communication avant diffusion ;
- faire valider par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes l'emplacement où sera apposé le logo sur les supports ;
- accepter et contribuer à la promotion des outils portant le logo PNA via les sites choisis par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes dans le but de leur valorisation ;
- accepter la diffusion de certaines informations nécessaires à la prise de connaissance par le grand public de ces outils lors de la publication sur les sites institutionnels comme : titre, résumé du

¹ Demande d'attribution du logo PNNS sur le site de santé publique France : en attente de publication

dossier/outil, coordonnées complètes du promoteur, certains éléments visuels majeurs. Ces éléments auront été transmis au préalable au DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

- attester de la liberté d'usage des écrits et visuels dans le respect des droits de la propriété intellectuelle ;
- respecter la charte graphique du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour le logo « Programme National pour l'Alimentation »

L'utilisation du logo PNA 2020/2023 n'est pas permise dans les cas suivants :

- apposition sur des produits alimentaires ou faisant la publicité d'une marque. La structure qui demande le logo ne peut en aucun cas s'en prévaloir à des fins commerciales ;
- apposition sur des supports payants, les livres (de cuisine, traitant de l'alimentation ou de la santé) ;
- apposition sur des supports contenant des informations non contrôlables, non prouvées scientifiquement ;
- apposition sur le site internet du bénéficiaire : le lien vers le site internet de l'organisme sur un document labellisé est toléré dans la mesure où il est indiqué que « le logo PNA ne s'applique pas à ce site ni aux liens qu'il contient » et que le logo PNA ne figure pas à proximité de cette mention du site.

8/ En cas de non-respect de ce cadre de communication, la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes se réserve le droit de retirer l'attribution du logo à la structure ou à l'opération/action. Le porteur de projet ne pourra plus se prévaloir du logo et sera alors dans l'obligation de le retirer de ses supports et de sa communication

9/ L'autorisation d'utilisation du logo est limitée à la durée de l'opération conventionnée. L'arrivée du terme mettra automatiquement fin à l'autorisation d'utilisation du logo, qui devra être retiré sans délai par le bénéficiaire. Dans le cas de documents édités, le logo pourra être utilisé jusqu'à épuisement des stocks. Dans le cas de projets pluriannuels (FAT, ou autres), le logo pourra être utilisé au-delà du soutien financier. La DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes pourra mettre fin à l'attribution du logo si le projet ne correspond plus aux engagements du PNA par courrier recommandé avec AR.

7/ Dans le cas d'un changement de logo (notamment après 2023), le prestataire en sera informé par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes et mettra tout en œuvre pour remplacer, autant que possible, les anciens logos dans les outils, événements et supports de communication.

8/ Les signataires se garantissent mutuellement la jouissance paisible des droits d'utilisation consentis au titre des présentes.

9/ Le ministère garantit l'originalité du logo de telle sorte que l'attributaire ne puisse, en aucun cas, être inquiété par des tiers et que sa responsabilité ne puisse être mise en cause lors de l'utilisation du logo dans les conditions exposées aux présentes.

